



ÉDITION 2011



SAINT-MARTIN

A light gray world map is positioned in the background, centered behind the title. A small blue square with a white dot highlights the location of Saint-Martin in the Caribbean region.

• Saint-Martin

**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS

■ Saint-Martin

Rapport annuel

2010

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

| | Pages |
|--|-------|
| Avant-propos | 7 |
| Synthèse | 9 |
| Saint-Martin en bref | 10 |
| CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES | 13 |
| Section 1 – Géographie et climat | 14 |
| 1. Aperçu géographique | 14 |
| 2. Climat | 14 |
| Section 2 – Repères historiques | 15 |
| Section 3 – Cadre institutionnel | 16 |
| 1. Dans le paysage administratif français | 16 |
| 1.1 Une évolution statutaire attendue | 16 |
| 1.2 L'organisation institutionnelle de la nouvelle Collectivité d'Outre-mer | 17 |
| 1.3 Le droit applicable | 18 |
| 1.4 Répartition des compétences | 18 |
| 2. Dans le paysage communautaire | 19 |
| 3. Evolutions récentes | 19 |
| CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ECONOMIE SAINT-MARTINOISE | 21 |
| Section 1 – La population | 22 |
| Section 2 – Les principaux indicateurs économiques | 24 |
| 1. Le tissu économique | 24 |
| 2. Les comptes économiques | 25 |
| 3. L'emploi et le chômage | 26 |
| 3.1 La population active | 26 |
| 3.2 L'emploi | 27 |
| 3.3 Le travail illégal | 28 |
| 3.4 Le chômage | 28 |
| 3.5 Les diverses formes d'emploi aidé | 30 |
| 4. Les revenus et salaires | 31 |
| 4.1 Les différentes catégories de revenus | 31 |
| 4.2 Le RSTA : un complément de revenu temporaire | 33 |
| 4.3 Le Revenu de Solidarité Active | 33 |
| 4.4 Le SMIC | 34 |

| | |
|---|----|
| Section 3 – Les finances publiques locales | 36 |
| 1. Situation financière de la Collectivité | 36 |
| 2. Analyse par fonction | 39 |
| 3. Budget primitif 2011 de la collectivité | 40 |
| CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE | 42 |
| Section 1 – Le tourisme | 43 |
| 1. Les activités de croisières et de plaisance | 44 |
| 1.1 La croisière | 44 |
| 1.2 La plaisance | 45 |
| 2. L’activité hôtelière | 45 |
| 2.1 Le parc hôtelier | 45 |
| 2.2 Fréquentation hôtelière et situation économique | 46 |
| 3. Perspectives | 46 |
| Section 2 – Les transports | 47 |
| 1. Les activités portuaires | 47 |
| 1.1 Trafic de marchandises | 47 |
| 1.2 Trafic de passagers | 48 |
| 1.3 Travaux et perspectives | 49 |
| 2. Les activités aéroportuaires | 49 |
| 2.1 Aéroport Princess Juliana | 50 |
| 2.2 Aéroport de Grand’Case | 50 |
| Section 3 – Le bâtiment et les travaux publics | 51 |
| 1. Présentation du secteur | 51 |
| 2. Activité du BTP en 2010 | 51 |
| 3. L’habitat | 52 |
| Section 4 – L’énergie et l’eau | 53 |
| 1. Energie | 53 |
| 2. Eau | 54 |
| 2.1 Ressources et distribution | 54 |
| 2.2 Traitement des eaux usées | 55 |
| Section 5 – L’éducation | 57 |
| 1. Etablissements scolaires | 57 |
| 2. Effectifs | 58 |
| 2.1 Le corps enseignant | 58 |
| 2.2 Les élèves du premier et du second degré | 58 |
| 2.3 L’enseignement supérieur | 59 |

| | |
|--|----|
| CHAPITRE IV – L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE | 61 |
| Remarques méthodologiques | 62 |
| Section 1 – Structure du système bancaire et financier | 63 |
| 1. Les événements majeurs de l'année | 63 |
| 1.1 Les principaux événements locaux | 63 |
| 1.2 Les événements nationaux ayant un impact local | 63 |
| 2. Organisation du système bancaire local | 67 |
| 2.1 Typologie des établissements de crédit | 67 |
| 2.2 Liste des établissements de crédit | 68 |
| 2.3 Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement | 68 |
| 2.4 Les effectifs | 69 |
| 3. La densité du système bancaire | 70 |
| 3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques | 70 |
| 3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle | 70 |
| Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire | 73 |
| 1. Les taux d'intérêt | 73 |
| 1.1 Les taux directeurs | 73 |
| 1.2 Les taux créditeurs | 75 |
| 1.3 Les taux débiteurs | 76 |
| 1.4 Les taux d'usure | 78 |
| Section 3 – L'évolution de la situation monétaire | 80 |
| 1. Les avoirs financiers de la clientèle | 80 |
| 1.1 Ensemble des actifs financiers | 80 |
| 1.2 Les dépôts à vue | 81 |
| 1.3 Les placements liquides ou à court terme | 82 |
| 1.4 L'épargne à long terme | 83 |
| 2. Les concours de la clientèle non financière | 83 |
| 2.1 Vue d'ensemble | 83 |
| 2.2 Concours consentis aux ménages | 84 |
| 2.3 Concours consentis aux entreprises | 85 |
| 3. L'équilibre emplois-ressources | 85 |
| Perspectives | 86 |
| Annexes | 87 |
| Statistiques monétaires et financières | 88 |
| Chronologie des principaux événements de l'année 2010 | 90 |
| Liste des publications de l'IEDOM | 95 |

Avant-propos

L'année 2010 reflète pour la collectivité de Saint-Martin, plus que dans d'autres géographies, une situation économique en transition, dont les orientations favorables devront s'affirmer à l'avenir. Les indicateurs ne vont cependant pas tous dans la même direction.

La fréquentation touristique se situe à un record historique pour l'ensemble de l'île, en net redressement par rapport à 2009. Toutefois ce signe d'une attractivité retrouvée est porté par la partie néerlandaise, le niveau d'activité côté français ayant insuffisamment tiré profit de cet élan.

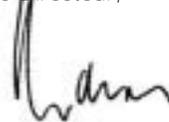
Au plan de l'activité bancaire, et en ayant à l'esprit que l'absence de frontière doit inciter à une certaine prudence, il ressort, côté français, une accélération du rythme de croissance de l'encours de crédit et également des actifs financiers, en particulier des entreprises.

En contrepoint, le net ralentissement du secteur du BTP, tant pour les travaux publics que pour les constructions du secteur libre, ou encore la progression du nombre de demandeurs d'emploi sont des éléments qui rappellent que la sortie de crise reste à conforter.

Dans ce contexte de recherche d'une croissance plus affirmée, la Collectivité qui a mis en place la taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) au mois d'août pour consolider son équilibre financier, a cosigné avec l'Etat français et l'Union Européenne, en décembre 2010, son premier contrat de développement (81 M€) pour la période 2011-2013. Les priorités en sont l'amélioration du cadre de vie, la cohésion sociale et le développement économique de l'île.

L'Institut d'émission, dans son rôle d'observatoire économique et financier, tient par cet ouvrage et ses publications à renforcer sa capacité à fournir des éléments de diagnostic utiles aux décideurs publics et privés de la collectivité.

Le Directeur,



C. APANON

Synthèse 2010

Le processus de redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 s'est poursuivi au cours de l'année 2010. L'ampleur de la reprise diffère cependant selon les pays. Si la croissance des pays émergents a été robuste, la progression de l'activité de la plupart des pays avancés a été plus timide, en particulier au second semestre. Globalement faibles en début d'année, les hausses des prix se sont accentuées tout au long de l'année notamment dans les pays émergents.

Après la forte récession de 2009, liée en grande partie à la baisse de fréquentation de la clientèle touristique américaine, l'économie Saint-Martinoise a montré en 2010 des signes de stabilisation, voire de redressement.

La fréquentation touristique de l'île s'est nettement améliorée (+15 %), en particulier au second semestre : avec 2,16 millions de visiteurs, elle dépasse même légèrement son niveau historique de 2005. Ce rebond a néanmoins peu profité à l'activité hôtelière en partie française, qui reste en difficulté. La reprise du secteur clé du tourisme a induit des effets positifs sur le tissu économique et le commerce.

L'activité dans le BTP a souffert de la relative faiblesse de la commande publique et de difficultés en matière de montage de projets ; les permis de construire accordés ont diminué de 23 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi s'établissait à 3 654 à fin décembre 2010, en progression de 6,9 % sur un an. Cette évolution est toutefois plus modérée que celle de l'année précédente (+ 20,9 %).

La Collectivité a poursuivi ses efforts de redressement budgétaire : son résultat net et sa capacité de financement en hausse ne doivent cependant pas cacher la fragilité des équilibres obtenus.

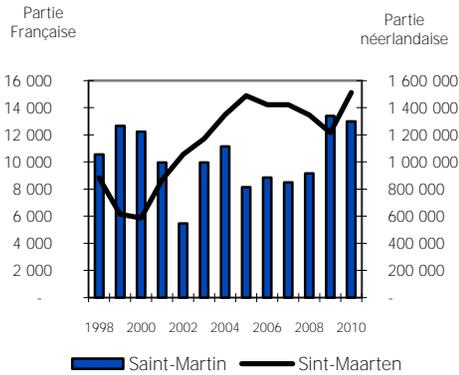
L'activité bancaire, dans ce contexte économique mieux orienté, s'est révélée favorable. L'encours des crédits augmente de 22,1 %, pour atteindre 236,4 M€. Cette forte progression, liée à une opération exceptionnelle au compte d'une entreprise de la place, accentue une dynamique bien réelle : en neutralisant l'effet de cette opération, l'encours progresse de 10,2 % sur un an, contre 9,1 % dans la collectivité voisine de Saint-Barthélemy et 6,8 % à la Guadeloupe.

Le financement des ménages (+13,5 %) porte davantage cet accroissement que celui des entreprises (+3,8 %, hors opération exceptionnelle). Les crédits à la consommation repartent ainsi à la hausse (+12,8 %) après un léger recul en 2009 et les crédits à l'habitat s'accroissent (+13,5 %) après une croissance plus modérée l'année précédente. Le financement des investissements des entreprises retrouve une évolution positive fin 2010 (+14,1 %, après un repli de 16,1 % en 2009).

Concernant les actifs financiers de la clientèle, il est relevé une progression de 16,8 % à fin 2010, nettement supérieure à celle de 2009 (+5,6 %) et essentiellement portée par les entreprises (+28 %). Les ménages enregistrent néanmoins une hausse de 11,4 % de leurs actifs financiers, après un recul en 2009. Ces orientations sont liées à la bonne tenue des comptes à vue, signe d'une diminution des tensions de trésorerie ressenties par les agents.

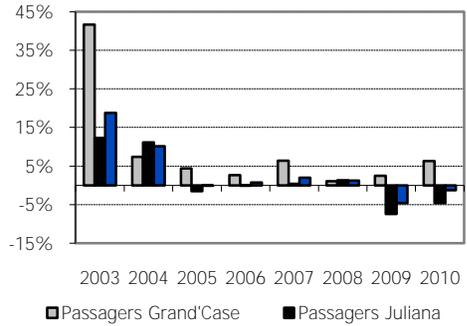
Saint-Martin en bref

Evolution de la fréquentation touristique



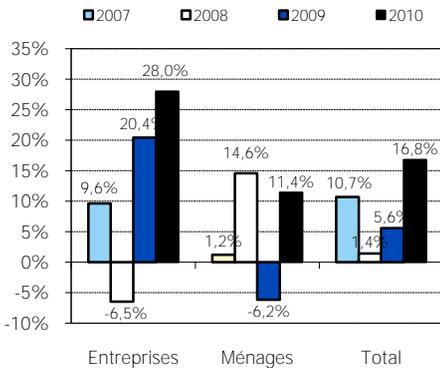
Source : Office du tourisme de Saint-Martin

Evolution du trafic aérien de passagers (en nombre)



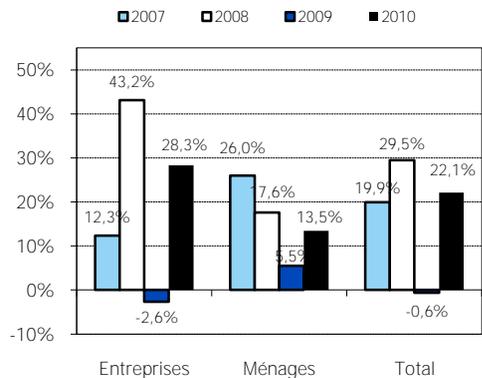
Sources : aéroports de Grand'Case et de Juliana

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Evolution de l'encours sain de crédits à la clientèle non financière (glissement annuel)



Source : IEDOM

Les chiffres clés de Saint-Martin

| | 2010 | Métropole 2010 |
|--|-------------------------|------------------|
| Population | | |
| Population totale | 36 661 (2008) | 62 799 180 |
| Taux de croissance annuel de la population (%) | 2,9 (moy. 99-08) | 0,7 (moy. 99-08) |
| Taux de natalité (%) | 26,3 (moy. 99-08) | 12,7 |
| Taux de réussite au Bac général (%) | 86,0 | 89,0 |
| Nombre d'élèves du secondaire pour 1 000 habitants (année 09/10) | 101,8 | 85 |
| Environnement | | |
| Superficie totale (km ²) | 87 (incl. Sint Maarten) | 545 965 |
| Superficie totale (km ²) | 53 (excl. Sint-Maarten) | 545 931 |
| Economie | | |
| PIB en milliards d'euros (courants) | 0,421 (1999) | 1 946 |
| PIB/habitant (€) | 14 500 (1999) | 29 571 |
| Production d'électricité (kw/hab/an)* | 5 382 | 8 308 |
| Taux de chômage | 25,5 % (2008) | 9,2 % |
| Nombre de DEFM A à fin Décembre | 3 654 | - |
| Indicateurs sectoriels | | |
| Trafic aérien de passagers à Grand'Case | 205 011 | - |
| Trafic aérien de passagers à Juliana | 440185 (2009) | - |
| Nombre de croisiéristes | 1 525 616 | - |
| Taux moyen d'occupation des hôtels | 50,2% | - |
| Indicateurs monétaires et financiers | | |
| Nombre d'habitants par guichet bancaire | 2 933 | 1678 |
| Nombre d'habitants par guichet automatique | 1 525 | 1177 |
| Nombre de comptes ordinaires par habitant | 0,7 | 3,65 |
| Dépôts bancaires auprès des établissements locaux (encours en M€) | 298,9 | 1 459 414 |
| <i>Ménages</i> | 127,3 | 1 036 562 |
| <i>Entreprises</i> | 149,6 | 290 973 |
| <i>Autres agents</i> | 22,0 | 131 879 |
| Crédits bancaires sains des établissements locaux (encours en M€) | 236,4 | 2 191 791 |
| <i>Ménages</i> | 108,6 | 1 034 037 |
| <i>Entreprises</i> | 119,6 | 780 782 |
| <i>Autres agents</i> | 8,1 | 376 972 |

* calculé sur la base de la population 2007 sous hypothèse de croissance annuelle de 2 % par an



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Aperçu géographique

Située au nord de l'arc antillais, à égale distance de Porto Rico et de la Guadeloupe (260 km) et à environ 25 kilomètres au nord-ouest de l'île de Saint-Barthélemy, l'île de Saint-Martin couvre une superficie d'un peu plus de 90 km². Elle est composée de deux parties, Grande-Terre et Terres-Basses, reliées entre elles par deux étroits cordons littoraux qui contiennent l'étang salé de Simpson Bay, et affiche 15 km dans sa plus grande longueur et 13 km dans sa plus grande largeur.

Comme presque toutes les îles des Antilles, Saint-Martin est de nature volcanique et montagneuse : son point culminant est le Pic Paradis à 424 m d'altitude. La côte est une succession de plages, de lagunes littorales, de zones rocheuses et de mangroves. Les îlots inhabités de **Tintamarre et de Pinel se trouvent à l'est de l'île. L'intérieur est vallonné, mais comporte des secteurs plats.**

2. Climat

L'île de Saint-Martin bénéficie d'un climat tropical, plus sec qu'à la Guadeloupe et qu'à la Martinique comme en témoignent les pénuries ponctuelles d'eau. Cette faible pluviométrie a toujours été un facteur limitant pour l'agriculture sur l'île mais a, au contraire, favorisé l'expansion du tourisme au cours de la période récente.

Deux saisons se distinguent : une saison sèche appelée carême de décembre à mai et **une saison pluvieuse appelée hivernage de juillet à octobre. C'est durant cette saison que peut se développer une activité cyclonique intense. En 1999 et 2000, Saint-Martin avait souffert du passage des cyclones Lenny, José et Debby, tandis qu'octobre 2008 a été marqué par le passage du cyclone Omar.**

La saison cyclonique 2009 a largement épargné Saint-Martin. **L'ouragan Bill, classé en catégorie 4 (intense), dont l'œil est passé à 700 km à l'est de Saint-Barthélemy le 19 août, puis à 450 km au nord de Saint-Martin le lendemain, était accompagné d'une houle ample sur le nord de l'arc antillais (creux moyens atteignant 3m50 à 4m), mais a fait peu de dégâts.**

L'année 2010, durant laquelle 19 phénomènes cycloniques ont été baptisés (la moyenne étant de 11 selon le National Hurricane Center - NHC), a été très pluvieuse dans les Îles du Nord. Elle a surtout été marquée par le passage, le 29 août, du cyclone tropical Earl au nord de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au stade d'ouragan de classe 3. Il a occasionné d'importants dégâts sur les routes et les toitures dans certains quartiers de Saint-Martin. Deux autres cyclones de moindre ampleur, Otto et Tomas, ont causé des épisodes pluvio-orageux importants qui ont généré en une semaine près d'un quart des précipitations annuelles.

La moyenne de température annuelle est de 28°C. D'une manière générale, il est très rare que la température soit inférieure à 20°C ou supérieure à 32°C.

Section 2

Repères historiques

L'île de Saint-Martin aurait été découverte par Christophe Colomb lors de son second voyage aux Antilles, le 11 novembre 1493, jour de la Saint-Martin. Occupée successivement par les Français, les Hollandais et les Espagnols qui l'abandonnèrent en 1648, elle fut alors reprise par les Français et les Hollandais. Ceux-ci signèrent le 13 mars 1648 un traité de partage (traité du mont Concorde) marquant la limite des deux souverainetés. Plusieurs familles anglaises y installèrent des exploitations agricoles et instaurèrent la langue anglaise qui demeure aujourd'hui la langue maternelle de nombreux saint-martinois des deux côtés de l'île.

Depuis la signature du traité, l'île est partagée en deux parties : une partie néerlandaise au sud (34 km², chef-lieu Philipsburg) et une partie française au nord (56 km², siège de la sous-préfecture des îles du Nord à Marigot).

La légende veut qu'un Français et un Hollandais furent désignés pour courir autour de l'île dans des directions opposées afin de fixer la frontière à leur point de rencontre. Le Hollandais fut retardé par des marécages et des salines. Le Français put couvrir une plus longue distance. C'est pourquoi la partie de l'île revenant aux Français est plus vaste que celle attribuée aux Hollandais. La frontière entre Saint-Martin et Sint-Maarten est théorique et n'est signalée que par un monument commémorant trois siècles de coexistence pacifique.

Le rattachement administratif de Saint-Martin au département de la Guadeloupe, qui était en vigueur depuis 1947, a pris fin en 2007. **Le processus d'évolution statutaire engagé depuis une dizaine d'années par les îles de Saint-Barthélemy et Saint-Martin s'est en effet concrétisé par l'adoption, le 21 février 2007 d'un nouveau statut de Collectivité d'outre-mer¹.** Le 15 juillet, la nouvelle COM de Saint-Martin a été officiellement érigée par la mise en place de son conseil territorial. Les 23 membres du Conseil ont alors élu M. Louis-Constant Fleming à la présidence de l'Assemblée territoriale, qui a été remplacé, depuis l'élection du 10 août 2008, par M. Frantz Gumbs.

L'État reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et monétaire, bancaire et financier. Un préfet délégué auprès du Préfet de la Guadeloupe y représente l'État et le gouvernement.

¹ Se reporter à la partie du rapport consacrée à l'évolution statutaire de Saint-Martin.

Section 3

Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹. L'ensemble des Collectivités d'outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les DOM sont devenus des DROM (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la constitution².

Cette partie présente le régime juridique applicable à Saint-Martin, qui dispose, au même titre que Saint-Barthélemy, du statut de Collectivité d'Outre-mer distinct de la Guadeloupe.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UNE EVOLUTION STATUTAIRE ATTENDUE

L'île de Saint-Martin était rattachée en qualité de commune au département et à la région de la Guadeloupe pour des raisons de commodité administrative, et ce malgré la distance (260 km) qui les sépare.

Porté depuis une vingtaine d'années par les élus de la commune, le projet d'une évolution statutaire était animé par la volonté de tenir compte des spécificités géographiques, sociales et économiques de l'île. Ce n'est que le 17 mars 2003, lors de la réforme constitutionnelle, que le législateur autorisa la possibilité pour les Collectivités d'outre-mer de disposer « d'un statut qui tienne compte des intérêts propres de chacune d'elles » (article 74).

Le calendrier fut alors très rapide :

- le 30 avril 2003, le projet d'évolution statutaire a été adopté par le conseil municipal ;
- le 7 novembre 2003, ce document a été exposé devant le Sénat puis l'Assemblée Nationale qui l'ont approuvé ;
- et le 07 décembre 2003 une consultation référendaire a été organisée afin d'entériner la création d'une nouvelle Collectivité³.

¹ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

² Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

³ En respect de l'alinéa 7 de l'article 73 qui précise que « la création d'une Collectivité se substituant à un département et région d'outre-mer (...) ne peut intervenir sans qu'ait été recueilli le consentement des électeurs inscrits dans le ressort de ces Collectivités ».

Le projet de créer, dans chacune des îles, **une Collectivité d'outre-mer unique**, régie par l'article 74 de la Constitution **se substituant aux communes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, au département et à la région de la Guadeloupe**, a été approuvé à 76,17 % à Saint-Martin (95,51 % à Saint-Barthélemy).

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne relèvent ainsi que **d'une seule Collectivité territoriale**. Cette réforme constitue une simplification considérable pour les citoyens. Ceux-ci n'ont plus que deux interlocuteurs administratifs : **l'Etat et la Collectivité**.

A Saint-Martin, **le transfert de compétence s'est réalisé de manière plus progressive qu'à Saint-Barthélemy, en raison d'une situation géographique (partage de l'île avec Sint-Maarten) et d'un contexte socio-économique plus complexe.**

1.2 L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA NOUVELLE COLLECTIVITE D'OUTRE MER

Conformément à l'article 74 de la Constitution, le statut de chaque COM est défini par une loi organique qui fixe les compétences de cette Collectivité¹, les règles d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité et les conditions dans lesquelles ces institutions sont consultées sur les projets de textes. Saint-Martin est désormais régie par la loi organique du 21 février 2007.

L'application du nouveau cadre juridique, et la création officielle de la Collectivité n'ont pris effet qu'à compter de la première réunion du **conseil territorial** (nouvel organe composé de 23 membres élus pour cinq ans²), le 15 juillet 2007³.

Ce conseil élit, après chaque renouvellement et à la majorité absolue des membres, un **président ainsi qu'un conseil exécutif composé de vice-présidents** et de conseillers chargés d'arrêter les projets de délibération à soumettre au conseil territorial. Le conseil exécutif a pour rôle de recevoir les délégations du conseil territorial. Il délivre les permis de construire, les autorisations de travail des étrangers et en outre, exerce son droit de préemption en terme de transferts immobiliers (LO 222-5, 222-9, 222-12).

L'organisation institutionnelle de Saint-Martin est très proche du modèle départemental. Cependant, afin d'éviter une concentration excessive des pouvoirs dans une seule Collectivité, un certain nombre de mesures est prévu :

- le président du conseil territorial est responsable devant l'assemblée délibérante, qui peut voter une motion de défiance désignant un autre président ;
- certaines décisions sensibles relevant de l'organe exécutif doivent être prises de façon collégiale par le conseil exécutif et non par le seul président, par exemple en matière d'urbanisme ou d'autorisation de travail des étrangers ;

¹ L'Etat conserve les matières « régaliennes » énumérées dans la Constitution.

² Elu pour cinq ans (et non six, comme le mandat du conseil général métropolitain) au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire d'un tiers des sièges pour la liste recueillant la majorité absolue des suffrages exprimés.

³ Les élections des membres du conseil territorial ont eu lieu les 1^{er} et 8 juillet 2007.

- un **conseil économique, social et culturel**, composé de représentants des sphères syndicales, associatives et culturelles et du monde professionnel, bénéficie de compétences d'initiative et de proposition. Il est obligatoirement consulté sur les projets d'actes et de délibérations de la Collectivité d'Outre-mer à caractère économique, social ou culturel (LO223-1,2,3) ;
- des **conseils de quartier**, consultés sur les opérations d'aménagement et d'urbanisme.

La Collectivité est soumise au droit commun en ce qui concerne le fonctionnement des institutions (tenue des réunions, règles de quorum, constitution de commissions et de groupes d'élus, contrôle de légalité, procédure budgétaire...).

Au 1^{er} janvier 2008, le code officiel géographique de Saint-Martin a été modifié, le code 978 venant remplacer le code 971 commun jusqu'à cette date avec la Guadeloupe et Saint-Barthélemy.

1.3 LE DROIT APPLICABLE

Le principe d'**identité législative** demeure dans la plupart des domaines : en effet, les lois et règlements intervenant dans les matières ne relevant pas de la compétence de la Collectivité sont directement applicables. Il existe néanmoins une exception s'agissant des règles relatives à l'entrée et au séjour des étrangers, qui ne sont applicables que sur mention expresse. L'ensemble des lois et règlements en vigueur sur le territoire de la Guadeloupe au moment de la création de la nouvelle Collectivité reste applicable.

Saint-Martin peut adapter les lois dans les domaines de l'environnement, l'urbanisme, la construction, l'habitation, le logement et l'énergie sous réserve de l'approbation de l'Etat.

1.4 REPARTITION DES COMPETENCES

Saint-Martin exerce désormais **l'ensemble des compétences dévolues aux communes, au département et à la région de la Guadeloupe** ainsi que celle que l'Etat lui a transféré. Saint-Martin est ainsi compétente en matière de **fiscalité**, de transports routiers, de ports maritimes, de voirie, de tourisme, de droit domanial de la Collectivité, d'accès au travail des étrangers et en matière de création et d'organisation des services publics et établissements publics de la Collectivité. De fait, la nouvelle Collectivité peut adapter les lois et règlements en matière de domanialité publique et d'enseignement.

L'Etat reste cependant compétent en matière de droit pénal, de droit commercial et de **droit monétaire, bancaire et financier**. D'où la désignation d'un préfet délégué représentant l'Etat et le gouvernement au sein des COM des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Sous la proposition du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire, le Conseil des Ministres a désigné, le 7 mars 2007, M. Dominique Lacroix au poste de préfet délégué aux îles du Nord auprès du préfet de la Guadeloupe. Il a été remplacé le 24 août 2009 par M. Jacques SIMONNET. La nouvelle préfecture, compétente sur les deux Collectivités, est installée à Marigot.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires d'outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique aux Collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

La ratification du traité de Lisbonne identifiait, au niveau européen, la nouvelle collectivité comme Région Ultra-Périphérique (RUP) autonome vis-à-vis de la Guadeloupe. Cependant, si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels², il impose l'application de l'ensemble du droit communautaire, ce qui peut être un facteur de distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins. **Ce constat est d'autant plus prégnant que la partie néerlandaise de l'île n'a pas le statut de RUP et n'est donc pas soumise au droit communautaire.** Cependant, Saint-Martin pourrait se satisfaire du statut de RUP, contrairement à Saint-Barthélemy, qui va à sa demande accéder le 1^{er} janvier 2012 au statut de PTOM. En octobre 2010, Saint-Martin a participé en tant que nouvelle RUP à la XVIème conférence des présidents des régions ultrapériphériques de l'Europe.

Côté hollandais, Sint-Maarten, qui appartenait à l'ancien Etat autonome de la Fédération des Antilles néerlandaises, au sein du Royaume des Pays-Bas, est devenu un Etat au sein du même Royaume, après la dissolution des Antilles néerlandaises le 10 octobre 2010.

3. Evolutions récentes

Les années 2008 et 2009 ont vu la prise en main progressive des nouvelles compétences de Saint-Martin. **Toutes les institutions sont désormais en place et l'ensemble des transferts de compétence ont été réalisés.** Certains services de la Collectivité ne sont véritablement opérationnels qu'à partir de 2009, première année de fonctionnement réel.

Au niveau **fiscal**, la convention de moyens a été signée en mars 2008, même si durant cette année, les impôts ont continué d'être gérés par l'Etat. L'année 2009 marque le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale avec la mise en place d'un système géré localement.

En décembre 2010, Le Préfet délégué Jacques Simonnet - au nom de l'Etat - et le Président Frantz Gumbs ont signé la convention fiscale entre l'Etat et la collectivité visant à éviter **les doubles impositions et prévenir l'évasion et la fraude fiscale.**

Tandis que la COM gère l'impôt sur le revenu depuis 2008, l'impôt sur les sociétés, qui doit concerner environ 1 200 entreprises, entre dans les compétences des services fiscaux saint-martinois en 2009.

¹ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « *L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ?* » - Etude CEROM, mars 2008.

² Dans le cadre des programmes opérationnels européens 2007-2013 attribués à l'ancienne RUP Guadeloupe, qui comprenait les communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la collectivité gère elle-même sa part de financement au titre du FEDER et du FSE.

Le 4 juin 2009, le Conseil Territorial a adopté la partie du nouveau code des impôts définissant les règles d'assiette et de calcul de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés et des autres impôts directs d'Etat transférés à la Collectivité. Le principe de la Taxe Générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) a été voté le 26 novembre 2009. Cette dernière est une taxe d'application, de 2 % sur le chiffre d'affaires général, qui frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Elle est entrée en vigueur en août 2010. Le Conseil constitutionnel a validé le 21 janvier 2010 deux lois organiques dotant les îles françaises de Saint-Barthélemy et Saint-Martin du pouvoir de percevoir l'impôt. Parallèlement, la Commission européenne a consacré l'autonomie fiscale de la Collectivité de Saint-Martin.

Sur le plan **économique**, outre la mise en œuvre de nouvelles compétences (aides aux entreprises, continuité territoriale, stratégie économique...), le Conseil Territorial et le Conseil économique social et culturel ont mis en place la Chambre consulaire interprofessionnelle de Saint-Martin (la CCISM), élue le 10 juillet 2009 et qui compte 26 membres. Le décret relatif à la création d'un centre de formalité des entreprises à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin a été signé le 19 janvier 2010. La Collectivité a également institué un code du tourisme et un SDAT (schéma d'aménagement et de développement touristique) adopté en 2010 engage une réflexion stratégique sur le positionnement de Saint-Martin (par rapport à Sint-Maarten et Saint-Barthélemy notamment) et sur les actions promotionnelles à mener.

Par ailleurs, la mise en place de la COM a vu la création de plusieurs établissements publics, dont l'office du tourisme, le port, l'aéroport et l'établissement d'eau et d'assainissement de Saint-Martin (EEASM), laissant ainsi à ces établissements une plus grande autonomie tout en permettant de rééquilibrer les comptes de la COM.

Sur le volet **social**, les actions d'éducation et de formation sont devenues des priorités pour la nouvelle Collectivité. Le transfert des compétences sociales de la Guadeloupe vers Saint-Martin devrait permettre d'adopter des politiques en adéquation avec les besoins sociaux de l'île. Ainsi, alors que seule la maison de retraite et les écoles primaires étaient gérées par la commune avant l'évolution statutaire, l'ensemble des établissements à caractère socio-éducatif se trouvent désormais sous la responsabilité de la Collectivité, ce qui a notamment permis de demander la mise en place de l'enseignement bilingue pour les écoles maternelles et primaires¹. En outre, le RMI et le RSA sont désormais à la charge de la Collectivité. Une coopération en matière sociale a été mise en œuvre entre la Collectivité de Saint-Martin et le Land Council de Sint-Maarten, notamment en matière de santé des enfants.

Enfin, concernant l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, la Collectivité a organisé ses premiers programmes de formations en 2008, la dernière dotation de la Région ayant été perçue en 2007. Un directeur général a été recruté au sein de la Collectivité en février 2009 dans l'objectif de la création d'un service de formation professionnelle, l'île faisant face à un grave problème d'inadéquation entre les formations et les besoins existants sur le marché du travail. Dans le même temps, l'antenne locale de Pôle Emploi propose des filières de formation.

Au **niveau national**, la création d'un siège de député, faisant suite à celle d'un sénateur (Louis-Constant Fleming, depuis le 21/09/08) est programmée à partir des élections qui auront lieu en 2012. Validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février 2010 un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

¹ La langue maternelle des habitants de l'île, en partie française comme en partie néerlandaise, est l'anglais saint-martinois.



CHAPITRE II

Panorama de
l'économie Saint-Martinoise

Section 1

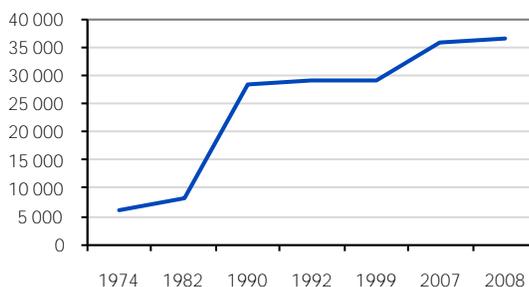
La population

1. La structure démographique

Le dernier recensement complet de l'INSEE dans les Iles du Nord a été réalisé en 1999. La nouvelle méthode de recensement de l'INSEE, mise en œuvre en 2004, permet toutefois de suivre chaque année l'évolution des populations communales et de celles des collectivités de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les derniers résultats, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011, portent sur l'année 2008.

En 2008, la population Saint-Martinoise comptait 36 661 habitants, en hausse de 23,4 % par rapport à 1999. L'augmentation annuelle moyenne de 2,9 % sur la période est très inférieure au rythme élevé des années 1980 (+17,1 %) caractérisées par un solde migratoire nettement positif. Entre 1974 et 2008, le nombre d'habitants a été multiplié par 5,9, passant de 6 191 à 36 661 habitants. La densité moyenne de la population est de 678 hab/km², en progression de 23 % par rapport à 1999 et est supérieure à celle de Saint-Barthélemy (402 hab/km²).

Evolution de la population saint-martinoise
(en nombre d'habitants)



Source : INSEE

La partie néerlandaise de l'île a connu une évolution démographique parallèle, marquée par une croissance liée à l'immigration dans les années 1990, suivie d'une stabilisation entre 1995 et 2000 (à 0,3 % selon le CBS). Entre 2000 et 2008, la population de Sint-Maarten aurait retrouvé un niveau de croissance plus soutenu (+3,4 % en moyenne) pour s'établir à 40 009 habitants au 1^{er} janvier 2008. La population de Sint-Maarten en 2010 est estimée à 37 429 personnes, en recul de 6,4 % par rapport à 2008.

En 2008, le nombre d'étrangers à Saint-Martin s'élève à 13 203, soit 36 % de la population totale. Plus de trois-quarts des étrangers proviennent de l'espace Caraïbes et particulièrement d'Haïti (47 % de l'ensemble des étrangers). Les dominiquais et dominicains représentent 22 % des étrangers. Les européens en représentent 16 %, avec une surreprésentation des Britanniques (7 %) et des hollandais (5 %). Seule 4 % de la population est issue d'Amérique du Nord.

| Répartition par âge | Population Saint-Martin | | | | Population Sint-Marteen | | | |
|---------------------|-------------------------|--------|--------|--------|-------------------------|--------|--------|--------|
| | 1999 | | 2008 | | 2000 | | 2008 | |
| | Nombre | Part | Nombre | Part | Nombre | Part | Nombre | Part |
| De 0 à 19 ans | 10 459 | 35,9% | 13 641 | 37,2% | 9 796 | 32,0% | 12 166 | 30,4% |
| De 20 à 59 ans | 17 152 | 58,9% | 20 327 | 55,4% | 19 370 | 63,3% | 25 383 | 63,4% |
| De 60 à 74 ans | 1 191 | 4,1% | 2 154 | 5,9% | 1 041 | 3,4% | 2 078 | 5,2% |
| 75 ans et plus | 490 | 1,7% | 539 | 1,5% | 392 | 1,3% | 382 | 1,0% |
| Total | 29 112 | 100,0% | 36 661 | 100,0% | 30 599 | 100,0% | 40 009 | 100,0% |

Source : INSEE Recensements 1999 et 2008, CBS

En 2008, l'INSEE recensait 13 641 habitants de moins de 20 ans (soit 37 % de la population) et 2 693 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 7 % de la population totale). Saint-Martin se présente comme une collectivité jeune bien que l'augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans excède 60 % entre 1999 et 2008. L'âge moyen, stable depuis 1999, est de 25 ans.

Evolution des taux de natalité et de mortalité

| | 1974 (1) | 1982 (2) | 1990 (3) | 1999 (4) | 2008 (5) |
|--|-----------------------|----------|-----------------------|----------|----------|
| Taux de natalité (‰) | 46,1 | 36 | 27,2 | 25 | 26,3 |
| Taux de mortalité (‰) | 10,1 | 8,5 | 4,6 | 3,2 | 3,1 |
| Taux de variation annuelle moyenne (%) | 2,9 | 3,7 | 17,1 | 0,2 | 2,7 |
| - dû au solde apparent des entrées sorties | -0,7 | 0,9 | 14,8 | -2,0 | 0,3 |
| (1) Moyenne 1967-1974 | (2) Moyenne 1974-1982 | | (3) Moyenne 1982-1990 | | |
| (4) Moyenne 1990-1999 | (5) Moyenne 1999-2008 | | | | |

Source : INSEE Recensements 1974 à 2008

Entre 1974 et 2008, le taux moyen de natalité a chuté de manière drastique, passant de 46,1 % à 26,3 %, ce qui reste élevé. A titre de comparaison, le taux de natalité s'élève respectivement à 14,3 % et à 12,9 % en Guadeloupe et en métropole pour l'année 2008. En 2009, 859 personnes sont nées et 111 sont décédées.

Principaux indicateurs démographiques

| | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Variation 2009/2008 |
|-----------------------|------|------|------|------|------|---------------------|
| Nombre de naissances | 915 | 872 | 721 | 836 | 859 | 2,8% |
| Nombre de décès | 94 | 108 | 78 | 129 | 111 | -14,0% |
| Accroissement naturel | 821 | 764 | 643 | 707 | 748 | 5,8% |

Source : INSEE, Etat civil

En 2008, le parc de logements s'élevait à 16 084 dans la collectivité de Saint-Martin. Il est essentiellement composé de résidences principales dont la proportion s'élève à 81,8 %. Les logements vacants (10,6 %) sont plus nombreux que les résidences secondaires (6 %). Les appartements représentent 65,8 % du bâti et les maisons 32 %. Concernant les résidences principales, les ménages résident dans des logements de 3,2 pièces en moyenne : les maisons comportent 4 pièces et les appartements 2,8. Environ 35 % des logements ont été construits après 1990.

A Saint-Martin, la monoparentalité est très prononcée : plus d'une famille sur trois (34,1 %) est monoparentale contre 27 % en Guadeloupe. En 2008, les couples avec ou sans enfants représentent respectivement 44,7 % et 21,3 % de l'ensemble des familles de la collectivité.

Section 2

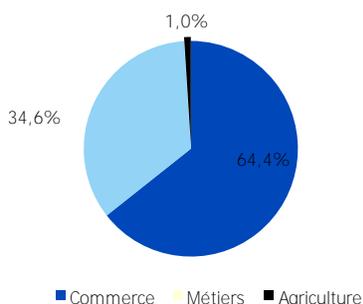
Les principaux indicateurs économiques

Le budget alloué à l'action économique représente 2,8 % des dépenses réelles totales de la collectivité en 2010, soit 3,5 millions d'euros. La Direction de la Stratégie et des Interventions Economiques a mis en place plusieurs actions destinées à redynamiser l'activité sur l'île telles que l'organisation du Salon de l'Entreprise, le financement des études nécessaires à l'élaboration du Schéma territorial de développement économique ou encore la mise en place d'un fonds de garantie pour les entreprises.

1. Le tissu économique

Fondée autrefois sur l'exploitation des marais salants et la culture du tabac, puis sur celle du coton et de la canne à sucre, l'économie de Saint-Martin s'est fortement tertiaisée et est aujourd'hui résolument tournée vers le tourisme. L'agriculture, l'élevage et la pêche ne constituent plus que des activités marginales et ont un impact négligeable sur l'économie de l'île. L'industrie y est encore très limitée.

Répartition des entreprises implantées à Saint-Martin en 2010



Source : CCISM

Saint-Martin, ancienne commune de Guadeloupe, a évolué statutairement et s'est muée en collectivité en juillet 2007. Suite à cette évolution statutaire, la collectivité s'est dotée d'une organisation consulaire spécifique : la Chambre Consulaire Interprofessionnelle de Saint-Martin (CCISM).

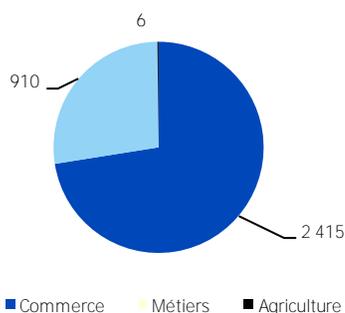
Selon les statistiques de cette chambre, 6 561 entreprises sont implantées dans la collectivité en 2010, soit 157 entreprises de plus qu'en 2009 et +423 par rapport à 2008. Ce recensement fait apparaître une prédominance du secteur du commerce. En effet, un peu moins de deux tiers (64,4 %) des entreprises recensées relèvent du commerce. Notons que ce taux est stable de 2008 à 2010. Les métiers¹ représentent 34,6 % des entreprises tandis que l'agriculture n'en regroupe qu'1 %.

¹ Les métiers relèvent de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996

En 2008, 2 415 salariés travaillent dans le secteur du commerce, ce qui représente 72,5 % du total des employés. Plus du quart des effectifs travaille dans la catégorie « métiers » et une très faible proportion dans l'agriculture.

Pour l'année 2010, le nouveau centre des formalités des entreprises (CFE) de la CCISM a enregistré 339 immatriculations d'entreprises et 242 radiations. Le nombre de modifications d'entreprises atteint 373 et les mises en sommeil 124.

Répartition des effectifs salariés en 2008



Source : CCISM

2. Les comptes économiques

Le système d'informations statistiques ne permet pas d'élaborer des comptes économiques complets pour la collectivité. Le niveau de richesse réelle par habitant (qui conditionne éventuellement l'accès à certains programmes européens) demeure donc inconnu. Une estimation du produit intérieur brut des îles du Nord a cependant été réalisée en octobre 2005 dans le cadre du partenariat CEROM, fruit d'une collaboration entre l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD. Le calcul de la valeur ajoutée des îles du Nord a été réalisé à partir de 2 méthodes :

- l'approche par la productivité apparente du travail :
 - à partir du référent Guadeloupe,
 - à partir du référent Sint-Maarten ;
- l'approche par les importations.

L'approche par la productivité apparente du travail est fondée sur les données sur l'emploi et la population du dernier recensement effectué par l'INSEE dans les îles du Nord en 1999. Faute d'évaluation de la productivité à Saint-Martin, elle a été supposée identique à celle prévalant dans l'espace référent de la Guadeloupe, et dans un second temps de la partie néerlandaise de l'île, Sint-Maarten, sous hypothèse que la productivité apparente en partie française est appréciée de manière identique à celle de la partie néerlandaise, à l'exception des activités immobilières et des services non marchands.

L'approche par les importations : bien que les importations de l'île de Saint-Martin soient inconnues, celles des Antilles néerlandaises dans leur ensemble font l'objet de statistiques, et en particulier celles de Sint-Maarten. Le niveau des importations par habitant en partie française est considéré égal à celui prévalant dans la partie néerlandaise, mais est diminué des dépenses touristiques directes effectuées dans la zone néerlandaise.

Dans ce cadre¹, le PIB de Saint-Martin en 1999 a été évalué à 421 M €, soit près de 14 500 € par habitant. Le PIB par habitant était inférieur de 39 % à la moyenne métropolitaine et de 21 % au PIB par habitant en partie néerlandaise (16 500 € environ) et sensiblement égal à celui de la Guadeloupe.

3. L'emploi et le chômage

3.1 LA POPULATION ACTIVE

Selon le dernier recensement de l'Insee, la population active rassemble 17 311 personnes dans la collectivité de Saint-Martin en 2008. Elle représente 71,4 % de la population en âge de travailler, soit un niveau légèrement supérieur à celui de la France métropolitaine (69,7 %). Le nombre d'actifs a progressé de 18,5 % entre 1999 et 2008, sous l'effet d'une forte croissance de la population occupant un emploi (+ 19,7 %), dont l'évolution a été plus soutenue que celle des chômeurs (+ 15,3 %). Par conséquent, le taux de chômage a reculé de 1,1 point entre ces deux dates pour s'établir à 25,5 %. D'après les chiffres du recensement, cette tendance a été profitable aux femmes qui sont de plus en plus nombreuses à occuper un emploi : + 24 % d'actives entre 1999 et 2008, contre + 16 % pour les hommes.

| | Saint-Martin | | Sint-Maarten | |
|--------------------------------------|---------------|-------------|---------------|-------------|
| | 2008 | | 2009 | |
| | Nombre | Part (en %) | Nombre | Part (en %) |
| Actifs occupés | 12 897 | 75% | 21 378 | 88% |
| dont hommes | 6 893 | 53% | 11 233 | 53% |
| dont femmes | 6 004 | 47% | 10 145 | 47% |
| Chômeurs * | 4 414 | 25% | 2 966 | 12% |
| dont hommes | 1 704 | 39% | 1 312 | 44% |
| dont femmes | 2 710 | 61% | 1 654 | 56% |
| Total de la population active | 17 311 | 100% | 24 344 | 100% |

Source : INSEE - Recensement de la population 2008, CBS Labour Force Service Estimation 2009

* au sens du recensement

A Sint-Maarten, le Central Bureau of Statistics (CBS) dénombre 24 344 actifs pour l'année 2009, dont 88 % occupent un emploi. Cette proportion est supérieure de 13 points à celle relevée dans la partie française.

¹ CEROM, Document de travail n°2, Octobre 2005.

3.2 L'EMPLOI

On recense 13 045 emplois sur le territoire saint-martinois dont 78 % sont des postes salariés et en grande majorité des contrats à durée indéterminée ou des emplois dans la fonction publique (60 %). 46,4 % des emplois sont occupés par des femmes. La proportion de travailleurs ne disposant pas du statut de salariés est plus élevée chez les hommes (29 %) que chez les femmes (14 %).

A l'image de la Guadeloupe, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés (36,4 %), les ouvriers (22,7 %) ainsi que les professions intermédiaires (17,5 %). Les artisans, commerçants et chefs d'entreprises totalisent 16 % des emplois et les cadres / professions intellectuelles 6,6 %. Par ailleurs, 19,5 % des femmes et 11,6 % des hommes sont soumis au travail à temps partiel, alors qu'ils sont respectivement 24 % et 11 % en Guadeloupe.

Formes d'emplois à Saint-Martin en 2010

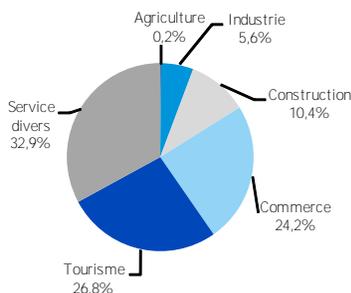
| | Ensemble | | Hommes | | Femmes | |
|---|---------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|
| | Nombre | Part (en %) | Nombre | Part (en %) | Nombre | Part (en %) |
| Ensemble | 13 045 | 100% | 6 989 | 100% | 6 056 | 100% |
| Salariés : | 10 182 | 78% | 4 993 | 71% | 5 189 | 86% |
| – Titulaires fonction publique et contrats à durée indéterminée | 7 874 | 60% | 3 919 | 56% | 3 955 | 65% |
| – Contrats à durée déterminée | 2 164 | 17% | 1 000 | 14% | 1 164 | 19% |
| – Intérim | 14 | 0% | 12 | 0% | 2 | 0% |
| – Emplois aidés | 48 | 0% | 5 | 0% | 43 | 1% |
| – Apprentissage-stage | 81 | 1% | 56 | 1% | 25 | 0% |
| Non salariés | 2 864 | 22% | 1 997 | 29% | 867 | 14% |
| – Indépendants | 1 923 | 15% | 1 301 | 19% | 622 | 10% |
| – Employeurs | 910 | 7% | 678 | 10% | 232 | 4% |
| – Aides familiaux | 29 | 0% | 17 | 0% | 12 | 0% |

Source : INSEE recensement 2008

Saint-Martin se distingue de la Guadeloupe par la proportion d'emplois relevant du secteur touristique qui mobilise plus d'un quart des salariés de la sphère marchande. Ajoutés aux autres services, les services marchands mobilisent 59,7 % des salariés de l'île. Les activités commerciales rassemblent 24,2 % des emplois, la construction 10,4 % et l'industrie 5,6 %. L'agriculture est très marginale et ne représente que 0,2 % des emplois.

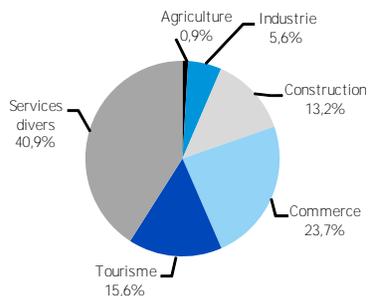
Côté hollandais, on recense 21 378 emplois. Leur répartition est relativement similaire à celle observée à Saint-Martin avec toutefois une représentation plus forte des activités tertiaires hors tourisme. Le poids de ce secteur s'explique essentiellement par la fréquentation élevée des commerces situés dans la zone franche de Philipsburg, bénéficiant de l'afflux touristique des croisiéristes débarquant au port de Pointe Blanche. Par ailleurs, l'essor des activités immobilières, rassemblant 11,7 % des emplois, est lié au développement à Sint-Maarten du système de propriété en « temps partagé ».

Répartition de l'emploi salarié marchand à Saint-Martin



Source : Unedic, chiffres 2009 provisoires

Répartition de l'emploi salarié marchand à Sint-Maarten



Source : CBS Labour Force recensement 2009

En outre, alors que le secteur non marchand rassemble le quart des emplois dans la partie française¹, la proportion n'est que de 14 % à Sint-Maarten.

3.3 LE TRAVAIL ILLEGAL

Le travail illégal serait largement répandu à Saint-Martin. Malgré l'absence de statistiques officielles², il apparaît qu'une fraction très importante de l'activité économique saint-martinoise pourrait être réalisée de manière informelle, en raison de l'existence de nombreuses pratiques telles la dissimulation d'activité, de salariés, la fausse sous-traitance³ et la dissimulation d'heures supplémentaires. Par ailleurs, il existe à Saint-Martin une tradition ancrée de versement d'un salaire déclaré égal au SMIC auquel s'ajoute une somme réglée en liquide.

3.4 LE CHOMAGE

3.4.1 Structure comparée du chômage à Saint-Martin et à Sint-Maarten

Le taux de chômage calculé par l'INSEE dans la partie française lors du dernier recensement en 2008 s'établit à 25 %, alors qu'il est deux fois moindre dans la partie néerlandaise, soit 12,2 % selon le CBS. Les politiques économiques en matière d'emploi sont très éloignées l'une de l'autre : d'une part, des réglementations très libérales côté hollandais (salaire minimum aux environs de 600 euros) qui favorisent l'embauche ; d'autre part, une rémunération et une protection forte du travailleur à Saint-Martin (salaire minimum de 1 345 euros brut) assorties d'un « traitement social » du chômage (indemnisation, soutiens directs et indirects à l'emploi).

¹ Source : INSEE, recensement 2008.

² A titre d'exemple, selon les estimations de l'INSEE, 9 % des travailleurs auraient eu recours au travail informel en Guadeloupe en 2007. Plus de la moitié des personnes concernées occuperaient également un emploi, et une personne sur trois serait au chômage. Source : « L'emploi informel en Guadeloupe en 2007 », INSEE, Premiers résultats n°33, septembre 2008.

³ La fausse sous-traitance se définit comme des prêts de main-d'œuvre effectués sous couvert de prétendus contrats de sous-traitance ne présentant pas les caractères d'un contrat d'entreprise.

3.4.2 Evolution de l'emploi en 2010

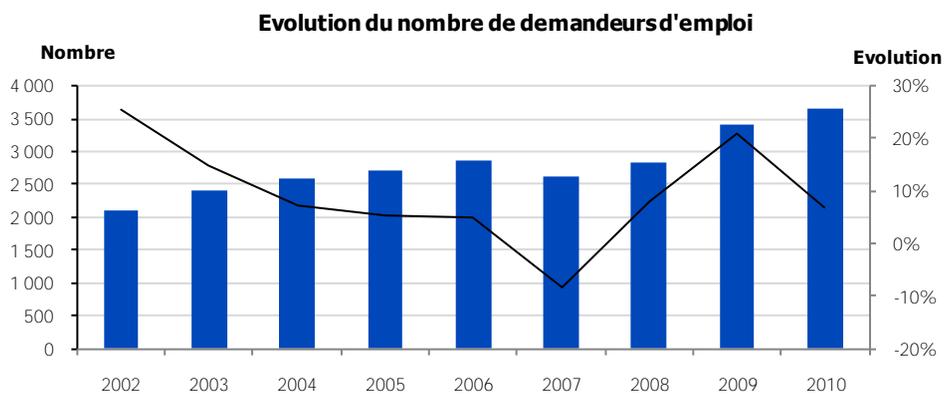
D'après la DIECCTE, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM A) s'établissait à fin décembre 2010 à 3 654 à Saint-Martin, en progression de 6,9 % en glissement annuel. Cette évolution est toutefois plus modérée que l'année précédente (+ 20,9 %), le marché du travail ayant fortement subi en 2009 les contrecoups de la crise économique internationale.

Les femmes sont largement pénalisées dans leur accès au marché du travail puisqu'elles représentent 61 % des demandeurs d'emplois. Toutefois, leur situation s'est moins dégradée que celle des hommes au cours de l'année 2010 (+ 5,5 % de demandeurs d'emplois, contre +9,2 % pour les hommes). Les jeunes de moins de 25 ans totalisent 13 % de la demande d'emplois et les plus de 50 ans 21 %. En outre, le chômage de longue durée s'accroît : il atteint 35 % en 2010, en hausse de 5,5 points par rapport à 2009.

Le niveau de formation apparaît comme un critère déterminant de l'employabilité de la population active : les non-diplômés représentent 44 % des demandeurs d'emplois en 2010, contre seulement 10 % pour les titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+2.

Selon l'enquête « Besoins en main-d'œuvre » (BMO) menée à la fin de l'année 2010 par Pôle emploi et le Crédoc, les entreprises des Iles du Nord¹ projetaient de recruter 648 salariés en 2011.

Parmi les entreprises interrogées, 11,7 % avaient des projets de recrutement, dont 48,7 % étaient jugés difficiles et 31,6 % présentaient un caractère saisonnier. Ces projets de recrutements concernent majoritairement les services de restauration.



Source : DIECCTE - DEFM A, données brutes

¹ Les établissements enquêtés sont l'ensemble des établissements employeurs hors administrations de l'Etat (Ministères, Police, Justice...) et entreprises publiques (EDF, ...). Environ 22 700 établissements ont été interrogés en Guadeloupe et dans les Iles du Nord.

A Sint-Maarten, on dénombre 2 966 demandeurs d'emplois en 2009, en hausse de 21,3 % par rapport à 2007. Ce chiffre a augmenté de manière beaucoup plus sensible chez les hommes (+ 40,3 %) que chez les femmes (+ 9,5 %). Les moins de 25 ans représentent 20,7 % des demandeurs d'emploi.

Situation du marché de l'emploi à Sint Maarten à fin mars

| | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 | Var 09/08 (en %) |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Demandeurs d'emploi en fin de mois | 2 271 | 3 433 | 2 798 | 2 446 | 2 966 | 21,3 |
| Hommes | 973 | 1 545 | 1 194 | 935 | 1 312 | 40,3 |
| Femmes | 1 298 | 1 888 | 1 604 | 1 510 | 1 654 | 9,5 |
| % de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans | 21,8% | 18,6% | 21,9% | 23,2% | 20,7% | 2,5 pts |

Source : CBS

3.5 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

Au même titre qu'en Guadeloupe, l'ampleur du chômage dans la collectivité française de Saint-Martin a incité les pouvoirs publics à développer de nombreux dispositifs de soutien à l'emploi à la fois dans la sphère marchande et non marchande. Aux mesures nationales, viennent s'ajouter des soutiens spécifiques à l'Outre-mer afin de répondre aux spécificités du territoire. Le développement de ce type de contrats est toutefois ralenti par l'existence du travail informel.

Principales politiques pour l'emploi, l'insertion et la création d'activité

| | Nombre de bénéficiaires | | | |
|---|-------------------------|------------|------------|------------|
| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
| Secteur marchand | 95 | 145 | 177 | 187 |
| Contrats d'accès à l'emploi (CAE DOM) | 46 | 48 | 54 | 36 |
| Contrats d'Insertion-Revenu Minimum d'Activités | 3 | 1 | 0 | 0 |
| Contrats en alternance | | | | |
| Contrats d'apprentissage | 0 | 13 | 3 | 14 |
| Contrats de professionnalisation | 4 | 25 | 15 | 11 |
| Aide à la création d'entreprise | | | | |
| Projet Initiative Jeune (PIJ) (créateurs d'entreprises) | 4 | 11 | 3 | 7 |
| Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (EDEN) | 0 | 2 | nd | nd |
| Nombre de bénéficiaire de l'exonération de cotisation (ACCRES) | 5 | 0 | nd | nd |
| Autres | | | | |
| Projet Initiative Jeune (PIJ) (aide à la mobilité) | 0 | 25 | 27 | 29 |
| Allocation de Retour à l'Activité (ARA) | 0 | 1 | nc | 0 |
| Contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) | 21 | 8 | nc | nc |
| Nombre de salariés d'organismes agréés de services à la personne (OASP) | 12 | 11 | 15 | 18 |
| Secteur non marchand | 186 | 58 | 82 | 109 |
| Contrats d'avenir (CAV) (y.c. renouvellements) | 10 | 8 | 0 | 1 |
| Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) (y.c. renouvellements) | 176 | 50 | 82 | 108 |
| Total | 281 | 203 | 259 | 296 |

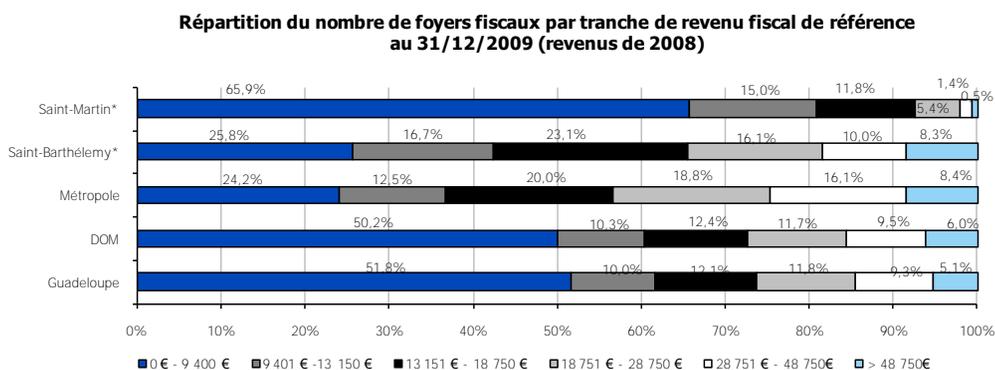
Source : DIECCTE / Pôle Emploi / ASP / CGSS

4. Les revenus et salaires

4.1 LES DIFFERENTES CATEGORIES DE REVENUS

4.1.1 La répartition des foyers fiscaux par tranche

A Saint-Martin, la répartition par tranche de revenus des foyers est significativement différente de celle relevée en métropole et dans l'île voisine de Saint-Barthélemy. La tranche la plus basse des revenus annuels (inférieurs à 9 400 €) représente en effet 65,9 % des foyers fiscaux, chiffre nettement supérieur à celui de la métropole et des autres départements et collectivités. Les foyers fiscaux dont les revenus sont compris dans les tranches les plus élevées (supérieurs à 18 751 €) apparaissent particulièrement sous-représentés.



Source : Direction générale des Impôts
*Revenus de 2007

Ces chiffres sont à analyser avec prudence compte tenu des difficultés des services fiscaux à collecter l'ensemble des impôts, mais également de l'importance supposée de l'activité informelle.

4.1.2 Le revenu minimum d'insertion

Le revenu minimum d'insertion (RMI) a été institué par la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans résidant en France, ainsi qu'aux jeunes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge, une allocation de ressources¹ dont le montant varie en fonction de la composition du foyer. La loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000 a arrêté le principe de l'alignement du RMI dans les DOM sur celui de la France métropolitaine. Après un premier réajustement opéré en 2001, ce processus s'est achevé le 1^{er} janvier 2002.

¹ Ce dispositif prévoit le versement d'une allocation mensuelle, calculée par différence entre les ressources dont dispose la personne ou le foyer et le minimum garanti. Il ouvre droit, de façon automatique, à une assurance sociale personnelle et gratuite (couverture maladie universelle).

Par ailleurs, le décret n°2004-230 du 16 mars 2004 relatif à l'application de certaines dispositions de la loi n° 2003-1200 du 18 décembre 2003 rend effective la décentralisation du RMI. Dès lors, depuis 2008, ces compétences ont été transférées à la Collectivité de Saint-Martin, responsable de la gestion du RMI. L'extinction du dispositif du revenu minimum d'insertion prend effet au 31 décembre 2010 dans les DOM ainsi qu'à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, au profit de la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA, voir paragraphe 4.3).

Barème allocation du RMI au 1er janvier

| | en € | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|
| Foyer | 2002 | 2008 | 2009 | 2010 |
| Personne seule | 405,62 | 447,91 | 454,63 | 460,09 |
| Personne seule avec 1 personne à charge ou couple sans personne à charge | 608,43 | 671,87 | 681,95 | 690,13 |
| Personne seule avec 2 personnes à charge ou couple avec une personne à charge | 730,12 | 806,24 | 818,34 | 828,16 |
| Couple avec 2 personnes à charge | 892,36 | 940,61 | 954,73 | 966,19 |
| Par personne supplémentaire à charge | 162,25 | 179,16 | 181,85 | 184,03 |

Source : Caisse d'Allocations Familiales

Au 31 décembre 2010, 1 249 allocataires saint-martinois bénéficiaient du RMI. Le nombre de Rmistes progresse de 13,8 % sur un an dans la partie française de l'île.

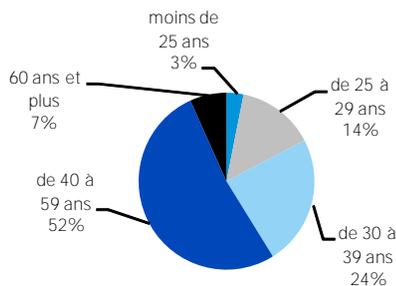
Effectifs du RMI au 31 décembre

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var. 2010/2009 |
|----------------------|------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Bénéficiaires du RMI | 984 | 1118 | 1143 | 1015 | 936 | 1098 | 1249 | 13,8% |

Source : Caisse d'Allocations Familiales

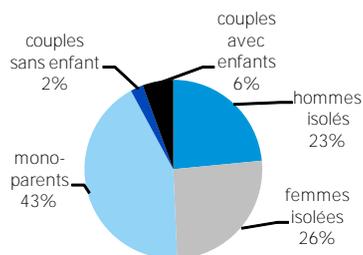
Saint-Martin se caractérise par une part importante de Rmistes en situation monoparentale (43 % du total, contre 38 % en Guadeloupe). Les parents isolés représentent la moitié des Rmistes : 52 % des personnes qui perçoivent le RMI ont entre 40 et 59 ans.

Répartition par groupes d'âges en 2010



Source : CAF

Répartition par situation de famille en 2010



Source : CAF

4.2 Le RSTA : un complément de revenu temporaire

Suite au mouvement social contre la vie chère du premier trimestre 2009 aux Antilles, et **afin de soutenir le pouvoir d'achat des salariés des départements et collectivités d'Outre-mer**, le Gouvernement a **créé une mesure spécifique : le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), dont le décret d'application a été publié au Journal Officiel du 29 mai 2009.**

Prestation versée par l'Etat en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois (ce qui correspond à environ 1 450 € net). **Pour l'ensemble des départements et collectivités d'Outre-mer, l'Etat consacre une enveloppe de 233 millions d'euros au financement du RSTA.** Selon le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer, plus de 220 000 personnes pourraient percevoir cette allocation, dont le coût en année pleine est évalué à 280 millions d'euros.

Dans les Iles du Nord, les premiers versements ont eu lieu à partir de juillet 2009. Pour le premier versement, environ 60 000 bénéficiaires potentiels pré-identifiés ont reçu un formulaire de demande de RSTA aux Antilles dont 3 500 à Saint-Martin.

4.3 Le Revenu de Solidarité Active

Le Revenu de Solidarité active (RSA) est une prestation qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation de Parent Isolé (API) et les dispositifs associés de soutien à la reprise d'un emploi (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Cette prestation peut désormais être perçue par des travailleurs à faibles revenus.

Le RSA est **généralisé à tous les Départements d'outre-mer ainsi qu'à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon** depuis le 1^{er} janvier 2011. Dans les départements d'Outre-mer, ce nouveau dispositif revêt un caractère particulier : il coexiste pendant deux ans avec le revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA), sans toutefois permettre la perception simultanée de ces deux prestations dont les conditions d'attribution diffèrent. A compter du 1^{er} janvier 2013, seul subsistera le RSA, qui prendra deux formes :

- Le RSA « socle » : il s'agit d'une nouvelle prestation gérée par la Caisse d'Allocation Familiale qui remplace le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API).
- Le RSA « chapeau » : encore appelé RSA « activité », il s'agit d'un complément de revenu qui s'adresse aux personnes démarrant ou reprenant une activité professionnelle et dont les revenus sont limités. Ce gain financier vise à encourager le retour à l'emploi des titulaires de minima sociaux afin de compenser la perte de droits connexes.

Le RSA fait l'objet d'un financement associant les départements et l'Etat. Alors que les départements financent la partie socle, l'Etat soutient la partie activité¹. Sa gestion globale est assurée par la CAF.

LES MINIMAS SOCIAUX

En décembre 1988, la loi n°88-1088 créée le **Revenu minimum d'insertion (RMI)**, permettant de garantir aux personnes sans ressources un revenu dont le montant varie selon la composition du foyer. Couplé à un **dispositif d'insertion**, le RMI est destiné aux personnes de 25 ans et plus, résidant en France ainsi qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatives au RMI relève de la compétence des départements.

Le **Revenu de solidarité (RSO)** institué en 2001, permet aux bénéficiaires du RMI depuis plus de 2 ans, dans les seuls DOM, d'accéder à un revenu garanti jusqu'à leur retraite, à condition qu'ils soient âgés d'au moins 50 ans et sous réserve qu'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs, le contrat d'insertion-Revenu minimum d'activité (CI-RMA) (lois 2003-1200, du 18 décembre 2003) et le Contrat avenir (loi Borloo du 18 janvier 2005) ont été institués. Ces mesures ont pour objectif de favoriser et d'accroître l'insertion sociale des bénéficiaires des prestations de solidarité² les plus éloignés de l'emploi.

Ces dispositifs peuvent revêtir la forme d'un CDD ou d'un CDI³, pour lequel l'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI de base. Le solde entre ce dernier et le salaire versé restant à la charge de l'entreprise⁴.

A compter du 1^{er} octobre 2006, le versement du RMI, de l'API, ou de l'APS ouvre droit à une **prime de retour à l'emploi**⁵ et à une **prime forfaitaire mensuelle**, dès lors que les bénéficiaires débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation.

Le décret n°2009-404 du 15 avril 2009 crée le **Revenu de solidarité active (RSA)** remplaçant le RMI et l'API. Ce dispositif, entré en vigueur en métropole le 1^{er} juin 2009, est généralisé à l'ensemble des DOM au 1^{er} janvier 2011. Il coexistera pendant deux ans avec le **Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA)**.

Le **RSTA** a été instauré par le décret n°2009-602 du 27 mai 2009 dans les départements d'Outre-mer, pour garantir un complément de revenus aux salariés dont les revenus du travail sont compris entre 1 et 1,4 SMIC.

4.4 Le SMIC

Depuis 1996, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) à la Guadeloupe et dans ses anciennes communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est aligné sur celui de la métropole.

¹ L'Etat finance également la partie socle pour la période de cumul intégral des bénéficiaires d'un contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) ou d'un contrat d'avenir (CAV) signé entre juin et décembre 2009.

² Les prestations de solidarité et d'insertion comprennent le RMI, l'allocation solidarité spécifique (ASS), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

³ Dans le cadre du CI-RMA, la durée hebdomadaire minimale du contrat est de 20 heures contre 26 heures pour un contrat avenir.

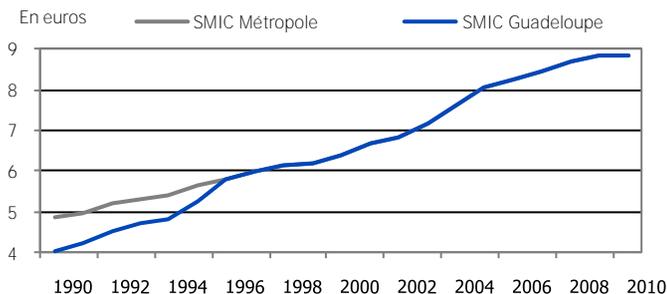
⁴ Le salaire versé doit au moins être égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées.

⁵ La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

En application de la loi du 3 décembre 2008, la revalorisation annuelle du SMIC intervient désormais le 1er janvier par décret. Cette disposition est entrée en vigueur au 1er janvier 2010. Les autres modalités de revalorisation du SMIC sont restées inchangées.

Selon le décret n° 2010-1584, le taux du SMIC a été fixé le 1^{er} janvier 2011 à 9 euros bruts de l'heure. Il s'élève à 1 365 euros bruts par mois pour 151,67 heures (35 heures par semaine). Ce salaire minimum a été revalorisé de 1,6 % (il était de 8,86 euros de l'heure au 1^{er} janvier 2010).

Evolution du SMIC horaire brut



Source : Journal officiel de la République

LA FIXATION DU SMIC

Conformément aux principes fixés par le Code du travail, le SMIC est revalorisé annuellement en fonction de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier moyen. L'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne doit pas être inférieur à la moitié de celui du salaire ouvrier moyen. Par ailleurs, dès que l'indice des prix à la consommation enregistre une hausse des prix d'au moins 2 %, il est prévu que le SMIC soit relevé dans la même proportion.

Le montant est fixé par décret après consultation de la Commission nationale pour la négociation collective (CNNC), réunissant les partenaires sociaux.

Le Gouvernement a également la possibilité de porter le SMIC à un niveau supérieur, au-delà de ce qui est prévu par l'indexation (« coups de pouce »).

La loi 3 décembre 2008 « en faveur des revenus du travail » a introduit une disposition additionnelle concernant les modalités de fixation. Un groupe d'experts a été mis en place et se prononce chaque année sur l'évolution du SMIC. Il établit à cette occasion un rapport à destination de la CNNC et du Gouvernement, préalable à sa détermination.

Section 3

Les finances publiques locales

L'analyse des finances publiques de Saint-Martin est réalisée à partir des comptes administratifs 2010 de la Collectivité. Ces derniers permettent d'analyser les dépenses et les recettes de la Collectivité en tenant compte de ses nouvelles attributions et de son nouveau système fiscal, définis par la convention de moyen et la convention fiscale signée en mars 2008. Néanmoins, le véritable détachement de l'Etat en matière fiscale s'est effectué au cours de l'exercice 2009 avec la mise en place d'un système géré localement.

En outre, les fonds européens du programme opérationnel 2007-2013 sont désormais gérés au niveau local et non plus au niveau régional. Complémentaire aux aides territoriales, le financement européen concerne les entreprises. Dans le détail, la collectivité bénéficiera de 23 millions de fonds FEDER, 13 millions de fonds FSE et 26 millions au titre d'INTERREG IV.

1. Situation financière de la Collectivité

Comptes simplifiés de la Collectivité de Saint-Martin (rôles émis inclus) en millions €

| | 2008 | 2009 | 2010 | var.10/09 | Part 2009 |
|--|-------------|-------------|--------------|--------------|---------------|
| Recettes réelles totales | 88,7 | 79,7 | 126,3 | 58,5% | 100,0% |
| <i>Recettes de fonctionnement (1)</i> | 68,7 | 58,2 | 91,4 | 57,0% | 72,3% |
| Recettes fiscales | 49,5 | 44,0 | 74,7 | 69,8% | 59,2% |
| Dotations globales de fonctionnement | 16,8 | 10,1 | 10,5 | 3,0% | 8,3% |
| Produits exceptionnels | 0,2 | 0,4 | 0,3 | -38,2% | 0,2% |
| Divers | 2,2 | 3,6 | 5,9 | 64,4% | 4,7% |
| <i>Recettes d'investissement</i> | 20,1 | 21,5 | 34,9 | 62,5% | 27,7% |
| Subventions d'investissement | 8,4 | 10,1 | 8,5 | -15,8% | 6,7% |
| Immobilisations en cours | 0,0 | 1,1 | 0,0 | ns | 0,0% |
| Divers | 11,7 | 10,4 | 26,4 | 155,2% | 20,9% |
| Dépenses réelles totales | 71,3 | 92,6 | 102,4 | 10,6% | 100,0% |
| <i>Dépenses de fonctionnement (2)</i> | 52,9 | 69,7 | 68,7 | -1,4% | 67,1% |
| dont charges de personnel | 19,8 | 23,6 | 26,6 | 12,6% | 26,0% |
| <i>Dépenses d'investissement</i> | 18,4 | 22,9 | 33,7 | 47,2% | 32,9% |
| Immobilisations en cours | 12,4 | 13,7 | 15,3 | 11,6% | 14,9% |
| Remboursement de dette (3) | 2,6 | 2,0 | 2,1 | 6,1% | 2,0% |
| Divers | 3,4 | 7,2 | 16,3 | 126,0% | 15,9% |
| Epargne nette (1-2-3) | 13,2 | -13,5 | 20,6 | ns | 18,5% |
| Dette en capital au 1er janvier | 16,9 | 21,0 | 29,0 | 24,2% | 19,1% |

Source : Collectivité de Saint-Martin

En 2010, la collectivité de Saint-Martin retrouve un solde financier positif en dépit d'une situation financière difficile depuis 2009. Le résultat net est en nette augmentation à 23,9 millions € (après -12,9 millions € en 2009). Cette évolution est principalement imputable à la croissance de 58,5 % des recettes réelles totales, ces dernières cumulant les rôles d'imposition de 2009 non recouverts et ceux de 2010.

La capacité d'autofinancement s'inscrit en nette hausse par rapport à 2009, marquant l'augmentation des ressources propres de la Collectivité. Elle atteint 22,7 millions €.

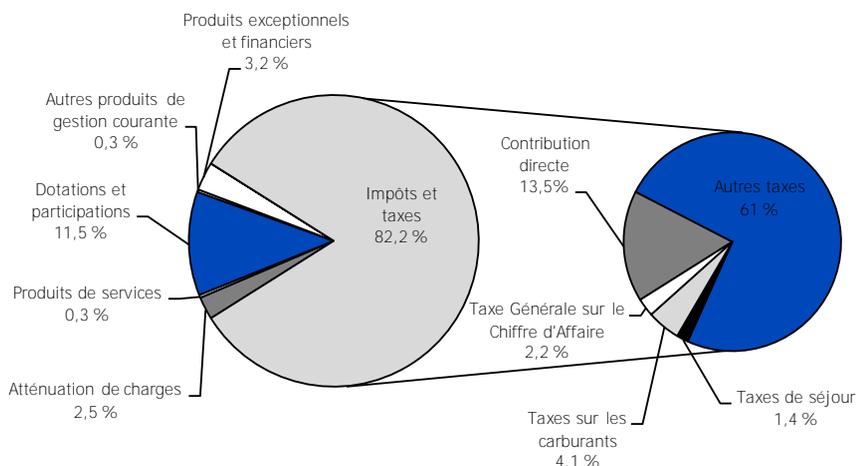
L'encours de la dette s'élève à 29 millions €, en hausse de 24,2 % sur un an et atteint 781 € par habitant (contre 578 € en 2009). La capacité de désendettement de la collectivité de Saint-Martin reste basse à 1,3 année d'épargne brute (contre 1,1 année en 2009). L'épargne nette est de 20,6 millions €.

Une hausse artificielle des recettes de fonctionnement

En 2010, les produits de fonctionnement (91,4 millions € ; 72,3 % des recettes réelles totales) enregistrent une hausse de 57 % (+33,2 millions €) sur un an après avoir chuté de 15,3 % à 58,2 millions € en 2009¹. Ces recettes comprennent, pour la première fois, les montants des rôles de l'impôt sur le revenu et de la fiscalité directe locale (taxes foncières et ordures ménagères et taxe professionnelle) des deux années 2009 et 2010. En considérant les seuls montants recouverts en 2010, les recettes de fonctionnement s'établissent à 61,3 millions €. Ce montant affiche une croissance de 5,4 % par rapport à 2009, mais demeure en deçà de l'exercice 2008 (environ 69 millions €) qui bénéficiait de l'octroi de mer et de la taxe d'habitation. Par habitant, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Saint-Martin en 2010 (2 516 €) sont en moyenne inférieures de 22 % à celles des communes (20 000 à 50 000 habitants) des départements et régions d'outre-mer (3 242 €²).

Les produits de la fiscalité, première ressource de la collectivité, concentrent 81,8 % du total des produits de fonctionnement et atteignent 74,7 millions €. La part de la fiscalité directe locale dans le total des recettes fiscales (50,2 %) est équivalente à celle des impôts et taxes (49,8 %). En produits recouverts, les recettes fiscales s'élèvent à 45 millions €.

Recettes réelles de fonctionnement 2010



Source : Collectivité de Saint-Martin

¹ La baisse observée en 2009 provient en grande partie de la suppression de l'octroi de mer (11,5 millions €), de la quasi disparition de la Dotation Globale de Compensation (perte de 4,32 millions €), des difficultés en matière de recouvrement de la fiscalité directe et de la perte de la taxe d'habitation (1 million €).

² Donnée 2009

Si le produit de la taxe de séjour reste stable en 2010 (1,3 millions €), celui de la nouvelle Taxe Générale sur le Chiffre d’Affaire (TGCA), mise en place à partir du mois d’août 2010, rapporté environ 2 millions €. La TGCA est une taxe d’application, de 2 % sur le chiffre d’affaires général, qui frappe l’ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services, réalisées sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. D’après l’Inspection Générale des Finances, cette taxe pourrait à terme rapporter 15 à 20 millions € à la Collectivité en année pleine.

Une légère baisse des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en crédits réels¹ (hors provision de 21,8 millions € et amortissement de 0,9 millions €) s’élèvent à 68,7 millions €, en baisse de 1,4 % sur un an après une augmentation de 31,8 % en 2009. Elles concentrent plus de la moitié (67,1 %) des dépenses réelles totales. En euros par habitant, les dépenses réelles de fonctionnement représentent 1 848 € contre 2 872 €² en moyenne dans les communes, départements et région d’outre-mer en 2009. A titre de comparaison, ce ratio s’élève à 780 € par habitant pour les départements de la métropole.

Après avoir enregistré une nette hausse en 2009 (+19,7 % soit +3,9 millions €), les dépenses de personnels augmentent de 12,6 % pour atteindre 26,6 millions €. Elles représentent 38,8 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. Fin 2010, 733 personnes étaient employées par la Collectivité.

Les dépenses de personnel atteignent 716 € par habitant en 2010, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale des communes de 20 000 à 50 000 habitants en 2009 (895 €) mais proche de celui des seules communes d’outre-mer de la même taille (765 €).

Un important recours à l’emprunt

Les recettes d’investissement (27,7 % des dépenses réelles totales) augmentent de 62,7 % (+13,4 millions €) après +7,1 % en 2009 (+1,4 millions €). Elles s’élèvent à 35 millions €. Cette évolution résulte notamment d’un important recours à l’emprunt en 2010 : la collectivité a notamment contracté un emprunt de 10 millions € et un emprunt-relais sur 3 ans de 10,3 millions €.

Les subventions de l’Etat représentent 5,5 millions € (contre 2,1 millions € en 2009 et 2008). Ces dernières sont attribuées dans le cadre du plan de relance pour notamment la construction de la cuisine centrale, du restaurant scolaire et la réfection du pont de Sandy-Ground. Les subventions d’équipement versées par l’Union Européenne (FEDER et FEOGA) s’élèvent à 0,3 million € et sont essentiellement allouées à la déchetterie, la piscine en eau de mer et l’abattoir.

Une nouvelle hausse des dépenses d’investissement

Après une croissance marquée en 2009 (+24,5 % sur un an) les dépenses réelles d’investissement enregistrent une hausse de 47,2 % pour atteindre 33,7 millions € fin 2010. Hors dette, ces dépenses s’établissent à 30 millions €.

¹ Au total, les dépenses de fonctionnement s’élèvent à 91,4 millions € en 2010.

² Dans le détail : 1 200 € par habitant pour les communes d’outre-mer : 1 330 € par habitant pour les départements d’outre-mer et 342 € par habitants pour les régions d’outre-mer.

Les dépenses d'équipement brute, en hausse de 49,7 % (+8,8 millions €), s'élevèrent à 26,5 millions €. Dans le détail, 8,3 millions € ont été alloués aux acquisitions de logiciels, de terrains (terrains de Millrum, du projet d'école de Spring et de la future cité scolaire à La Savane), de mobilier ou à de travaux de courte durée (rénovation de bâtiments publics, réfection d'équipements sportifs, signalisation routière, matériels et travaux de réfection de voiries, interventions sur l'éclairage public, travaux de rénovation dans les collèges et le lycée...). Les travaux en cours ont bénéficié de 18,2 millions € dont 16,1 millions € confiés à la SEMSAMAR : travaux de restructuration dans les collèges et le lycée, nouvelle cuisine centrale à Millrum, restaurant scolaire de Concordia, travaux de voirie, médiathèque et archives de Concordia, RHI à Quartiers d'Orléans.

Les dépenses réelles relatives à la dette sont équivalentes à celles de l'exercice 2009 (2,1 millions € contre 2 millions € en 2009). L'encours global de la dette s'élève désormais à 29 millions € (contre 21 millions € en 2009) : la dette par habitant (781 €) reste inférieure à la moyenne de la strate démographique (1 033 €) en 2009 ainsi qu'aux communes d'outre-mer de même taille (814 €). En revanche, ce ratio est nettement supérieur à celui des départements d'outre-mer (586 € par habitant) et de la métropole (425 € par habitant).

Informations financières - ratios (en euros et en pourcentage)

| | 2009 | 2010 |
|---|------|------|
| Dépenses réelles de fonctionnement / population | 1916 | 1849 |
| Produits des impositions directes / population | 355 | 1001 |
| Recettes réelles de fonctionnement / population | 2001 | 2516 |
| Dépenses d'équipement brut / population | 492 | 721 |
| Encours de la dette / population | 578 | 781 |
| Dotations globales de fonctionnement / population | 267 | 264 |
| Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement | 34% | 39% |
| Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. | 98% | 76% |
| Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement | 25% | 29% |
| Encours de la dette / Recette réelles de fonctionnement | 29% | 31% |

Source : Collectivité de Saint-Martin

2. Analyse par fonction

L'analyse par fonction de l'ensemble des dépenses (fonctionnement et investissement) reflète la politique économique de la Collectivité. En 2010, les dépenses totales (réelles et d'ordre) s'élevèrent à 125,1 millions €¹ (contre 93,6 millions € en 2009), en augmentation de 33,6 % sur un an (+31,5 millions €). Les dépenses de fonctionnement concentrent 73,1 % du total.

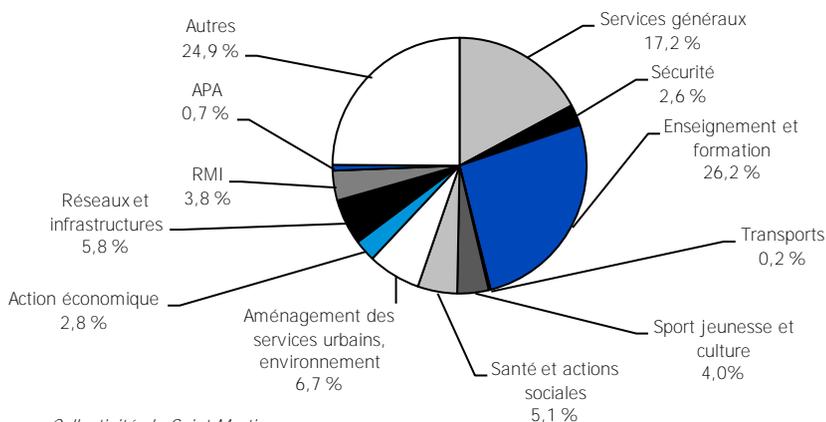
Comme en 2009, le premier poste de dépense de la Collectivité se rapporte à l'enseignement et la formation, avec 26,2 % du total. Ce poste représente 19,6 % des dépenses de fonctionnement et 44,3 % des charges d'investissement.

¹ Les dépenses réelles totales s'établissent à 102,4 millions €.

Les dépenses allouées aux services généraux restent importantes. Elles s'élèvent à 21,5 millions € (contre 22,2 millions € en 2009) dont 19,6 millions € en fonctionnement. Ces dernières représentent 17,2 % des dépenses totales d'investissement et de fonctionnement.

Dépenses réelles globales 2010

(exercice N et reste à réaliser N-1)



Source: Collectivité de Saint-Martin

La part des dépenses en matière d'environnement et d'aménagement du territoire diminue de 2,1 points sur un an pour s'établir à 6,7 % des dépenses totales.

3. Budget primitif 2011 de la collectivité

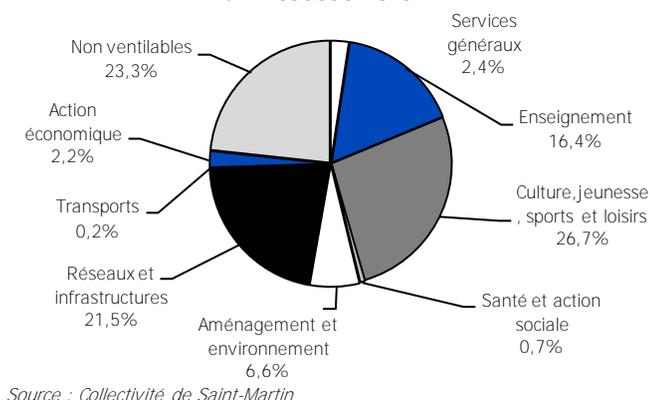
En 2011, les dépenses réelles totales inscrites au budget primitif s'élèvent à 107,3 millions € (contre 105 millions € pour le budget primitif 2010) dont 31,6 millions € en investissement et 75,7 millions € en fonctionnement. Ce dernier atteint 119 millions € en dépenses totales. Les recettes réelles s'établissent pour leur part à 100,4 millions €.

Les dépenses réelles de fonctionnement (75,7 millions €), s'inscrivent en hausse de 18 % par rapport au budget primitif 2010. La hausse observée est en partie imputable aux nouvelles compétences attribuées à la Collectivité. Dans le détail, les charges de personnels enregistrent une croissance de 8 % (après +7,6 % en 2010) pour s'établir à 28,8 millions €. Elles représentent désormais 38 % (contre 40 % au budget primitif 2010) des dépenses de fonctionnement. Ce ratio est encore inférieur à celui de la moyenne des communes de 20 000 à 50 000 habitants en 2009 (57 %). Avec 20,2 millions €, les allocations et subventions augmentent de 7 %. Après avoir affiché une baisse de 18 % au budget primitif 2010, les charges à caractère général (électricité, transport scolaire, gestion des ordures ménagères...) affichent une hausse de 6 % à 13,8 millions €. En raison de la mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) au 1^{er} janvier 2011, le RMI représente désormais un peu moins de 2 millions € après avoir atteint 5,6 millions € en 2010.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 75 millions € : équivalentes aux dépenses de même nature, elles ne permettent pas de dégager une capacité d'autofinancement en 2011. La Taxe Générale sur le Chiffre d'Affaire est estimée à 6 millions € en 2011.

Les charges réelles d'investissement s'élevaient à 23,4 millions € (contre 41 millions € au budget primitif 2010). Plus de la moitié du budget (58 % soit 18,4 millions €) est destinée au financement des travaux en cours : nouvelle cuisine centrale et bureaux pour la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS), médiathèque et archives territoriales, restaurant scolaire et salles de classe pour le collège de Marigot, travaux de rénovation et équipement des trois collèges et du lycée, réfection de voiries (route du Galion, rue de Hollande, RD 208 de Sandy-Ground), aménagement de la ravine Paradis à Quartier d'Orléans, travaux d'éclairage public, création et rénovation d'équipements sportifs ou culturels, parking de Galisbay, ainsi que l'aménagement de voiries dans le cadre de l'allongement de la piste d'atterrissage de Grand Case (1,2 millions €) dès 2011.

Ventilation des dépenses réelles par section d'investissement



Par fonction, la section investissement privilégie trois axes : la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs (26,7 % des dépenses d'investissement) ; les réseaux et infrastructures (21,5 % du total) et l'enseignement (16,4 % de l'ensemble).

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 25,4 millions €. Les recettes totales d'investissement s'élevaient pour leur part à 31,6 millions € (contre 51,7 millions € au budget primitif 2010). Le recours à l'emprunt est nettement moins élevé qu'en 2010 (8 millions € contre 20,3 millions € en 2010).



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Le tourisme

Le secteur du tourisme constitue l'un des piliers de l'économie saint-martinoise. Il regroupe de nombreuses activités dont la branche de l'hôtellerie et de la restauration qui représentait en 2009, 1 590 salariés, soit 25 % des effectifs salariés¹ recensés par l'ASSEDIC.

L'île accueille surtout une clientèle nord-américaine et, dans une moindre mesure, des visiteurs européens et sud-américains. Entre 1997 et 2005, la fréquentation touristique de l'île (partie française et hollandaise) n'a cessé de progresser, de + 3,3 % en moyenne annuelle, à l'exception des années 1999 et 2000 où Saint-Martin a été affectée par le passage des cyclones Lenny, José et Debby. Depuis l'année 2005, la fréquentation a diminué de manière progressive, de sorte qu'à fin 2009, le nombre de visiteurs avait chuté de 12,8 %.

L'année 2010 marque la reprise de la fréquentation touristique qui retrouve des niveaux bi-millionnaire. Le nombre de visiteurs sur l'île s'élève à 2,2 millions, soit une hausse de 15 % par rapport à 2009, faisant de 2010 une année historique en termes de trafic de passagers.

Ces chiffres reflètent principalement l'évolution de l'activité touristique du côté néerlandais qui représente environ 80 % du flux total des visiteurs. Côté français, la fréquentation touristique a progressé de 5,7 % en 2010, grâce à la progression du trafic aérien.

Evolution de la fréquentation de l'île
(en milliers de passagers)



Sources: Aéroports de Juliana et de Grand'Case, Office du tourisme de Saint-Martin

Selon l'organisation du tourisme (CTO), en 2010, l'activité de croisière a été dynamique dans le bassin caribéen : 20 millions de croisiéristes ont évolué dans la zone, soit une augmentation de 6,0 % en 2010 après +0,7 % en 2009. Hormis cette catégorie de visiteurs, le nombre de touristes ayant séjourné dans la zone caraïbe² (environ 23,1 millions en 2010) a augmenté de 4,2 % par rapport à 2009. Avec 2,3 % de visiteurs accueillis sur l'île, Sint-Maarten s'est classé au 11^{ème} rang des destinations touristiques dans l'espace caribéen juste après la Barbade et la Martinique. La République Dominicaine et Cuba ont été les destinations les plus visitées avec respectivement 23,9 % et 14,7 % de touristes.

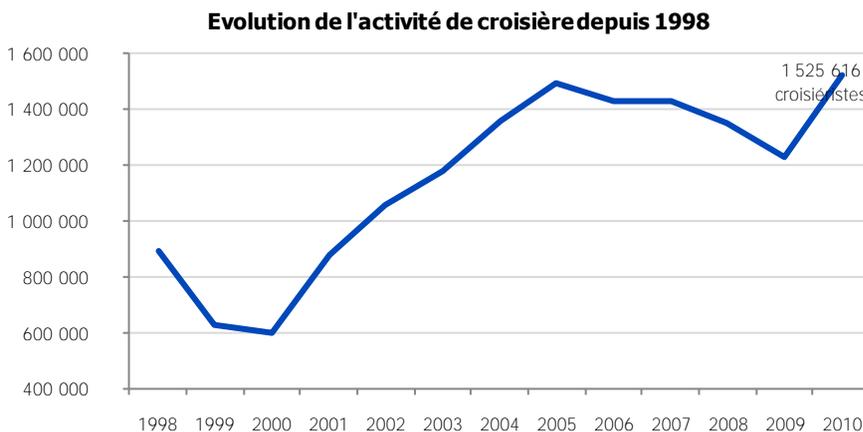
¹ Contre 6 % à la Guadeloupe et 33 % à Saint-Barthélemy (source : ASSEDIC)

² Ce champs concerne les visiteurs de séjour ayant choisi comme mode d'hébergement, l'hôtel, les gîtes ou chez l'habitant.

1. Les activités de croisière et de plaisance

1.1 LA CROISIÈRE

L'île de Saint-Martin reste l'une des destinations de croisière les plus prisées au monde et accueille depuis 2002 plus d'un million de passagers par an, ce qui représente environ les deux tiers des visiteurs venant sur l'île. Après un creux enregistré en 2008 et 2009, l'activité de croisière progresse en 2010 (+24,2 %) pour atteindre un niveau historiquement élevé (1,5 million de passagers).



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

Sint-Maarten, qui abrite à Philipsburg le seul port en eau profonde de l'île, capte environ 98 % de l'activité de croisière. Le port de Marigot, en partie française, ne disposant pas des infrastructures autorisant l'accueil de paquebots de croisière à fort tirant d'eau, cible une clientèle haut de gamme voyageant sur des navires de plus petite taille (100 à 360 passagers). La part de Marigot reste très marginale dans le trafic total (moins de 2 %).

Après deux années d'embellie, le nombre de croisiéristes accueillis au port de Marigot a diminué de 2,9 % pour s'établir à 12 998 passagers. Ce niveau se situe néanmoins au dessus de la moyenne des 5 dernières années.

Evolution du tourisme de croisière à Saint-Martin (nombre d'entrées)

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var. 10/09 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Partie française | | | | | | |
| - Passagers | 8 843 | 8 500 | 9 146 | 13 383 | 12 998 | -2,9% |
| Partie néerlandaise | | | | | | |
| - Passagers | 1 421 645 | 1 421 906 | 1 345 812 | 1 215 146 | 1 512 618 | 24,5% |
| Ensemble | | | | | | |
| - Passagers | 1 430 488 | 1 430 406 | 1 354 958 | 1 228 529 | 1 525 616 | 24,2% |

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

1.2 LA PLAISANCE

La plaisance fait partie du paysage touristique de l'île de Saint-Martin qui constitue une escale appréciée des navigateurs. Outre la position géographique privilégiée de l'île, située à proximité des côtes nord-américaines et entre les îles d'Anguilla et de Saint-Barthélemy, les points de mouillage sont nombreux, faciles d'accès, et les conditions d'accueil favorables (casinos, restaurants, commerce en dollars, usage de la langue anglaise...).

La marina Fort Louis à Marigot, inaugurée fin 2002 et opérationnelle depuis 2004, est la plus importante de l'île et dispose de 200 places. Depuis 2005, la fréquentation de la marina a crû de 30 % chaque année. L'année 2008 témoigne toutefois d'un léger ralentissement de cette croissance, qui s'est établie à +20 %. Cette progression soutenue est le fruit d'investissements permettant un accueil satisfaisant des yachts. La marina bénéficie en outre de l'arrivée des plaisanciers évitant les marinas de la partie néerlandaise, qui imposent des taxes élevées.

Cette progression rapide de la fréquentation a entraîné la saturation de la marina de Fort Louis. Dans le cadre du projet de réaménagement du front de mer de Marigot menée par la collectivité, celle-ci devrait faire l'objet d'un agrandissement de sa capacité d'accueil par la mise en œuvre d'un projet de construction d'un quai de 400 mètres permettant l'arrivée de plus grands navires (bateaux de croisière, méga yachts, ...).

Marinas de Saint-Martin et Sint Marteen

| Saint-Martin | Places | Sint-Maarten | Places |
|------------------------------|------------|-------------------------------|------------|
| Marina Fort Louis | 200 | Bobby's Marina | 141 |
| Port Lonvilliers | 150 | Simpson Yatch Club | 132 |
| Captain Oliver | 160 | Princess Yatch Club | 56 |
| Port de Plaisance de Marigot | 150 | Dock Maarten Great Bay Marina | 42 |
| Marina Port La Royale | 120 | Palapa Marina | 22 |
| | | Lagoon Marina | 4 |
| | | Oyster Pond Yatch Club | |
| Total | 780 | Total | 397 |

Source : Office du Tourisme de Saint-Martin

2. L'activité hôtelière

2.1 LE PARC HOTELIER

L'île de Saint-Martin est connue pour ses établissements haut de gamme qui côtoient de petits hôtels plus modestes. La partie française dispose d'un parc hôtelier dont la construction a été stimulée par les possibilités de financement en défiscalisation. Le nombre de chambres y est ainsi passé de 500, avant 1986, à un maximum de 3 170 en 1996.

Avec les passages des cyclones Lenny (1999), Debby (2000) et les événements du 11 septembre, la fréquentation touristique de l'île a été particulièrement touchée. La perte de rentabilité des établissements hôteliers a conduit à la mutation du parc sous forme de meublés touristiques ou de locations privées pour aboutir en 2010 à une réduction de l'offre hôtelière de 42 % par rapport à 1996.

Au 31 décembre 2010, l'offre de chambre est restée stable par rapport à 2009. Saint-Martin compte 32 établissements proposant 1 839 chambres, dont 56 % sont des hôtels 3 étoiles et 32 % des 4 étoiles¹. D'autres formes d'hébergements existent (guest-houses, villas, meublés touristiques) mais restent cependant difficiles à recenser. L'office du tourisme compte 19 guest-houses, totalisant environ 192 chambres, et près de 100 villas, soit environ 400 chambres. Sont également en location 270 anciennes chambres hôtelières transformées en meublés touristiques.

2.2 FREQUENTATION HOTELIERE ET SITUATION ECONOMIQUE

Malgré la reprise franche de la fréquentation touristique de l'île en 2010 (près de 290 000 visiteurs de plus qu'en 2009) en lien avec la bonne orientation de l'activité de croisière côté hollandais, l'activité des hôtels côté français est restée atone. Le taux d'occupation des hôtels s'est établi à 50,2 %, à un niveau à peine plus élevé que celui de 2009, et le nombre de nuitées a enregistré un repli de 0,7 %. En 2010, la rentabilité des hôtels demeure délicate en raison de la faiblesse de l'activité et des efforts consentis sur les prix par les hôtels pour attirer la clientèle.

| Fréquentation hôtelière | | | | | | |
|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|------------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var. 10/09 |
| Taux d'occupation | 60,1% | 60,1% | 56,2% | 49,9% | 50,2% | +0,3 pt |
| Nombre de nuitées | 331 000 | 337 000 | 315 000 | 303 000 | 301 000 | -0,7% |

Source : AHSM

3. Perspectives

Les professionnels du secteur estiment que leur niveau d'activité est resté faible en 2010, en dépit d'une hausse de la fréquentation touristique de l'île. L'activité de croisière a certes progressé, dépassant son niveau d'avant crise, cependant les professionnels, en particulier ceux de l'hôtellerie estiment limité l'impact de cette clientèle sur le résultat d'activité. Leur trésorerie est demeurée tendue alors que les taux de change €/USD défavorables ont continué à peser négativement sur l'attractivité de l'île.

En 2010, l'Office du Tourisme a vu son budget diminuer de 22 % par rapport à 2009. Celui-ci s'est établi à 2,5 millions € et devrait rester inchangé en 2011. La dynamisation de la filière touristique est passée par la participation de l'Office du Tourisme à des salons aux Etats-Unis et en Europe. De nombreuses promotions ont par ailleurs été proposées par le secteur afin de fidéliser la clientèle. De nouvelles dispositions ont également été prises en faveur du tourisme :

- L'arrêté du 14 décembre 2009, qui assouplit les contrôles à l'entrée des ressortissants d'Amérique du Sud notamment brésiliens, d'Amérique centrale et de la Caraïbe avec pour objectif de faciliter la diversification en termes de marchés émetteurs et d'attirer directement les touristes vers la partie française de l'île.
- La mise en œuvre du nouveau Schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015.

¹ Un projet de reclassification des hôtels est à l'étude par l'Office du Tourisme et l'AHSM.

Section 2

Les transports

Les plus grandes infrastructures portuaires et aéroportuaires de l'île sont installées dans la partie néerlandaise. Bien que la partie française soit dotée d'infrastructures maritimes et aériennes, la plupart des visiteurs et des marchandises transitent par Sint-Maarten.

1. Les activités portuaires

L'île de Saint-Martin dispose de quatre ports : deux en partie française et deux en partie néerlandaise. Coté français, le port de Galisbay est affecté au trafic de marchandises, et le port de Marigot à celui des passagers. A Sint-Maarten, le port d'Oyster Pond est pour l'essentiel consacré au trafic de passagers inter-îles tandis que le port en eau profonde de Pointe Blanche permet l'accueil de l'essentiel des croisiéristes et traite la majorité des importations de l'île.

1.1 TRAFIC DE MARCHANDISES

Le port de commerce de Galisbay est un établissement public local, créé par la délibération du 20 décembre 2007 du Conseil territorial. Le port, initialement situé en centre-ville, a été déplacé sur le site de Galisbay au lendemain du passage du cyclone Luis en septembre 1995, qui avait endommagé sa structure. Depuis 2004, les importateurs font débarquer leurs marchandises en partie néerlandaise, où la zone de frêt est mieux équipée, avec notamment des quais en eau profonde.

Le port a enregistré 1 475 escales en 2010, soit cinq escales de moins par rapport à 2009. Le volume de marchandises débarquées et traitées par les services du port est néanmoins en hausse de 3,4 % sur un an et **s'établit ainsi à 149 661 tonnes**. La progression du **trafic résulte d'une forte croissance** des importations de marchandises conteneurisées (+17 %). **A l'opposé, le vrac** de liquide et marchandises diverses, qui représente les ¾ des importations de marchandises (76 %) est en légère baisse (-1%).

L'activité de transbordement a été dynamique, affichant une croissance de 16 %. La hausse des importations de Saint-Martin s'est répercutée sur les expéditions du Port Autonome de Guadeloupe vers Saint-Martin, qui progressent de 11 %.

Echanges de marchandises avec le Port Autonome de Guadeloupe

en tonnes

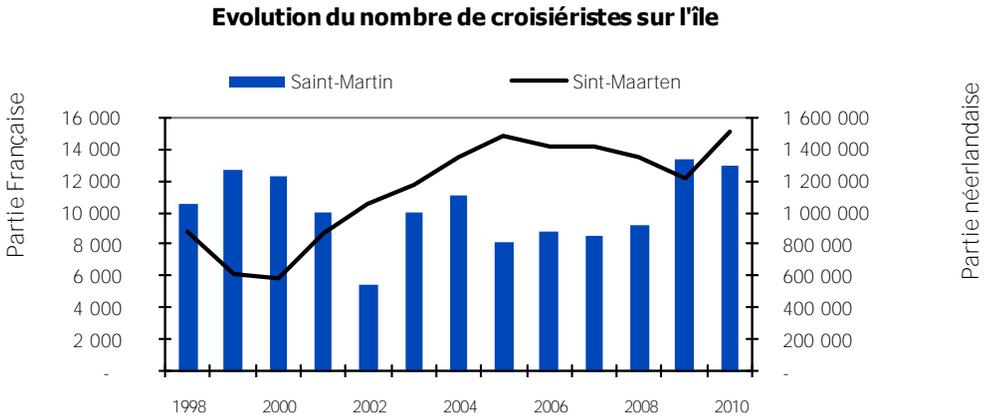
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var 10/09 |
|--------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|
| Total entrées à Saint-Martin | 35 850 | 32 128 | 24 588 | 16 570 | 18 392 | 11,0% |
| Partie française | 15 908 | 13 297 | 8 395 | 5 004 | 5 527 | 10,5% |
| Partie néerlandaise | 19 942 | 18 539 | 16 193 | 11 566 | 12 865 | 11,2% |
| Total sorties de Saint-Martin | 5 974 | 6 546 | 9 613 | 12 073 | 23 128 | 91,6% |
| Partie française | 1 077 | 1 436 | 1 003 | 1 310 | 1 302 | -0,6% |
| Partie néerlandaise | 4 897 | 5 110 | 8 610 | 10 763 | 21 826 | 102,8% |
| Trafic total | 41 824 | 38 674 | 34 201 | 28 643 | 41 520 | 45,0% |

Source : Port Autonome de Guadeloupe

1.2 TRAFIC DE PASSAGERS

1.2.1 La croisière

En 2010, 1,53 millions de croisiéristes ont été accueillis sur l'île de Saint-Martin, soit une progression de 24,2 % par rapport à 2009. Cette évolution très favorable reflète essentiellement l'activité de croisière de la partie néerlandaise de l'île qui se redresse de 24,5 % en 2010 et représente environ 98 % du trafic total. En revanche, l'activité de croisière côté français affiche un léger repli (-2,9 %),



Source : Office du tourisme de Saint-Martin

1.2.2 Le trafic inter-île

En 2010, le trafic maritime au départ de Marigot vers les îles de Saint-Barthélemy et d'Anguilla a de nouveau diminué en 2010 (-11,7 % après -13,4 % en 2009). Dans le détail, la destination d'Anguilla fléchit pour la troisième année consécutive (-7,6 % en 2010), mais concentre encore 9/10^{ème} du flux de passagers. Le trafic maritime vers l'île de Saint-Barthélemy enregistre une diminution plus conséquente (-37,8 % ; 7 417 passagers) en raison des problèmes de panne qu'a connu le *Voyager*, seul bateau assurant la liaison maritime entre Gustavia et Marigot.

Trafic passagers au départ du port de Marigot

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var 10/09 |
|------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------|
| Saint-Barthélemy | 15 992 | 24 036 | 16 654 | 19 617 | 12 200 | -37,8% |
| Anguille | 155 007 | 166 813 | 151 803 | 126 307 | 116 720 | -7,6% |
| Total | 170 999 | 190 849 | 168 457 | 145 924 | 128 920 | -11,7% |

Source : Régie municipale du port

1.3 TRAVAUX ET PERSPECTIVES

L'année 2010 est marquée par la mise en service de la plateforme frigorifique dont les travaux d'installation se sont achevés fin 2009. Cet investissement va assurer aux commerces locaux des espaces frigorifiques qui faisaient souvent défaut à Saint-Martin, et permettra une réelle continuité dans la chaîne du froid. Parmi les projets d'envergure pour 2011, on peut citer :

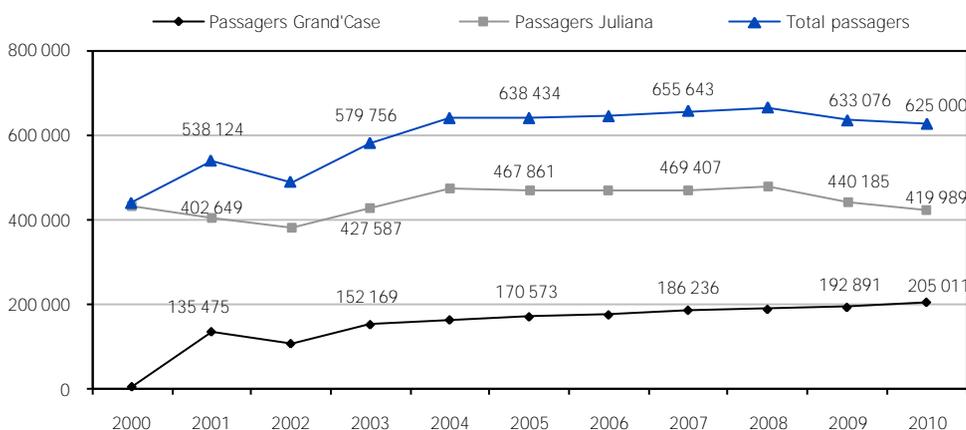
- le début des travaux de création d'un centre technologique par la Société COMPUTECH en partenariat avec Microsoft sur un terrain de 800 m² mis à disposition par l'établissement portuaire,
- la procédure d'appel d'offre prévue fin 2011 pour la réalisation de la phase 3 de l'extension du port,
- le lancement par EDF mi-août des travaux de pose d'un oléoduc qui passera par la zone portuaire.

2. Les activités aéroportuaires

L'île de Saint-Martin compte deux aéroports : l'aéroport Espérance Grand'Case, situé en partie française, et l'aéroport international Princess Juliana, en partie néerlandaise, qui peut recevoir des avions gros porteurs.

En 2010, 625 000 visiteurs¹ ont débarqué sur l'île, parmi eux, 67 % ont atterri en partie néerlandaise. La fréquentation de l'île a diminué de 1,3 %, impactée par la baisse du trafic à l'aéroport Princess Juliana (de -4,6 % ; -20 196 visiteurs) alors qu'elle progresse de 6,3 % à l'aéroport de Grand'Case (+ 12 120 visiteurs).

Evolution du nombre de visiteurs à Saint-Martin



Sources : aéroports de Grand'Case et de Juliana

¹ Sources : « St. Marteen Tourist Bureau », « Carribean Tourism Organization (CTO) »



Marina de Fort-Louis - © L. DELAMAIRE



Centre culturel de Grand-Case - © L. DELAMAIRE



Plage de Grand-Case - © L. DELAMAIRE



Hôtel de la Collectivité - © L. DELAMAIRE

2.1 AEROPORT JULIANA

L'aéroport international Princess Juliana (PJIA) est desservi par plusieurs transporteurs internationaux dont les principaux sont nord-américains (American Airlines, Continental Airlines, US Airways), caribéens (LIAT, Winair) et européens (Air France-KLM, Air Caraïbes).

Dans les années 90, l'activité de l'aéroport a connu un essor important lié au développement touristique de l'île. Son activité s'est sensiblement réduite en 1999 et 2000 consécutivement au passage des cyclones Lenny, José et Debby. En dix ans, le nombre de visiteurs arrivés à Princess Juliana a augmenté de 6,8 %, soit 30 486 passagers en plus.

L'aéroport est désormais en mesure d'accueillir plus de passagers, avec l'inauguration, le 10 novembre 2006, de son nouveau terminal qui aura coûté environ 90 millions USD. Cette infrastructure récente dotée de quatre passerelles fixes est en effet prévue pour l'accueil de 2,5 millions de passagers¹ par an, soit un million de plus qu'en 2006 et une capacité supérieure de 50 % aux flux actuels, de l'ordre de 1,7 millions de passagers.

La mise en exploitation en 2006 du nouvel aéroport n'a pas eu d'impact notable sur l'activité de transport de passagers, affectée par la dégradation de la conjoncture économique aux Etats-Unis.

2.2 AEROPORT DE GRAND'CASE

L'aéroport de Grand-Case est géré depuis le 17 février 2006 par la Collectivité ; il a été agrandi et rénové en 2004 mais reste plus modeste en termes de structures et de trafic que celui de Juliana. Par arrêté du 19 décembre 2008, l'aéroport de Saint-Martin Grand-Case a été ajouté à la liste des aérodromes français ouverts au trafic aérien international.

Les trois principales compagnies desservant l'aéroport de Grand-Case et assurant près de 99 % du trafic total de passagers sont Air Caraïbes (52 %), Air Antilles Express (39 %) et dans une moindre mesure, Saint-Barth Commuter (10 %). Des sociétés privées réalisent également des vols à la demande, en provenance ou à destination des îles voisines. Le transport de passagers privés reste marginal (1 % du trafic passagers).

En 2010, l'aéroport de Grand-Case a accueilli 205 011 passagers. Le trafic poursuit sa progression : +6,3 % sur un an après +2,5 % en 2009.

Le 3 mars 2011, la Collectivité a attribué une Délégation de Service Publique (DSP) d'une durée de 25 ans à la société franco-canadienne SNC Lavalin qui sera le futur gestionnaire de l'aéroport de Grand-Case.

¹ Départs + arrivées + transit

Section 3

Le bâtiment et les travaux publics

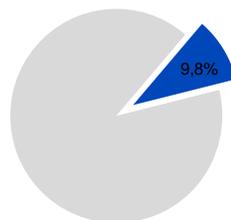
1. Présentation du secteur

La croissance démographique ainsi que le développement économique de l'île, étroitement lié à celui du tourisme, ont eu un impact historique positif sur le secteur du BTP en dépit de la concurrence importante exercée par les entités implantées en partie néerlandaise.

Depuis 2009 cependant, le secteur est en proie à des difficultés et enregistre une diminution sensible de ses effectifs. Les conséquences de la crise économique et les contraintes budgétaires liées à l'évolution statutaire de l'île ont affecté son activité.

Fin 2009, le secteur du BTP comptait un peu plus de 600 salariés, un chiffre en baisse de 14,3 % par rapport à 2008. Le poids du secteur dans l'effectif salarié total recensé par l'ASSEDIC s'établit désormais à 9,8 % en 2009.

Poids du secteur dans les effectifs salariés (2009*)



* Données Provisoires

Source : ASSEDIC

2. Activité du BTP en 2010

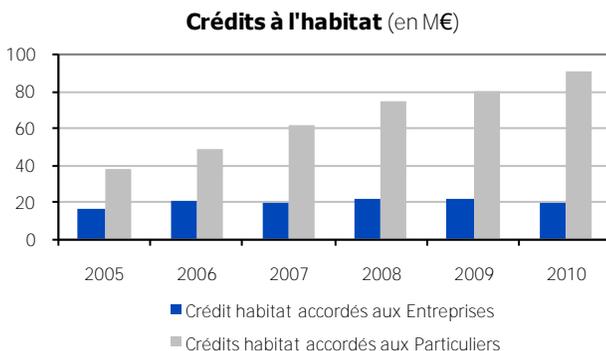
Le suivi de l'activité du secteur du BTP à Saint-Martin est rendu difficile du fait de l'absence de certaines statistiques, comme celles relatives aux ventes de ciment du côté hollandais.

En matière de travaux publics, le secteur a bénéficié en début d'année 2010 de la poursuite de plusieurs chantiers importants comme le restaurant scolaire de Marigot et la cuisine centrale à Grand-Case. L'activité s'est ralentie au quatrième trimestre en raison de la faiblesse de la commande publique et de blocages administratifs concernant certains permis de construire. Plusieurs chantiers de la Collectivité, mais également des chantiers importants menés par la Semsamar à titre privé ont été retardés, voire mis à l'arrêt. En conséquence, le nombre de permis de construire accordés en 2010 diminue de 22,7 %.

| Permis de construire | | | | | | nombre |
|-----------------------|------|------|------|------|------|-----------|
| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var 10/09 |
| Demandes enregistrées | 176 | 146 | 142 | 130 | 118 | -9,2% |
| Permis accordés | 135 | 137 | 127 | 97 | 75 | -22,7% |

Source : Collectivité de Saint-Martin

En 2010, les encours de **crédits à l'habitat** des entreprises **diminuent de 2,8 millions € (soit -12,7 %)** en glissement annuel après avoir enregistré une modeste croissance en 2009 (+2,5 %). En revanche, **l'encours des crédits à l'habitat** octroyés aux ménages enregistre une augmentation pour la troisième année consécutive (+13,6 % ; soit +10,8 millions €, contre +7 % en 2009).



Source : IEDOM

Les perspectives pour 2011 sont fragiles. Au premier semestre, les différents acteurs du bâtiment regroupés au sein de **l'Association du BTP**, exprimaient leur souhait de voir **augmenter l'aide de l'Etat et demandaient à bénéficier** comme les entrepreneurs guadeloupéens du Plan Corail (Contrat de reprise d'activité et d'initiative locale), destiné à aider les entreprises à retrouver de la trésorerie.

3. L'habitat

Lors de sa dernière enquête de recensement en 2008, **l'INSEE dénombrait 16 084 logements**, soit 5 028 unités de plus par rapport à 1999. Les résidences principales constituent 82 % (13 161) **de l'ensemble des logements alors que les résidences secondaires et les logements occasionnels** représentent 8 % du parc. Comme à la Guadeloupe, un peu plus de 10 % des logements sont vacants contre 6,1 % en métropole.

Entre 1990 et 2008, le nombre de résidences principales n'a cessé de croître (+34 % entre 1999 et le dernier recensement 2008) pour répondre aux **besoins d'une population croissante** et au phénomène de décohabitation. **Sous l'effet du développement touristique**, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a connu une progression accélérée, avec une augmentation du parc de 239 logements en 1999 à 1 213 en 2008. Près de 71 % des résidences principales possèdent entre 2 et 4 pièces.

L'habitat à Saint-Martin

| | Résidences principales | Logements vacants | Résidences secondaires et logements occasionnels | Total logements |
|-----------------------------|------------------------|-------------------|--|-----------------|
| Recensement 1990 | 8 368 | 1 158 | 184 | 9 710 |
| Recensement 1999 | 9 833 | 984 | 239 | 11 056 |
| Recensement 2008 | 13 161 | 1 710 | 1 213 | 16 084 |
| <i>Variations 2008/1999</i> | <i>33,8%</i> | <i>73,8%</i> | <i>407,5%</i> | <i>45,5%</i> |

Source : INSEE - Recensement de la population

En 2010, trois sociétés assuraient la gestion des 1 855 logements sociaux de Saint-Martin, **la société d'économie mixte (SEMSAMAR) qui gère près de 67 %** du parc locatif social, la société immobilière de la Guadeloupe (SIG ; 26 %) et la SIKOA-Société anonyme HLM (SA HLM ; 7 %). Elles interviennent également dans la rénovation de certains quartiers et sont des **acteurs importants de la résorption de l'habitat insalubre**.

Section 4

L'énergie et l'eau

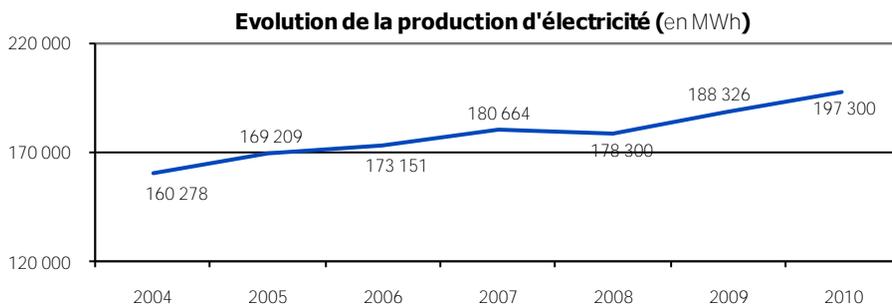
1. Energie

L'île de Saint-Martin dépend de l'extérieur pour la production de son énergie électrique essentiellement d'origine fossile, à la fois coûteuse et polluante. Voulant réduire sa dépendance énergétique et promouvoir le développement durable, la Collectivité a lancé un projet écologique de pose de panneaux solaires sur 7 900 mètres carrés de toits. Au mois de mai 2010, 6 500 mètres carrés de toits de ses bâtiments (lycée, collèges, annexe, stades, écoles) en sont déjà couverts. Si les énergies renouvelables sont au stade embryonnaire dans la collectivité de Saint-Martin, elles contribuent à hauteur de 8,6 % de l'électricité produite en Guadeloupe en 2010.

L'île de Saint-Martin dispose de deux fournisseurs d'électricité : EDF en partie française et GEBE en partie néerlandaise.

En partie française, EDF¹ fournit le réseau en énergie produite par une centrale thermique d'une puissance de 39 MW et une centrale Diesel de 14,1 MW, opérée par Energie de Saint-Martin (ESM²), filiale d'EDF Energies Nouvelles. La puissance installée d'EDF sur l'île est de 53,1 MW.

Portée par la croissance démographique et, dans une moindre mesure, le développement économique, la consommation d'électricité de Saint-Martin a connu une progression régulière sur la période : + 50,3 % entre 2001 et 2010. La production d'électricité atteint en 2010 son plus haut niveau avec une production de 197 300 MWh, en progression de 4,8 % sur un an. La production d'électricité par EDF y a fortement contribué (+18,8 % par rapport à 2009), à l'inverse de la production d'énergie par ESM (-7,4 %). Par ailleurs, le nombre d'abonnés recensés chez EDF en 2010 est de 15 711 contre 15 556 en 2009, soit une augmentation de 1 % sur un an.



Source : EDF

¹ L'usine EDF est équipée de 8 moteurs 16PA6 d'une puissance unitaire de 4,1 MW et de deux moteurs 12PA6 d'une puissance unitaire de 3,1 MW. Ces moteurs ne sont pas dénitrifiés et ne respectent donc pas les normes environnementales entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

² L'usine ESM est équipée de 3 moteurs dénitrifiés d'une puissance unitaire de 4,7 MW.

En partie néerlandaise, le niveau de production par habitant est deux fois supérieur à celui de la partie française, signe du dynamisme de l'économie, lié à l'activité touristique.

Les réseaux électriques des parties française et néerlandaise ne sont pas interconnectés. Une ligne de secours permet des échanges d'énergie en cas de problème technique chez l'un des fournisseurs.

Conscients de leur dépendance énergétique et des risques liés à des réseaux électriques non reliés, EDF à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, GEBE à Sint-Maarten et ANGLEC à Anguilla travaillaient dans le cadre du programme européen INTERREG III-B Espace Caraïbes à l'interconnexion des trois îles. Il avait pour objectif de :

- diminuer le coût global de fonctionnement, grâce à un étalement optimisé des pics de consommation sur l'ensemble des îles ;
- lisser les coûts d'investissement, éviter les coupures de courant et réduire le risque de pannes généralisées, améliorer la qualité des services rendus aux clients et avoir des effets positifs sur l'environnement en favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables.

Suite à l'avis défavorable émis par la collectivité territoriale de Saint-Barthélemy et à son retrait, ce projet d'interconnexion des réseaux, initié entre les autres îles, est actuellement à l'arrêt.

2. Eau

2.1 RESSOURCES ET DISTRIBUTION

La Collectivité de Saint-Martin souffre d'un déficit chronique d'eau dû à une faible pluviométrie et à la faiblesse des ressources naturelles en sources et nappes phréatiques. La partie française de l'île dispose d'une capacité de stockage en service de 16 100 m³ répartis entre quatre unités gérées par l'Etablissement d'Eau et d'Assainissement de Saint-Martin¹ (EEASM) devenu établissement public après le passage au statut de COM.

Saint-Martin dispose depuis 2006 de deux usines de production d'eau potable :

- une usine de dessalement d'eau de mer fonctionnant selon un procédé de distillation, gérée par l'EEASM. La Générale des Eaux assure la distribution au terme d'un contrat de délégation de service public avec l'EEASM, prenant effet le 1^{er} avril 2006 pour 14 ans ;

- une nouvelle usine produisant de l'eau potable selon le procédé d'osmose inverse, plus performante et économique, mise en service en septembre 2006. Le coût du mètre cube d'eau a ainsi pu être réduit d'un tiers, passant de 4,17 €/m³ à 2,71 €/m³.

De 2000 à 2009, le nombre d'abonnés a progressé en moyenne de 5 % par an en raison de la transformation de nombreux hôtels en logements individuels. En 2010, pour la première fois en dix ans, le nombre de clients a baissé de 0,7 % et s'élève à 13 116.

¹ En remplacement d'UCDEM, Union Caraïbe de dessalement d'eau de mer, suite aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes.

Suite à la mise en service de la nouvelle unité de dessalement d'eau de mer en partie française, la partie néerlandaise de l'île, via l'exploitant GEBE, a signé un contrat d'approvisionnement en eau auprès de l'EEASM. Cependant, entre 2007 et 2008, le volume d'eau vendu à la partie néerlandaise est passé de 204 557 m³ à 3 938 m³, ce qui explique la diminution du volume d'eau total consommé en 2008. Après avoir baissé de 2,6 % l'an dernier, le volume d'eau consommé en 2010 se replie à nouveau à 987 898 m³, chutant de 5,5 % en un an. Le prix moyen du m³ vendu au client suit cette tendance baissière, à 6,4 € en 2010.

Rendement du réseau Saint Martin

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var 10/09 |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------|
| Nombre de clients | 11 813 | 12 138 | 12 791 | 13 207 | 13 116 | -0,7% |
| Volume consommé (m ³) | 1 028 639 | 1 213 751 | 1 072 912 | 1 045 045 | 987 898 | -5,5% |
| Prix moyen | 6,63 | 5,69 | 6,48 | 6,44 | 6,40 | -0,6% |
| Nombre de réservoirs en service | | | 4 | 4 | 4 | ns |
| Capacité totale de stockage | | | 16 100 | 16 100 | 16 100 | ns |

Source : Générale des eaux Guadeloupe

Le taux de rendement technique du réseau de distribution, rapport entre le volume facturé et le volume produit, est estimé en 2010 à 63 % (contre 64 % en 2009).

Certains quartiers de l'île, tels que Oyster Pond, font régulièrement face à un approvisionnement insuffisant en eau potable, notamment aux extrémités du réseau. L'opération de renouvellement du réseau d'eau potable de Grand-Case, démarrée le 15 mars 2010 et achevée trois mois plus tard a coûté 1 600 000 euros. Plusieurs projets ont été lancés en 2009, notamment la création, d'ici la fin de l'année 2011, de deux réservoirs d'eaux de 1 000 m³ au Mont des Accords. Ces réservoirs desserviront le futur Hôpital, les hauteurs de Concordia, la Marina de Marigot, Sandy Ground, Baie Nettle et Terres Basses. Le nouveau stockage d'eau potable à une côte altimétrique supérieure à celle actuelle constituera une pièce maîtresse du réseau futur d'eau potable tel que projeté dans le schéma directeur. Le montant de l'opération est de 6,1 millions €.

Par ailleurs, la réfection du liner vétuste des deux réservoirs d'eau potable de Galisbay a commencé en début d'année 2011. Ces travaux porteront leur capacité à 10 000 m³, contre 4 000 utilisables actuellement. Le nouveau réservoir du Mont des Accords, à Spring-Concordia est d'une capacité de 2 000 m³. Notons que les réservoirs existants de Morne-Vallois et d'Anse Marcel stockent respectivement 2 000 m³ et 1 000 m³.

Fin 2010, la collectivité et l'Etat ont signé, pour la période 2011-2013, le contrat de développement qui comporte une enveloppe de 39 millions d'euros, allouée à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et au traitement des eaux usées.

2.2 TRAITEMENT DES EAUX USEES

Dans le cadre d'un contrat d'affermage renouvelable en 2012, la Collectivité a confié à la Générale des Eaux la gestion de l'assainissement des eaux usées et pluviales dont elle a la charge.

Les taux de raccordement respectifs des deux principales stations d'épuration de la Pointe des Canonniers et de Quartier d'Orléans s'établissent respectivement à 87 % et à 81 %.

Une troisième station d'épuration, de capacité plus modeste, fonctionne en appoint des deux premières. La capacité totale des trois stations est de 17 900 EH¹.

En octobre 2008, la station d'épuration de la Pointe des Canonniers, d'une capacité de 15 000 EH (2 100 m³/jour) et à laquelle est raccordée la partie occidentale de l'île, a été endommagée par le cyclone Omar. Les travaux de réhabilitation d'un montant de 700 000 euros menés par la société Générale des Eaux ont permis de remettre cet équipement en marche en octobre 2010. Afin d'éviter une répétition des dégâts liés à une submersion du site, situé à proximité immédiate de la mer, il est prévu la construction d'un ouvrage de protection contre la houle cyclonique. Une étude de faisabilité de ce projet, dont le coût est de 1 800 000 €, a été réalisée en 2010.

Compte tenu de l'insuffisance du réseau actuel², le réseau d'assainissement est en cours d'extension. Après avoir étudié les possibilités de construction d'une station d'épuration de grande dimension, le projet a été abandonné par la collectivité et l'EEASM compte tenu des difficultés rencontrées. Les décideurs s'orientent désormais vers la construction d'un réseau de petites unités. L'EEASM a ainsi validé en 2009 le schéma directeur d'assainissement qui prévoit la réhabilitation de la station d'épuration de Quartier d'Orléans et la construction de nouvelles stations :

- Une à Oyster Pond dimensionnée pour traiter les eaux usées de 1 000 habitants. Le coût de cette construction votée le 4 février 2010 s'élève à 1 200 000 €. Les eaux usées d'Oyster Pond sont aujourd'hui collectées jusqu'au poste de refoulement de Coralita avant leur rejet dans la baie de Lucas.
- Une à Cul-de-sac dimensionnée pour le traitement des eaux de 2 000 habitants, extensible à 3 000. Le coût de cette opération votée le 20 septembre 2010 est estimé à 2 100 000 €. Les eaux de Cul-de-sac sont actuellement déversées à la station d'épuration de Quartier d'Orléans.

Ces deux stations devraient être opérationnelles en 2012. Les eaux usées traitées par ces infrastructures seront dans le futur déversées respectivement dans la mare Lucas et dans l'Étang de la Barrière. D'autres étangs tels que l'Étang aux Poissons, les Salines d'Orient, l'Étang Guichard, l'Étang de Galisbay feront l'objet d'un suivi en vue des projets de mise en œuvre des rejets de stations d'épuration. Soucieux de la préservation de l'environnement, l'EEASM a mis sur pied un comité scientifique avec la participation du CNRS, qui s'attachera à contrôler le niveau de salinité des étangs et à surveiller l'introduction des polluants bactériologiques ou chimiques. Le montant global de l'opération s'élève à 320 000 €.

Enfin, l'EEASM prévoit la création d'un laboratoire d'analyse de la qualité de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour le contrôle de l'assainissement non-collectif, en particulier des petites stations d'épuration privées. Le projet est en cours de finalisation et l'EEASM étudie la possibilité de déléguer ce service complémentaire.

¹ Equivalent habitants

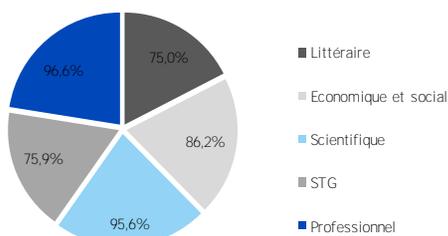
² Les habitants de Saint-Martin constatent de manière très fréquente des débordements d'égouts. En outre, fin novembre 2008, la Collectivité de Saint-Martin a été mise en demeure au sujet de la station d'épuration de Quartier d'Orléans, jugée trop petite pour le volume d'eaux usées qu'elle reçoit quotidiennement.

Section 5

L'éducation

En 2010, 201 élèves se sont présentés aux épreuves du baccalauréat à Saint-Martin toutes filières confondues (générales et professionnelles). Le lycée des Iles du Nord a obtenu un taux de réussite de 86 % au bac général, taux supérieur de près de 4 points au niveau guadeloupéen (82,1 % pour l'académie de Guadeloupe). Par ailleurs, le taux de réussite au bac professionnel s'établit à 95,6 %, un niveau supérieur de 5,5 points aux résultats de l'académie (90,1 %).

Taux de réussite au bac en 2010



Source : Rectorat de la Guadeloupe

1. Etablissements scolaires

Pour l'année scolaire 2010-2011, Saint-Martin compte 20 établissements scolaires publics dont 16 appartiennent au premier degré. **L'enseignement privé est également très développé à Saint-Martin** : il existe sept maternelles et huit groupes scolaires, dont un collège privé.

Cependant, en raison de la forte dynamique démographique, la collectivité **souffre d'un manque d'infrastructures scolaires**, en particulier dans le primaire¹. Pour faire face à cette situation et améliorer son système éducatif, la nouvelle collectivité a entrepris de nombreux investissements de rénovation, de construction d'écoles et développe par ailleurs son offre de formations. En 2010, la collectivité a alloué aux établissements 880 889 € répartis comme suit : 235 434 € au collège de Mont des Accords, 145 946 € au collège Soualiga, 159 509 € au collège de Quartier d'Orléans et 340 000 € au lycée des Iles du Nord. Le renouvellement des matériels scolaires dans l'ensemble des établissements a coûté 200 000 € à la collectivité.

Pour la rentrée scolaire 2010-2011, trois nouvelles écoles ont été livrées à Rambaud, à Spring et à Quartier d'Orléans. **L'école de Sandy Ground a été reconstruite**. Ensuite, la collectivité compte acquérir un terrain à La Savane pour construire un nouveau collège. Le collège Soualiga sera alors transformé en lycée d'enseignement général et le lycée de Marigot entièrement dédié à l'enseignement professionnel.

¹ Une centaine d'enfants n'avaient pas de place en primaire à la veille de la rentrée 2010 surtout en petite section.

Nombre d'établissements scolaires pour la rentrée 2010-2011

| Enseignement public | 20 | Enseignement privé | 15 |
|---------------------------------------|-----------|--------------------|----|
| 1er degré | 16 | | |
| Préélémentaire | 7 | Préélémentaires | 7 |
| Elémentaire et élémentaire spécialisé | 9 | Groupes scolaires* | 8 |
| 2nd degré | 4 | | |
| Collège | 3 | | |
| Lycées | 1 | | |

* Groupes scolaires pouvant regrouper le primaire au collège ou encore le primaire au lycée ou à la classe de seconde

Source : Rectorat de Guadeloupe

2. Effectifs

2.1 LE CORPS ENSEIGNANT

Pour l'année scolaire 2010-2011, la collectivité de Saint-Martin est dotée de 668 enseignants contre 658 en 2008, soit 10 enseignants supplémentaires. Sur un an, le nombre d'enseignants du premier degré a augmenté de 3,4 % en lien avec l'ouverture de quatre nouvelles classes de maternelles à Morne O'Reilly et à Quartier d'Orléans et de cinq nouvelles classes au collège de Marigot. Le nombre d'enseignants du second degré demeure stable (391 en 2010 et 390 en 2009).

Effectifs des personnels ayant une activité

| | |
|--|------------|
| IATOSS* | 24 |
| Personnel 1er degré | 277 |
| Personnel 2nd degré | 391 |
| Personnel de direction et d'inspection | 8 |
| Personnel d'éducation et d'orientation | 7 |
| Ensemble | 707 |

* IATOSS : Ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, social et de santé

Source : Rectorat de Guadeloupe

2.2 LES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE

A la rentrée scolaire 2010-2011, les établissements publics du premier et second degrés ont accueilli respectivement 5 202 élèves et 3 802 élèves. Les effectifs du premier degré se stabilisent alors qu'ils progressent de 1,8 % pour le secondaire.

Nombre d'élèves pour la rentrée scolaire 2010-2011

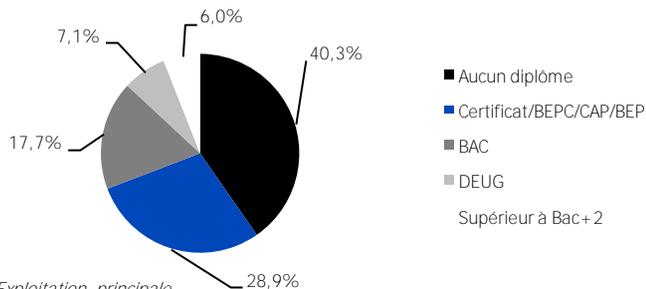
| 1er degré | 09/10 | 10/11 | Variation | 2nd degré | 09/10 | 10/11 | Variation |
|----------------------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Enseignement public | 5 223 | 5 202 | -0,4% | Enseignement public | 3 732 | 3 801 | 1,8% |
| Préélémentaire | 1 779 | 1 814 | 2,0% | Collèges | 2 350 | 2 435 | 3,6% |
| élémentaire spécialisé | 3 444 | 3 388 | -1,6% | enseignement spécial | 1 382 | 1 366 | -1,2% |

Source : Rectorat de Guadeloupe

2.3 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Selon les chiffres du recensement 2008, le niveau de formation de la population saint-martinoise est relativement proche de celui observé en Guadeloupe mais affiche un net retrait par rapport à la métropole. La proportion de non diplômés parmi la population scolarisée de plus de 15 ans est relativement élevée : elle atteint 40 % (42 % en Guadeloupe). A Saint-Martin comme en Guadeloupe, **29 % des effectifs sont titulaires d'un niveau équivalent au certificat, BEPC, CAP ou BEP**. Seulement 13 % de la population dispose d'un **diplôme de niveau supérieur ou égal à bac +2** (contre 14,5 % en Guadeloupe et 23 % en métropole).

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le diplôme



Source : INSEE. Exploitation principale

La collectivité, **compétente en matière d'éducation et de formation professionnelle**, a mis en place en juillet 2010 son Plan territorial de développement de la formation professionnelle et a renforcé **les dispositifs d'aides existants**. Elle a investi 2 596 680 € pour la mise en place de 40 actions et versé 1,3 million d'euros pour indemniser les stagiaires. Elle **finance aussi d'autres dispositifs tels l'Aide Individuelle à la Formation (3 950 000 €)**. Le 22 septembre, une convention-cadre a été signée entre la Délégation Interministérielle pour **l'égalité des chances, la collectivité et le Centre National des Œuvres universitaires et scolaires** pour un meilleur accueil des étudiants saint-martinois dans les académies de l'Hexagone. Parmi les mesures adoptées, ce plan prévoit :

- Un budget de 106 900 € à la bourse d'enseignement sur critères sociaux aux étudiants,
- Un montant de 27 396 € alloué au Centre de Formation des Apprentis (CFA) dans le **but d'initier aux métiers par alternance**,
- **Un soutien financier au Conservatoire National de l'Art et des Métiers de 23 860 €** dans le cadre des actions de formations assurées au lycée des Iles du Nord,
- Une Aide Exceptionnelle à la Formation de 17 000 €,
- Un crédit étudiant à taux zéro auprès des banques locales et garanti par la collectivité.

En février 2011, la collectivité a reconduit la convention signée entre l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et Saint-Martin en 2005. Onze lycéens de l'île ont déjà intégré cette prestigieuse école (plus connue sous le nom de Sciences Po) dont l'objectif était d'accorder une **plus grande place aux élèves issus des Zones d'Education Prioritaire (ZEP)**. La collectivité accompagne chaque année les élèves candidats dans la préparation de ce concours en mettant à leur disposition, le mercredi après-midi, un atelier animé par plusieurs professeurs. Elle leur apporte également un soutien financier en **finançant les billets d'avion et les frais liés au séjour à Paris à l'occasion du grand oral**. En juillet 2010, trois élèves du lycée de Saint-Martin ont été admis au grand oral de Sciences Po, dont une lycéenne classée dans le « top 10 » par le jury.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objet de ce chapitre est de présenter l'organisation et l'activité du secteur bancaire à Saint-Martin. La notion d'établissement de crédit (EC) local considérée dans la suite du document correspond aux établissements de crédit et assimilés ayant un guichet à Saint-Martin.

Le 30 juin 2010, le Système Unifié de Reporting Financier (SURFI) est entré en vigueur. Il se substitue, depuis cette date, au système BAFI (Base des Agents Financiers) et implique des modifications liées à la production de nouveaux tableaux par les établissements de crédit et **une nouvelle taxonomie. S'agissant de l'outre-mer**, la réforme SURFI permet de mieux référencer les établissements de crédit ayant une activité de crédit ou de collecte de dépôts et **d'établir ainsi un périmètre plus exhaustif des encours totaux de crédit** et de collecte.

En parallèle, les extractions du Service central des risques (SCR) de la Banque de France permettent de connaître l'évolution de l'endettement global de la clientèle Entreprises et Collectivités déclaré par établissement de crédit. Il s'agit d'un dispositif de prévention géré sous la responsabilité des autorités monétaires, avec la participation active de l'ensemble de la communauté bancaire. Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent les encours bancaires relatifs aux entreprises sises dans les DOM directement auprès du SCR de la Banque de France. A partir du 1^{er} février 2006, la Centrale des risques de la Banque de France a procédé à un abaissement du seuil de collecte des déclarations de risques portés par les établissements de crédit. Depuis cette date, le recensement des encours est effectué dès lors que les crédits accordés atteignent le seuil de 25 000 euros quelle que soit la localisation de l'établissement déclarant.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les évènements majeurs de l'année

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Le paysage bancaire de Saint-Martin n'a pas évolué notablement au cours de l'exercice 2010. L'année est marquée, sur le plan financier, par les principaux événements suivants :

- La mise en place de contrôles des conseillers en investissements financiers (CIF), dans le cadre de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. Cette mission a été conduite par l'Autorité des marchés financiers avec l'appui de l'IEDOM.

- La poursuite par l'IEDOM de la mission de médiation du crédit, mise en place en novembre 2008 au niveau national. De l'entrée en vigueur du dispositif à fin janvier 2011, 19 entreprises saint-martinoises ont saisi le médiateur du crédit. 17 dossiers ont été présentés en médiation dont 8 ont été acceptés, le taux de succès s'élevant à 47 %. Le maintien du dispositif jusqu'à fin 2012 a été formalisé par le ministère de l'économie et la profession bancaire le 4 avril 2011.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2010 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2010 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier :

- **Création de la nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP).** Créée par l'ordonnance n° 2010-76 du 21 janvier 2010, cette autorité est issue de la fusion des quatre instances existantes de contrôle et d'agrément des banques et des assurances : la Commission bancaire (CB), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), le Comité des entreprises d'Assurances (CEA) et le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). Elle est présidée par le gouverneur de la Banque de France. Le secrétaire général de l'ACP est nommé par le ministre chargé de l'Economie sur proposition du Gouverneur de la Banque de France. La mission de l'ACP s'articule autour de trois objectifs : veiller à la stabilité financière, assurer une meilleure protection de la clientèle et renforcer la présence internationale du superviseur français.

- **Supervision financière dans l'Union européenne (UE) : un nouveau dispositif.** La Commission européenne, le Parlement et le Conseil se sont accordés sur le nouveau dispositif de supervision des banques, des assurances et des marchés financiers européens. Cet accord concrétise au niveau européen l'engagement pris par le G20 de réformer la supervision financière.

La nouvelle architecture de supervision comprendra le Comité européen du risque systémique (CERS) et le Système européen de surveillance financière (SESF) qui est composé des trois autorités européennes de surveillance du secteur financier : **l'Autorité bancaire européenne, l'Autorité européenne des assurances et l'Autorité européenne des marchés financiers.** Le CERS est chargé d'assurer une surveillance macro-prudentielle et de veiller à la solidité de l'ensemble du système financier à échelle communautaire en détectant et en prévenant les risques pouvant peser sur la stabilité financière dans l'UE. Il a pour fonction **d'émettre des alertes afin que des mesures soient rapidement prises lorsque c'est nécessaire.** Ces nouvelles autorités sont entrées en fonction le 1er janvier 2011.

- **Entrée en vigueur du projet SURFI.** Le 30 juin 2010, SURFI (Système Unifié de Rapport Financier) succède à BAFI, en vigueur depuis 1993, entraînant un changement majeur du système de collecte des informations auprès des agents financiers. L'objectif de SURFI est triple : il vise à harmoniser les reportings monétaires et bancaires adressés aux autorités de contrôles, à alléger la charge déclarative des établissements, et à moderniser le format de déclaration en adoptant un nouveau standard informatique, le XBRL. L'instruction 2009-02 du 19 juin 2009 relative à la mise en place de SURFI fixe le nouveau système de remise, les formats de tableaux et les seuils de remise associés. Dans les départements et les collectivités d'outre-mer, SURFI succède en partie aux conventions de place qui liaient les établissements de crédit ultra-marins à l'IEDOM et l'IEOM.

- **Arrêtés du 29 septembre 2010 du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relatifs au Fonds de garantie des dépôts.** Les textes modifient le niveau de garantie (relèvement de 70 000 à 100 000 euros de la garantie de dépôts par déposant) et le délai de remboursement du Fonds de garantie de dépôts (réduction à 20 jours ouvrables des délais de remboursement des déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit). Ils fixent l'appel de cotisations exceptionnelles au Fonds de garantie des dépôts à 270 millions d'euros.

- **Publication de la loi de régulation financière n° 2010-1249 du 22 octobre 2010 relative au renforcement de la régulation, de la surveillance et du contrôle des acteurs et des marchés financiers.** Les pouvoirs de l'AMF (Autorité des marchés financiers) sont renforcés, notamment pour les ventes à découvert et la régulation des marchés dérivés, et l'AMF se voit confier l'enregistrement et la supervision des agences de notation de crédit. La loi consacre le renforcement du contrôle du secteur financier et crée un Conseil de la régulation financière et du risque systémique qui est composé notamment du ministre chargé de l'Economie ou son représentant qui en assure la présidence, du gouverneur de la Banque de France et des présidents des autorités du secteur financier. Ce Conseil est chargé d'examiner les analyses de la situation du secteur et des marchés financiers, d'évaluer les risques systémiques qu'ils comportent, compte tenu des avis et recommandations du Comité européen du risque systémique (CERS). La loi ratifie aussi la création de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP) et lui confie le pouvoir du contrôle de l'encadrement de la rémunération des opérateurs de marchés, élargit et clarifie son domaine de compétences en matière de protection des clientèles avec notamment la possibilité de vérifier le respect des engagements pris par une ou plusieurs associations professionnelles dans le cadre des mesures proposées par le Comité consultatif du secteur financier. L'article 81 de la loi prévoit la mise en œuvre au sein de l'IEDOM et de l'IEOM d'un observatoire des tarifs bancaires compétent sur chaque zone d'intervention des deux Instituts. La loi renforce les pouvoirs de sanctions de l'AMF et de l'ACP. Enfin, elle renforce et homogénéise les obligations pesant sur les intermédiaires du secteur financier et accroît la sécurité de la clientèle de produits financiers avec notamment l'obligation d'immatriculation des intermédiaires du secteur financier dans un registre unique consultable par le public.

L'année 2010 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives de traitement du surendettement sont entrées en vigueur.

- **Protection de la clientèle.** La nouvelle Autorité de contrôle prudentiel (ACP) a vu notamment son domaine de compétences élargi à la protection de la clientèle. Dans ce cadre, l'ACP et l'Autorité des marchés financiers (AMF) ont signé le 30 avril 2010 une convention pour instaurer un point d'entrée unique de l'ensemble des demandes du public en matière de banque, d'épargne et d'assurance, dénommé « Assurance Banque Epargne Info Service ». Opérationnel à partir de juin 2010, ce point d'entrée unique se présente sous la forme d'un site internet (www.abeinfoservice.fr), d'un accueil téléphonique et d'une adresse postale, mais exclut tout accueil physique. Il a vocation à informer et à orienter le public concernant les relations contractuelles et les démarches à effectuer. Le site internet publie la liste des acteurs et produits autorisés, alerte et met en garde le public contre les pratiques de certains établissements, offre des conseils pratiques.

- **Publication de la loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.** Ce texte, qui transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation, vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement. Outre la transposition de la directive européenne qui renforce la protection du consommateur en matière de crédit à la consommation, cette loi a notamment prévu comme dispositions : la suppression des pénalités libératoires versées par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; la création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (dit « fichier positif ») ; l'encadrement de la publicité, des rachats de crédit, du crédit renouvelable, des avantages commerciaux ; la réforme du taux de l'usure pour le crédit à la consommation ; l'accélération et la déjudiciarisation des procédures de surendettement.

- **Frais bancaires : Remise du rapport sur la tarification des services bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans à la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.** Remis le 8 juillet 2010, le rapport préconise notamment d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des dix principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ; d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ; de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ; d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

- **Tarifications bancaires : décisions du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF).** Faisant suite au rapport de propositions sur les tarifs bancaires de MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans, le CCSF prend un certain nombre de mesures pour des tarifs bancaires plus justes et plus équilibrés. Dans ce cadre, les banques se sont engagées à renforcer la lisibilité, la transparence, la comparabilité et le suivi des tarifs bancaires ; à ouvrir la voie à des moyens de paiement plus modernes ; à améliorer le fonctionnement des forfaits ; à prévenir les incidents de paiement et leur impact pour les consommateurs.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2011, et pour les tarifs en vigueur au 1^{er} avril, les banques doivent mettre à la disposition de leurs clients une **nouvelle génération de plaquettes tarifaires** comprenant un sommaire-type commun à toute la profession et un extrait standardisé des tarifs de dix produits ou services courants (complété spécifiquement des « frais de tenue de compte » dans les DCOM). Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF), qui présente la **liste des dix services et tarifs standards**. Par ailleurs, à partir du 30 juin 2011, les banques devront faire figurer le total mensuel des frais bancaires prélevés dans les relevés mensuels de compte. Une **nouvelle mission d'observatoire des tarifs bancaires est confiée au CCSF**, qui remettra son premier rapport en septembre 2011.

- **Publication du décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 et de l'arrêté du 26 octobre 2010 relatifs au traitement du surendettement et au Fichier des incidents de crédits des particuliers (FICP).** L'entrée en vigueur de ces textes le 1^{er} novembre 2010 parachève la réforme en matière de surendettement dont l'objet principal est d'accélérer et de déjudiciariser les procédures de surendettement en renforçant le rôle des commissions de surendettement. Les durées d'inscription des mesures de surendettement au FICP sont réduites : en principe conservée pendant toute la durée d'exécution du plan de surendettement, soit 8 ans au maximum, une inscription au FICP pourra être réduite à 5 ans si le débiteur exécute les mesures entérinées par la commission sans incident durant cette période. En cas de procédure de rétablissement personnel, la durée de l'inscription au FICP est également ramenée de 8 ans à 5 ans.

- **Décret n° 2010-1462 du 30 novembre 2010 relatif à la réforme du crédit à la consommation.** Il fixe les seuils de 1 000 euros à partir duquel les vendeurs en magasin auront l'obligation de proposer aux consommateurs le choix entre crédit amortissable et crédit renouvelable, et de 3 000 euros à partir duquel des justificatifs devront être produits par l'emprunteur pour remplir la fiche de dialogue comprenant des informations relatives à l'endettement et au revenu du consommateur ; le montant de remboursement anticipé à partir duquel des indemnités de remboursement anticipé peuvent être réclamés par le prêteur à l'emprunteur (10 000 euros sur douze mois). Parallèlement, l'arrêté du 30 novembre 2010 plafonne à 80 euros le montant des cadeaux offerts lors de la souscription d'un crédit à la consommation. Ces mesures entreront en application le 1^{er} mai 2011.

Autres événements :

- **Lancement par les banques françaises du prélèvement SEPA européen.** Après le lancement du virement SEPA (Single Euro Payments Area – Espace unique de paiements en euros) le 28 janvier 2008, les banques françaises proposent à compter du 1^{er} novembre 2010 le prélèvement SEPA.

- **Hausse du taux du Livret A.** Le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève le taux du Livret A de 1,25 à 1,75 % à compter du 1^{er} août 2010.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS

Au 31 décembre 2010, six établissements de crédit étaient implantés à Saint-Martin, répartis en deux réseaux :

- les banques **affiliées à l'Association Française des Banques (AFB)** :
 - la Banque des Antilles Françaises (BDAF, groupe Banque Populaire-Caisse d'épargne) ;
 - la Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFC-AG, groupe Crédit Agricole) ;
 - la Banque Nationale de Paris Paribas Guadeloupe (BNP Paribas) ;
 - la Banque Postale.

- les banques mutualistes :
 - la BRED (Banque Populaire-Caisse d'Épargne);
 - la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

La Société Financière Antilles-Guyane (SOFIAG) était représentée localement par la BRED-Banque **Populaire jusqu'en 2007**.

Nombre d'établissements de crédit

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------------------------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Banques AFB | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Banques mutualistes ou coopératives | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Sociétés financières | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Total EC locaux | 7 | 7 | 6 | 6 | 6 |

Source : IEDOM

Par comparaison, le secteur bancaire comprenait en partie hollandaise les établissements de crédit suivants : ABN AMRO Bank NV, The Bank of Nova Scotia, Barclays Bank PCL, The Chase Manhattan Bank, City Bank, Royal Bank of Trinidad et Tobago, SFT Bank NV et Windward Islands Bank, ORCO bank, First Caribbean International Bank et Banco di caribe.

L'ensemble de ces établissements, de statut extraterritorial ou ordinaire, est placé sous l'autorité d'une filiale de la Banque Centrale des Pays-Bas installée à Phillipsburg : la Banque des Antilles Néerlandaises (Bank van de Nederlandse Antillen) dont le siège est à Curaçao.

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Liste des établissements de crédit locaux au 31 décembre 2010

| Dénomination | Capital social (M€) | Siège social | Adresse locale | Groupe bancaire de référence | Nombre de guichets | Effectif |
|--|---------------------|--|---|-----------------------------------|--------------------|-----------|
| Les Banques AFB | | | | | | |
| Banque des Antilles Françaises | 83,8 | Parc d'activité de la Jaille Bât. 5 et 6 97122 Baie-Mahault | | Groupe BPCE | 3 | 16 |
| Banque Française Commerciale Antilles Guyane | 51,1 | 19, Boulevard des italiens 75 002 Paris | Immeuble BFCAG Grand Camp la rocade 97 151 Pointe-à-Pitre | Groupe Crédit Agricole SA | 2 | 28 |
| BNP Paribas Guadeloupe | 6,4 | 16, Boulevard des italiens 75 009 Paris | Place de la Rénovation 97 110 Pointe-à-Pitre | Banque Nationale de Paris Paribas | 1 | 3 |
| Banque Postale | 2342,4 | 34, Rue de la Fédération 75 115 Paris | Rue Victor-Hugues 97 109 Basse-Terre Cedex | La Poste | 5 | 7 |
| Les Banques mutualistes ou coopératives | | | | | | |
| BRED – Banque Populaire | 341,4 | 18, Quai de la Rapée Paris | Bd Marquisat de Houelbourg- Jarry | Groupe BPCE | 1 | 4 |
| Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane | 2,4 | Rue du professeur Garcin 97 200 Fort-de-France | Centre d'activité de la Jaille Baie-Mahault | Groupe Crédit Mutuel | 1 | 11 |
| Total | | 6 établissements installés localement | | | 13 | 69 |

Source : IEDOM

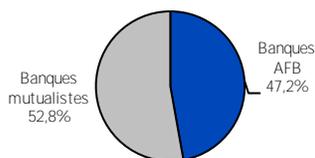
2.3 VENTILATION DES DEPOTS ET DES CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

Les banques AFB sont nettement mieux représentées à Saint-Martin que les banques mutualistes, tant en nombre de guichets que de distributeurs automatiques de billets.

2.3.1 Les emplois

Au 31 décembre 2010, les banques mutualistes disposent d'une part de marché de 52,8 % sur l'activité de distribution du crédit à Saint-Martin, contre 47,2 % pour le réseau AFB. Les banques mutualistes affichent une position dominante¹ pour la première fois depuis quatre ans. Cette prééminence du réseau mutualiste s'est manifestée sur le segment des crédits de trésorerie (+61,2 %). Les banques AFB dominent pour leur part les autres postes de crédits.

Ventilation des crédits par réseau en 2010



Source : IEDOM

¹ Cette évolution est liée en grande partie à des opérations réalisées par un grand client auprès d'une banque du réseau mutualiste.

Répartition des crédits par réseau bancaire en 2010

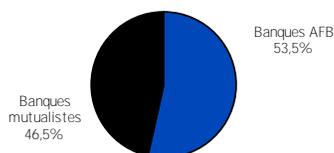
| | Banques AFB | Banques mutualistes |
|---------------------------|-------------|---------------------|
| Crédits de trésorerie | 38,8% | 61,2% |
| Crédits à la consommation | 76,4% | 23,6% |
| Crédits à l'équipement | 58,6% | 41,4% |
| Crédits à l'habitat | 53,5% | 46,5% |
| dont aux particuliers | 57,7% | 42,3% |
| dont aux entreprises | 34,1% | 65,9% |

Source : IEDOM

2.3.2 Les ressources

A fin 2010, les banques AFB disposent d'une part de marché de 53,5 % sur l'activité de collecte de dépôts à Saint-Martin, contre 46,5 % pour le réseau mutualiste. Néanmoins, la prédominance du réseau AFB s'atténue de nouveau en 2010 (- 5,9 points, après -7,9 points en 2009), cette tendance étant observée sur l'ensemble des actifs financiers.

Ventilation des dépôts par réseau à fin 2010



Source : IEDOM

Parts de marché par réseau et catégorie de dépôts en 2010

| | Dépôts à vue | Comptes épargne | Dépôts à terme | Total dépôts |
|----------------------------|--------------|-----------------|----------------|--------------|
| Banques AFB | 52,8% | 82,7% | 30,8% | 53,5% |
| Banques mutualistes | 47,2% | 17,3% | 69,2% | 46,5% |

Source : IEDOM

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs employés par les agences bancaires de Saint-Martin ont augmenté de 1,5 % (+ 1 personne) pour s'établir à 69 personnes. Le réseau AFB regroupe 78,3 % de cet effectif.

Effectifs des établissements de crédit locaux

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.10/09 |
|---------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Banques AFB | 59 | 51 | 57 | 56 | 54 | -3,6% |
| Banques mutualistes | 10 | 11 | 12 | 12 | 15 | 25,0% |
| Total | 69 | 62 | 69 | 68 | 69 | 1,5% |

Source : IEDOM

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

A fin 2010, la collectivité de Saint-Martin compte 13 guichets bancaires, contre 12 en 2009. **Le taux d'équipement s'élève à un guichet pour 2 933 habitants**, soit un niveau nettement inférieur à celui relevé à Saint-Barthélemy (un guichet pour 1 003 habitants) et à la Guadeloupe (un guichet pour 2 649 habitants).

Plus de 80 % des guichets bancaires installés dans la collectivité sont détenus par le réseau AFB.

Nombre de guichets permanents

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Banques AFB | 10 | 10 | 10 | 11 | 11 |
| Banques mutualistes ou coopératives | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Total | 12 | 12 | 12 | 13 | 13 |
| Nb d'habitants par guichet bancaire* | 2 974 | 3 033 | 3 055 | 2 876 | 2 933 |

* Populations 2007 et 2008: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2009 et 2010: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

Au 31 décembre 2010, le nombre d'automates bancaires installés dans la collectivité s'établit à 25, affichant une stabilité sur deux ans. **Le taux d'équipement en distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) se dégrade légèrement sur un an, avec 1 525 habitants par DAB-GAB contre 1 496 l'année précédente. La collectivité apparaît ainsi moins bien équipée que Saint-Barthélemy (un automate pour 902 habitants) et la Guadeloupe (un automate pour 1 217 habitants).**

Nombre de distributeurs et guichets automatiques de banque

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Banques AFB | 16 | 18 | 17 | 20 | 20 |
| Banques mutualistes ou coopératives | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 |
| Total | 20 | 22 | 22 | 25 | 25 |
| Nb d'habitants par guichet automatique* | 1 785 | 1 654 | 1 666 | 1 496 | 1 525 |

* Populations 2007 et 2008: populations légales recensées par l'INSEE ; populations 2009 et 2010: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %

Source : IEDOM

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2010, les établissements de crédit installés à Saint-Martin gèrent 56 708 comptes bancaires, soit 1 150 **comptes de plus qu'en 2009 (+2,1 % après 4,2 % en 2009)**. Les banques AFB détiennent **81,6 % de l'ensemble des comptes recensés** contre 18,4 % pour les banques mutualistes.

Cette tendance est principalement liée à la hausse des comptes de dépôts à vue (+6,3 %, +1 500 comptes après +3,3 % en 2009). En revanche, le nombre de comptes sur livret connaît une baisse de 1,9 % (-515 comptes) après une progression de 6,6 % lors de l'exercice précédent.

Le nombre de livrets A et Bleu sur la place saint-martinoise s'élève à 18 155 et enregistre une croissance de 5,2 % (après +10,1 % en 2009) en lien avec la hausse du taux de rémunération du livret A (1,75 % à partir du 1^{er} août 2010). Ces produits représentent 69,5 % du total des comptes sur livrets et 32,1 % de l'ensemble des comptes bancaires en 2010. Le nombre de livrets de développement durable (LDD) continue de progresser (+9,4 % sur un an, contre 6,3 % en 2009).

A l'inverse, par effet de substitution, les autres placements réglementés ont souffert de la préférence des agents pour le livret A et Bleu. Le nombre de livrets ordinaires connaît un ralentissement marqué (-26 %, -1 197 comptes) après une légère inflexion (+2,8 % en 2009). Le nombre de livrets jeunes est également en baisse (-5,1 % contre +3,7 % l'année précédente). Cette évolution est observée pour la première fois depuis trois ans. Après une chute brutale en 2009 (-23 %), le nombre de livrets d'épargne populaire (LEP) subit une nouvelle diminution (-34,6 %). En revanche les comptes épargne logement affichent une bonne performance (+6 % soit +226 comptes contre +3,3 % en 2009) et représentent 7,1 % de l'ensemble des comptes bancaires (6,8 % en 2009). Dans le détail, le nombre de plans d'épargne logement (PEL) continue d'augmenter (+7,3 % ; soit +192 comptes, après 4,4 % en 2009). Le nombre de comptes d'épargne logement (CEL) affiche une hausse sensible par rapport à 2009 (+3 %, +34 comptes). Le nombre de plans d'épargne populaire (PEP) est en repli pour la troisième année consécutive, passant de 58 à 52 comptes en 2010.

La hausse des taux sur le marché monétaire¹ n'a pas influé sur les comptes à terme qui diminuent (-2,2 % contre -23,9 % en 2009).

| Nombre de comptes bancaires de la clientèle | | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Nature de comptes | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var. 10/09 | Part |
| Dépôts à vue | 21 807 | 23 202 | 23 975 | 25 475 | 6,3% | 44,9% |
| Dépôts à terme | 1 243 | 1 199 | 912 | 892 | -2,2% | 1,6% |
| Comptes sur livrets | 23 374 | 24 991 | 26 638 | 26 123 | -1,9% | 46,1% |
| -Livrets A et Bleu | 14 728 | 15 677 | 17 258 | 18 155 | 5,2% | 32,0% |
| -Livrets ordinaires | 4 415 | 4 474 | 4 601 | 3 404 | -26,0% | 6,0% |
| -Livrets jeunes | 1 759 | 2 003 | 2 078 | 1 973 | -5,1% | 3,5% |
| -Livrets d'épargne populaire (LEP) | 1 022 | 1 073 | 826 | 540 | -34,6% | 1,0% |
| -Livrets de développement durable (LDD) | 1 450 | 1 764 | 1 875 | 2 051 | 9,4% | 3,6% |
| Autres comptes à régime spécial | 62 | 208 | 203 | 168 | -17,2% | 0,3% |
| Epargne-logement | 3 848 | 3 650 | 3 772 | 3 998 | 6,0% | 7,1% |
| -Comptes d'épargne-logement (CEL) | 1 213 | 1 132 | 1 144 | 1 178 | 3,0% | 2,1% |
| -Plans d'épargne-logement (PEL) | 2 635 | 2 518 | 2 628 | 2 820 | 7,3% | 5,0% |
| Plan d'épargne populaire (PEP) | 80 | 69 | 58 | 52 | -10,3% | 0,1% |
| Total | 50 414 | 53 319 | 55 558 | 56 708 | 2,1% | 100,0% |
| Nombre de comptes ordinaires par habitant | 0,62 | 0,63 | 0,64 | 0,67 | - | |
| Nombre de comptes d'épargne par habitant | 0,81 | 0,82 | 0,84 | 0,82 | - | |

* Populations 2007 et 2008: populations légales recensées par l'INSEE; populations 2009 et 2010: estimées sur la base d'une croissance annuelle de 2 %
Source : EDOM

Rapporté à la population, le nombre de comptes ordinaires s'élève à 0,67 par habitant, contre 1,56 à Saint-Barthélemy et 1,02 en Guadeloupe. Ce ratio augmente légèrement sur un an (0,64 compte par habitant en 2009).

¹ Les taux sur le marché monétaire augmentent en 2010 (0,4902 % contre 0,3476 % en 2009 pour le taux moyen monétaire mensuel).

Le taux d'équipement de la clientèle saint-martinoise en produits d'épargne est de 0,82 compte par habitant, contre 1,65 à Saint-Barthélemy et 1,83 en Guadeloupe.

A fin 2010, l'encours moyen d'un compte bancaire (hors assurance-vie et comptes titres) s'élève à 5 265 € à Saint-Martin. Cette moyenne est supérieure à celle enregistrée en Guadeloupe (3 820 €) mais inférieure à celle relevée à Saint-Barthélemy (14 470 €).

L'encours moyen des dépôts à vue retrouve une évolution positive (+15,8 %, soit +878 €, contre -5,5 % en 2009). Les comptes sur livrets affichent un encours moyen de 1 500 € et progressent de 19,3 % sur un an (+9,5 % en 2009). Dans le détail, le solde moyen des livrets ordinaires continue d'augmenter à un rythme soutenu (+68 %) après une forte hausse en 2009 (+18 %). L'encours moyen des livrets d'épargne populaire (LEP) poursuit sa progression (+23,4 % contre +8,3 % l'année précédente). A l'inverse, l'encours moyen des livrets de développement durable enregistre une baisse sensible (-0,9 % contre 15 % en 2009).

Solde moyen des comptes bancaires (en €)

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | var 10-09 | Guadeloupe 2010 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|-----------------|
| Dépôts à vue | 6 649 | 5 866 | 5 546 | 6 424 | 15,8% | 5 095 |
| Dépôts à terme | 38 199 | 47 462 | 72 905 | 82 870 | 13,7% | 17 179 |
| Comptes sur livrets | 1 148 | 1 148 | 1 257 | 1 500 | 19,3% | 1 795 |
| -Livrets A et Bleu | 784 | 815 | 864 | 951 | 10,0% | 1 383 |
| -Livrets ordinaires | 2 621 | 2 578 | 3 043 | 5 111 | 68,0% | 3 619 |
| -Livrets jeunes | 260 | 269 | 270 | 298 | 10,2% | 279 |
| -Livrets d'épargne populaire (LEP) | 1 737 | 1 662 | 1 800 | 2 222 | 23,4% | 2 440 |
| -Livrets de développement durable (LDD) | 1 018 | 1 172 | 1 348 | 1 336 | -0,9% | 1 402 |
| Epargne-logement | 4 638 | 4 894 | 5 173 | 5 213 | 0,8% | 7 104 |
| -Comptes d'épargne-logement (CEL) | 2 285 | 2 467 | 2 505 | 2 351 | -6,2% | 3 629 |
| -Plans d'épargne-logement (PEL) | 5 721 | 5 985 | 6 334 | 6 409 | 1,2% | 9 331 |
| Total | 4 743 | 4 531 | 4 583 | 5 265 | 14,9% | 3 820 |

Source : IEDOM

Section 2

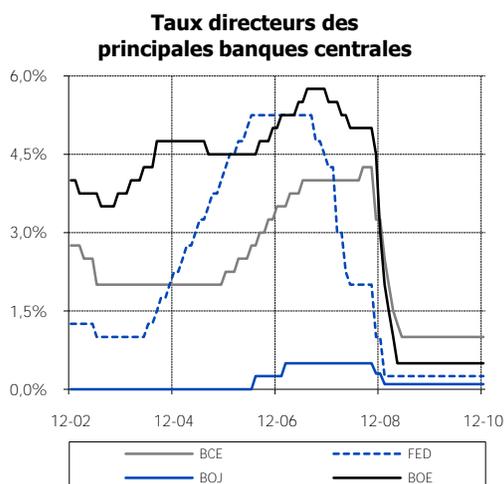
Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Les principales banques centrales ont maintenu en 2010 leur politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2009 pour faire face à la crise financière débutée à l'été 2007. A l'exception de la Banque centrale de la république de Chine (PBOC), aucune des principales banques centrales n'a relevé ses taux directeurs en 2010.

La Banque centrale européenne a ainsi maintenu inchangé à 1 % son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO), qu'elle avait abaissé¹ à quatre reprises en 2009, la dernière modification de son taux directeur remontant au 13 mai 2009.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

| | 10/12/08 | 21/01/09 | 11/03/09 | 08/04/09 | 13/05/09 |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Opération principales de refinancement | 2,50% | 2,00% | 1,50% | 1,25% | 1,00% |
| Facilité de prêt marginal | 3,00% | 3,00% | 2,50% | 2,25% | 1,75% |
| Facilité de dépôt | 2,00% | 1,00% | 0,50% | 0,25% | 0,25% |

Par ailleurs, pour répondre à la crise financière et aux difficultés de financement des établissements de crédit face à l'assèchement des marchés monétaires, la Banque centrale européenne avait également mis en œuvre des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, au travers de mesures non conventionnelles. Elle a continué en 2010 à injecter des liquidités sur les marchés par le biais d'opérations de refinancement à 3 mois, 6 mois et 12 mois, à taux fixe et servies en totalité.

¹La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en portant son principal taux MRO de 4,25 % à 3,75 %.

Les taux sur le marché monétaire sont en conséquence restés relativement bas tout au long de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ils s'inscrivent néanmoins en légère hausse par rapport à leur niveau atteint fin 2009, traduisant les anticipations de remontée des taux directeurs. En décembre 2010, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,49 % (0,35 % un an auparavant) tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,02 % (0,71 % en décembre 2009).

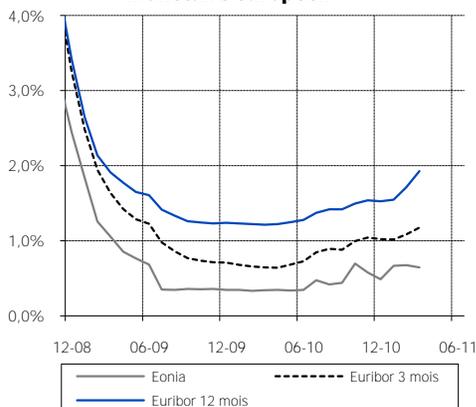
Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2010 et au

début de l'année 2011 son principal taux directeur (Fed funds), à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre zéro et 0,25 % à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Néanmoins, le 18 février 2010, le FOMC a annoncé un relèvement de 0,25 point de base de son taux d'escompte³ à 0,75 %. Il faut également noter la poursuite en 2010 de la politique de rachat massif des titres de bons du Trésor américain par le Système fédéral de réserve.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu à 0,5 % son principal taux directeur (bank rate) depuis mars 2009, tandis que la Banque Centrale du Japon (BOJ) a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,1 % en début d'année 2010 (contre 0,1 % précédemment).

La Banque centrale de Chine⁴ fait partie des rares banques centrales à avoir entamé le relèvement de leurs taux directeurs en 2010. Elle a procédé en octobre 2010, en décembre 2010, puis en février 2011, à trois hausses de 25 points de base chacune, pour maîtriser la croissance économique chinoise en limitant l'inflation. Ses principaux taux directeurs s'établissent désormais à 6,06 % pour le taux des prêts à un an et à 3,00 % pour le taux des dépôts à un an.

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ Le taux d'escompte du Système fédéral de réserve américaine correspond au taux auquel les banques se refinancent marginalement quand le marché interbancaire n'y suffit pas.

⁴ People's Bank of China - PBOC

1.2 LES TAUX CREDITEURS

Depuis le 1^{er} février 2008, le taux du livret A, référence de calcul des taux de **rémunération des principaux produits d'épargne réglementée, est égal à** la moyenne arithmétique de **l'inflation**¹ et de la moitié de la somme des moyennes mensuelles des taux courts (Euribor et Eonia), avec un plancher **correspondant à l'inflation majorée de 0,25 point** ; ce mode de calcul, qui vise à mieux neutraliser les sursréactions des taux courts aux turbulences financières, succède ainsi à la formule d'indexation automatique² instaurée en juillet 2004.

Au 1er janvier 2009, deux règles **dont l'objectif consiste à la fois à éviter des variations trop brutales et à garantir une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation** sont introduites :

- le taux du livret A ne peut pas dépasser une variation de plus de 1,5 point, à la hausse ou à la baisse, entre deux fixations consécutives. Ainsi, lorsque le taux du livret A **s'élève** à 2,50 %, il ne pourra être inférieur à 1 % ni supérieur à 4 % lors de la détermination du nouveau taux ;
- le Gouverneur de la Banque de France peut proposer une révision intermédiaire des taux, le 15 avril et le 15 octobre (pour une application le 1er mai et le 1er novembre) s'il la juge rendue nécessaire par l'évolution des conditions économiques³.

Les taux des autres produits d'épargne réglementée (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A. Notamment, en vertu de **l'arrêté du 28 juillet 2008, le taux du livret d'épargne populaire est égal à celui du livret A majoré d'un demi-point**, contre trois-quarts de point en février 2008 et un point entre 2004 et 2007⁴.

Rémunération des principaux placements à taux réglementés

| | depuis le 01/08/2008 | depuis le 01/02/2009 | depuis le 01/05/2009 | depuis le 01/08/2009 | depuis le 01/08/2010 |
|---------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Livret A et bleu | 4,00% | 2,50% | 1,75% | 1,25% | 1,75% |
| Compte d'épargne-logement (1) | 2,75% | 1,75% | 1,25% | 0,75% | 1,25% |
| Plan d'épargne-logement (1) | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% | 2,50% |
| Livret d'épargne populaire | 4,50% | 3,00% | 2,25% | 1,75% | 2,25% |
| Livret de développement durable | 4,00% | 2,50% | 1,75% | 1,25% | 1,75% |

(1) Hors prime d'Etat

Source : Banque de France

En 2010, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée. Les principaux taux ont chacun enregistré une hausse de 0,5 point entre août 2009 et août 2010. Ces derniers demeurent toutefois en deçà des niveaux de rémunération observés en août 2008. Le PEL fait exception avec un taux de rémunération inchangé depuis 2005, à 2,50 %.

¹ Inflation mesurée par la variation sur les douze derniers mois connus de l'indice des prix à la consommation des ménages calculé par l'INSEE.

² Cette formule consistait à appliquer la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

³ Le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi conserve la possibilité de ne pas suivre cette recommandation.

⁴ Le mode de calcul du taux du CEL reste inchangé ; il est égal au 2/3 du taux de Livret A, arrondi au 1/4 de point le plus proche.

1.3 LES TAUX DEBITEURS

L'Institut d'émission réalise, depuis 1987, des enquêtes semestrielles destinées à apprécier l'évolution du coût du crédit aux entreprises. Ces enquêtes recensent au cours des mois de janvier et juillet, l'ensemble des concours accordés par les banques de la place aux entreprises installées en Guadeloupe, à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy, à l'exclusion des crédits financés sur des ressources bonifiées.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits aux entreprises

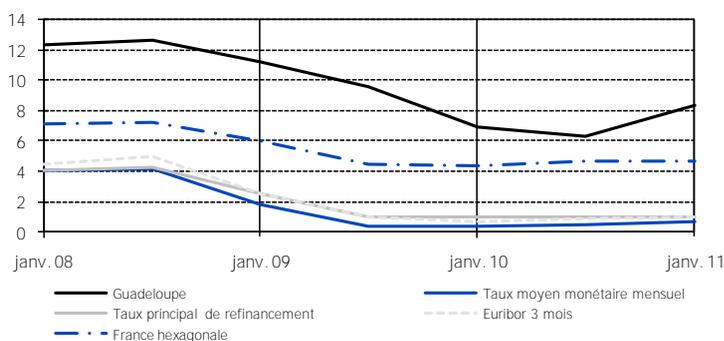
| Taux moyens | | janv.07 | janv.08 | janv.09 | janv.10 | janv.11* | Var. an. (pts) |
|--------------------------|------------------------------|---------|---------|---------|---------|----------|----------------|
| Guadeloupe | Escompte | 6,67% | 8,80% | 8,53% | 5,90% | 6,08% | 0,18 |
| | Découvert | 10,76% | 12,34% | 11,19% | 6,94% | 8,35% | 1,40 |
| | Autres crédits à court terme | 5,76% | 6,95% | 9,14% | 6,85% | 4,18% | -2,67 |
| | Court terme agrégé | 8,73% | 10,62% | 10,20% | 6,57% | 6,76% | 0,19 |
| | Moyen et long termes | 4,86% | 5,87% | 6,10% | 5,11% | 4,18% | -0,93 |
| France hexagonale | Escompte | 5,63% | 5,99% | 4,67% | 2,57% | 2,79% | 0,22 |
| | Découvert | 6,58% | 7,12% | 5,98% | 4,37% | 4,69% | 0,32 |
| | Autres crédits à court terme | 5,12% | 5,73% | 5,02% | 3,12% | 3,08% | -0,04 |
| | Moyen et long termes | 4,29% | 4,91% | 5,10% | 3,56% | 3,28% | -0,28 |

* octobre 2010 pour la France hexagonale

Source : IEDOM - Banque de France

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée par la Banque de France (BDF) au mois d'octobre 2010 révèle un nouveau repli du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes et de celui des autres crédits à court terme en France hexagonale. Parallèlement, le coût des opérations d'escompte et celui des découverts s'inscrit en hausse sur un an. A la Guadeloupe et dans les îles du Nord, les résultats de l'enquête sur le coût du crédit réalisée par l'IEDOM en janvier 2011 traduisent une tendance similaire.

Taux des découverts et taux de référence à court terme



Source : IEDOM - Banque de France

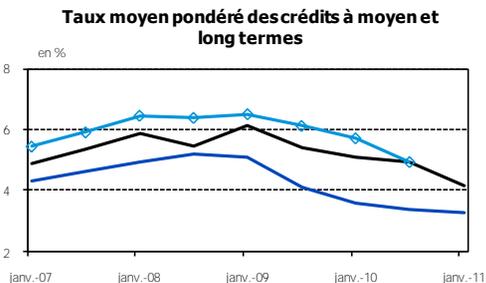
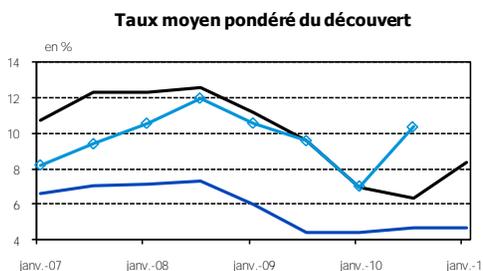
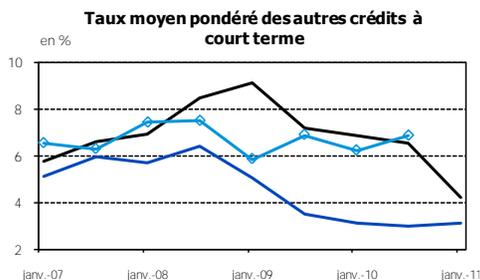
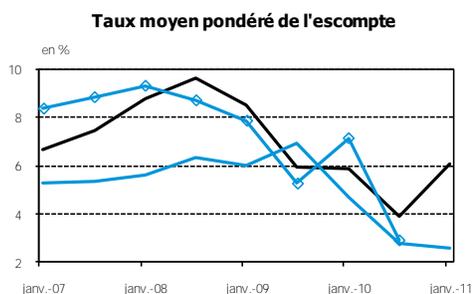
En effet, après avoir enregistré une baisse significative début 2010, le coût des crédits à court terme enregistre une légère hausse en janvier 2011 pour s'établir à 6,76 % (+0,19 point après -3,63 points en 2010). Cette hausse est essentiellement imputable à celle du taux moyen pondéré du découvert¹ (+1,40 point après 4,24 points en 2010). Elle provient également de l'augmentation des principaux taux de référence à court terme : l'EURIBOR 3 mois, référence

¹ Le découvert représente 39,1 % du total des crédits recensés au mois de janvier 2011.

de 16,7 %¹ des crédits à court terme recensés par l'IEDOM en janvier 2010, enregistre notamment une hausse de 0,34 point entre janvier 2010 et janvier 2011. A 8,35 %, le coût du découvert en Guadeloupe est presque deux fois plus élevé que celui relevé en France hexagonale (4,69 %). Le **coût des opérations d'escompte** en Guadeloupe enregistre pour sa part une croissance de 0,18 point sur un an. **A l'inverse**, le coût des autres crédits à court terme affiche un net repli (-2,67 points après -2,29 points en 2010).

Pour la période sous revue, les conditions débitrices à moyen et long termes offertes aux entreprises enregistrent un nouveau recul (-0,93 point après -0,99 point en janvier 2010) et **s'établissent** à 4,18 %. Cette évolution est en grande partie liée à une répercussion, sur les taux débiteurs pratiqués par les banques, des baisses consécutives du taux moyen des emprunts d'Etat à long terme (-0,59 point en janvier 2009, -0,04 point en janvier 2010 et -0,1 point sur un an en janvier 2011).

Les conditions débitrices proposées aux entreprises guadeloupéennes et des îles du Nord sont globalement plus onéreuses que celles dont **bénéficient les entreprises de l'Hexagone**². Cette situation concerne en particulier le coût des crédits à court terme, **l'écart des taux des découverts passant de 2,57 points à 3,66 points en janvier 2011**. S'agissant des crédits à moyen et long termes, le différentiel de taux, moins conséquent, se réduit sur un an (0,9 point en janvier 2011 contre 1,55 point en janvier 2010).



Source : IEDOM, Banque de France

— Guadeloupe — Martinique — France hexagonale

¹ Proportion calculée sur les montants octroyés. En nombre de crédits, cette proportion s'établit à 9,3 %.

² Les écarts avec la France hexagonale doivent être appréciés avec prudence. Les échantillons étudiés par la Banque de France sont en effet constitués de crédits plus importants que ceux de l'IEDOM, tant en terme de montant, qu'en nombre de concours analysés. Par ailleurs, pour des raisons de couverture des risques, des opérations de financement importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

Comparativement aux autres DOM, depuis janvier 2010, le coût des crédits à court terme à la Guadeloupe (6,76 %) est inférieur à celui relevé en Martinique (8,54 %¹). Il demeure toutefois supérieur à celui de La Réunion (4,35 %). A moyen et long termes, le coût du crédit à la Guadeloupe (4,18 %) **est moins élevé qu'en Martinique (4,94 %) et qu'à La Réunion (4,71 %)**.

1.4 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de **l'usure** est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un Taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique, la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME et la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation :

- **L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière ; seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.**
- **L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement, la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.**
- **L'article 1er de la loi du 1er juillet 2010 change les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers n'entrant pas dans le champ d'application des articles L 312-1 à L 312-36 du code de la consommation. Les catégories d'opérations concernées sont désormais définies à raison du montant des prêts. L'arrêté du 22 mars 2011 précise les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure. La loi prévoit également des mesures transitoires pouvant être mises en œuvre par le ministre chargé de l'économie, sur proposition motivée du gouverneur de la Banque de France, pour une période ne pouvant excéder huit trimestres consécutifs. Pendant cette période de transition, les seuils de l'usure seront calculés pour sept catégories d'opérations, conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 portant mesures transitoires pour la détermination des taux de l'usure pour les prêts n'entrant pas dans le champ d'application des articles L. 312-1 à L. 312-3 du code de la consommation.**

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

¹ Données juillet 2010.

Evolution des seuils de l'usure

| | 1T10 | 2T10 | 3T10 | 4T10 | 1T11 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|
| Particuliers | | | | | |
| Prêts immobiliers | | | | | |
| Prêts à taux fixe | 6,57% | 6,29% | 6,09% | 5,60% | 5,51% |
| Prêts à taux variable | 5,92% | 5,72% | 5,35% | 5,05% | 4,96% |
| Prêts relais | 6,40% | 6,25% | 5,96% | 6,27% | 5,88% |
| Autres prêts | | | | | |
| Prêts < ou = à 1524 € (*) | 21,45% | 21,63% | 21,15% | 21,32% | 21,31% |
| Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à | 19,71% | 19,45% | 19,27% | 19,32% | 19,67% |
| Prêts personnels et autres prêts > 1524 € | 8,88% | 8,85% | 8,61% | 8,15% | 7,77% |
| Entreprises | | | | | |
| Découvert en compte (**) | 13,21% | 13,33% | 13,39% | 13,59% | 13,77% |

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit

(**) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

1. Les avoirs financiers de la clientèle

Avertissement

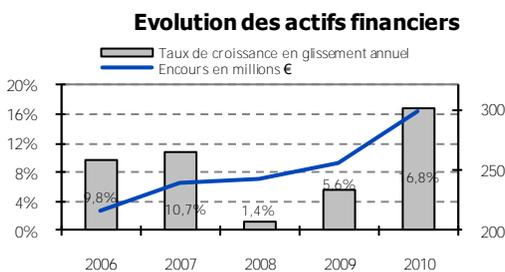
Un nombre important de résidents de Saint-Martin disposent de plusieurs comptes bancaires et leurs dépôts sont en partie placés auprès d'établissements de crédit non installés localement. Les agents économiques français comme les étrangers disposent en effet de comptes en partie française comme en partie hollandaise et ne résident pas forcément toute l'année à Saint-Martin. Compte tenu de l'importance des échanges effectués avec la partie hollandaise, une part significative des dépôts collectés par les établissements de crédit locaux est placée sur des comptes en dollars américains.

Dans ce contexte, en l'absence de données sur l'assurance vie et les portefeuilles de valeurs mobilières à Saint-Martin, cette note présente la situation des ressources clientèle collectées par les établissements de crédit locaux. Elle ne peut donc pas être considérée comme un panorama exhaustif des actifs financiers des agents économiques présentant une domiciliation bancaire à Saint-Martin.

1.1 ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Forte accélération du rythme de croissance de l'encours en 2010

Au 31 décembre 2010, l'encours des actifs financiers de la clientèle des établissements de crédit de Saint-Martin s'élève à 298,9 millions € en hausse de 16,8 % (+43 millions €) après une progression de 5,6 % en 2009. Une accélération marquée est enregistrée par rapport à l'exercice précédent (+11,2 points) et porte l'évolution à un rythme nettement supérieur à la croissance annuelle moyenne entre 2005 et 2009 (+6,8 %).



Source : IEDOM

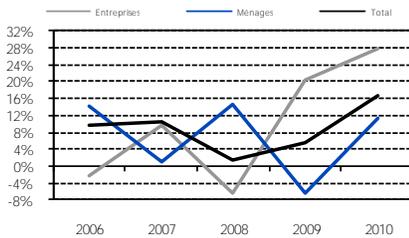
Les dépôts à vue restent le principal poste de collecte des actifs pour les établissements de crédits. Ils affichent une progression de 21,9 % (+ 29,4 millions €) après un léger repli en 2009 (-1,5 %). Les placements liquides ou à court terme s'inscrivent en hausse pour la cinquième année (+11,8 % soit +12,3 millions €, après + 15,8 % en 2009). Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des placements indexés sur les taux de marché, favorisée par la remontée des taux en cours d'année.

L'épargne à long terme poursuit un rythme de croissance soutenu (+7,6 % ; soit +1,3 million €) mais néanmoins inférieur à celui enregistré en 2009 (+8,2 %).

Une amélioration liée au dynamisme des actifs détenus par les entreprises

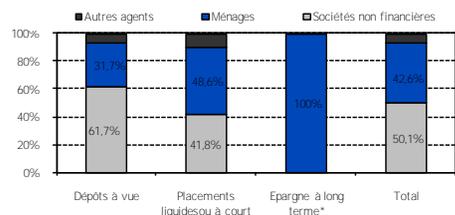
Par agent économique, le poids relatif des actifs des entreprises dans l'encours global progresse de 4,4 points (50,1 % contre 45,7 % en 2009). Les entreprises demeurent les principaux contributeurs à la croissance des actifs financiers (+28 % après +20,4 % en 2009) comparativement aux ménages qui enregistrent une hausse de 11,4 % (soit + 13 millions €) de leurs actifs après un recul (-6,2 %) en 2009. Leur part s'établit à 42,6 % dans l'ensemble des dépôts, en baisse de 2,1 points. Les autres agents enregistrent une diminution de 11,1 % (-2,7 millions €) de leur encours après une hausse de 5,1 % l'année précédente.

Evolution des actifs financiers (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation des actifs par agent

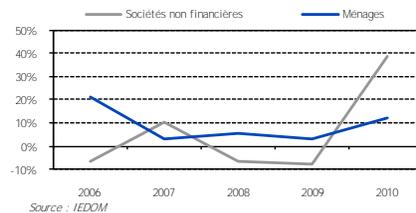


* Epargne à long terme hors assurance-vie et portefeuilles-titres
Source : IEDOM

1.2 LES DEPOTS A VUE

En 2010, le total des dépôts à vue collectés s'établit à 163,4 millions €. L'encours des comptes ordinaires de la clientèle affiche en augmentation de 21,9 % par rapport à 2009. Cette tendance à la hausse intervient dans un contexte d'amélioration progressive de l'activité économique internationale.

Evolution des dépôts à vue (glissement annuel)



Source : IEDOM

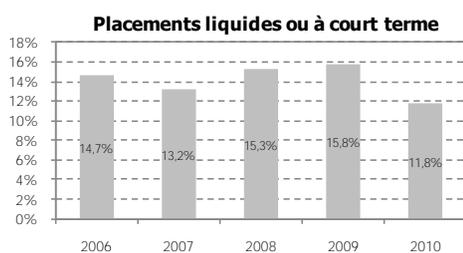
La croissance des dépôts à vue tient en premier lieu aux entreprises dont les encours augmentent de 38,6 % sur un an (soit +28,1 millions € contre -7,5 % l'année précédente), contribuant à hauteur de 20,9 points à l'évolution d'ensemble. Cette hausse témoigne d'une amélioration de la trésorerie des entreprises après deux années successives de dégradation. La croissance des dépôts à vue des ménages est plus modeste à Saint-Martin (+12,3 % soit + 5,7 millions) qu'à Saint-Barthélemy (+38,5 %). Elle est néanmoins sensiblement plus élevée qu'en 2009 (+3,3 %).

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME¹

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

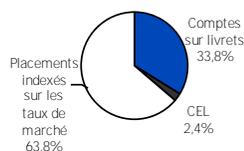
Au 31 décembre 2010, ils atteignent 116,7 millions €, contre 104,4 millions € en décembre 2009. Cette évolution est imputable à la hausse du niveau des taux sur le marché monétaire² et au relèvement à partir d'août 2010 de la rémunération de l'épargne réglementée³.

Par type de produit, les placements indexés sur les taux de marché⁴ croissent de 11,8 % (+7,8 millions €) après une augmentation de 17,1 % en 2009, tandis que les comptes d'épargne à régime spécial progressent de 11,9 % (+4,5 millions € après + 13,6 % en 2009).



Source : IEDOM

Ventilation des dépôts liquides ou à court terme par nature



Source : IEDOM

Les ménages saint-martinois étant sensibles à la hausse de la rémunération des placements liquides ou à court terme, leur encours enregistre une croissance de 11,8 % (soit +6 millions €) après une chute de 16,9 % en 2009.

Dans le détail, les comptes d'épargne à régime spécial augmentent pour la troisième année consécutive (+15,4 % ; +5,6 millions €). Les placements indexés sur les taux de marché affichent une faible reprise après un recul de 50,4 % en 2009.

Les livrets A et Bleus restent pour les ménages des valeurs sûres et continuent de progresser (+15,7 %, soit +2,3 millions €). Les livrets ordinaires maintiennent leur rythme de croissance en 2010 (+24,3 % contre 20,8 % en 2009). L'encours des livrets de développement durable croît pour la cinquième année consécutive (+8,4 % soit +0,2 million €). Les livrets jeunes, dont l'encours demeure très faible, progressent timidement par rapport à l'exercice précédent (+4,7 %).

En revanche, les livrets d'épargne populaire connaissent depuis 2009 un ralentissement continu (-19,3 % en 2010, contre -19,6 % un an plus tôt).

Les comptes d'épargne logement (CEL) enregistrent une baisse de 3,4 % (contre +1,1 % en 2009) malgré la hausse de leur taux de rémunération¹.

¹ Les placements liquides ou à court terme ici considérés regroupent exclusivement les comptes à terme.

² Le taux sur le marché monétaire augmente en 2010 (0,4902 % contre 0,3476 en 2009 pour le taux moyen monétaire mensuel).

³ La rémunération du livret A est passée de 1,25 % à 1,75 % au 1^{er} août 2010.

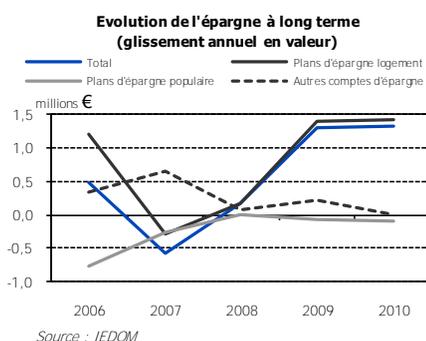
⁴ L'Euribor 3 mois est passé au dessus de 1 % à compter de novembre 2010 (1,0420 %).

Les ménages saint-martinois restent les premiers détenteurs des placements liquides ou à court terme avec 48,6 % de l'encours global.

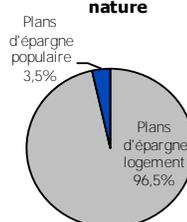
1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME²

L'épargne à long terme reste entièrement détenue par les ménages. Elle progresse de 7,6 % (soit +1,3 millions €) dans la continuité de l'exercice précédent marquée par une forte augmentation (+8,2 % en 2009).

Les plans d'épargne logement (PEL)³, qui représentent 96,5 % de l'épargne à long terme, s'inscrivent en hausse de 8,6 % après une croissance plus marquée en 2009 (+9,1 %). Ce placement reste très attractif pour les ménages avec un taux de rémunération de 2,5 % depuis le 1^{er} août 2003. A l'inverse, les plans d'épargne populaire (PEP) subissent une chute importante de leurs encours (-12,8 %) poursuivant ainsi une baisse observée depuis plusieurs années (soit une diminution de 18,7 % en moyenne depuis 2005).



Ventilation de l'épargne longue par nature

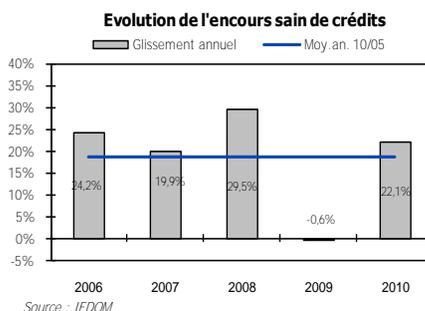


Source : IEDOM

2. Les concours de la clientèle non financière

2.1 VUE D'ENSEMBLE

Au 31 décembre 2010, l'encours sain des crédits octroyés à la clientèle s'établit à 236,4 millions €, une augmentation de 22,1 % (+42,8 millions €) après un recul de 0,6 % en 2009. Il est à noter que cette forte progression est essentiellement liée à une opération exceptionnelle réalisée par un établissement de crédit de la place concernant une entreprise. En neutralisant l'effet de cette opération, l'encours progresserait de 10,2 % sur un an.



¹ Le taux de rémunération des comptes d'épargne logement (CEL) a baissé de 0,5 point passant de 1,25 % à 0,75 % au 1^{er} août 2009. Ce taux est reparti à la hausse à partir du 1^{er} août 2010 et a été fixé à 1,25 %.

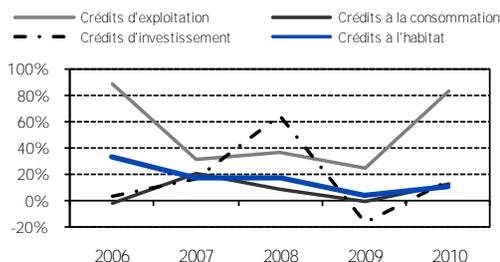
² L'épargne longue ici considérée ne comprend ni les contrats d'assurance-vie ni les portefeuilles-titres.

³ Les plans d'épargne logement (PEL) ouverts depuis le 01/08/2003 bénéficient d'une rémunération de 2,5 % hors prime d'état.

Pour comparaison, l'encours de crédit a progressé de 6,8 % à la Guadeloupe et de 9,1 % à Saint-Barthélemy.

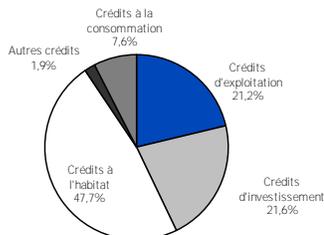
L'encours des crédits à l'habitat qui s'élève à 112,7 millions € a progressé de 9,9 % sur un an (contre 3,6 % en 2009). Malgré le bond des crédits d'exploitation (+83 %), l'habitat reste le premier poste d'endettement des agents avec 47,7 % de l'ensemble des crédits. L'encours des crédits à la consommation affiche une bonne performance (+12,8 % soit +2 millions €) après un léger repli en 2009 (-1,5 %).

Evolution de l'encours sain par nature de crédit (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par nature

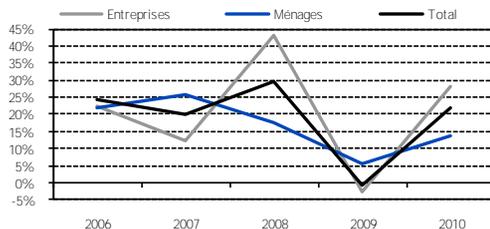


Source : IEDOM

Par agent économique, les entreprises sont les principales bénéficiaires du financement bancaire (50,6 % de l'ensemble des crédits distribués), contrairement à l'année 2009. Elles enregistrent en effet une forte hausse de leur encours¹ (+28,3 %, contre -2,6 % en 2009).

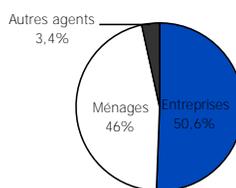
Les ménages pour leur part détiennent un encours de 108,6 millions €, en augmentation de 13,5 % (après +5,5 % l'année précédente). Leur poids s'établit désormais à 45,9 %.

Evolution de l'encours sain par agent (glissement annuel)



Source : IEDOM

Ventilation de l'encours sain par agent



Source : IEDOM

2.2 CONCOURS CONSENTIS AUX MENAGES

L'encours de crédit octroyés aux ménages, composé pour l'essentiel de crédits à l'habitat (83,5 %), s'établit à 108,6 millions € à fin décembre 2010. Il progresse de 13,5 % (+12,9 millions €) après une croissance plus modérée en 2009 (+5,5 %).

¹ Cette croissance est notamment liée à une opération exceptionnelle enregistrée sur le compte ordinaire débiteur d'une entreprise géré par l'un des établissements de crédit de la place, pour un montant de 22,9 millions €.

Les crédits à l'habitat enregistrent une augmentation pour la troisième année consécutive (+13,6 % ; soit **+10,8 millions €**, contre 7 % en 2009). Les crédits à la consommation repartent à la hausse (+12,8 % ; +2 millions) après un léger recul en 2009 (-1,5 %). Cette tendance est liée principalement à une augmentation des crédits de trésorerie de 13,4 % (+1,9 million €). Les comptes ordinaires débiteurs retrouvent une évolution positive sur un an (+7,1 % contre -38,3 % en 2009).

2.3 CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Au 31 décembre 2010, les crédits sains consentis aux entreprises saint-martinoises augmentent de 28,3 % après avoir diminué de 2,6 % **l'année précédente**. Ce taux est largement supérieur à celui enregistré en Guadeloupe (+1,8 %), mais il est en grande partie tiré par une opération exceptionnelle réalisée par un établissement de crédit de la place. Sans cet effet, l'encours de crédit aux entreprises aurait augmenté de 3,8 %.

En lien avec l'opération mentionnée ci-dessus, les crédits d'exploitation réalisent une forte progression (+84,3 %) pour s'établir à **50,1 millions €**. Notamment, les comptes ordinaires débiteurs sont en nette augmentation. L'encours a doublé sur un an, passant de 21,2 millions à **44,3 millions €**. Après une baisse l'année précédente (-0,5 million €), les créances commerciales octroyées aux entreprises enregistrent une hausse en 2010 (+0,1 million €). En revanche, les crédits de trésorerie décroissent (-5,7 % soit -0,4 million, contre 27,9 % en 2009).

Les crédits d'investissement ont retrouvé une évolution positive fin 2010 (+14,1 %, soit +6,2 millions €, après un repli de 16,1 % en 2009) et s'établissent à **50,4 millions €**.

En revanche, les investissements immobiliers des entreprises régressent sur un an. Les crédits à l'habitat diminuent de **2,8 millions €** (soit -12,7 %) en glissement après avoir enregistré une modeste croissance en 2009 (+2,5 %).

3. L'équilibre emplois-ressources

Fin 2010, les établissements de crédit installés à Saint-Martin dégagent globalement un excédent de financement sur les opérations avec la clientèle (ressources – emplois) de l'ordre de **62,5 millions €**, en croissance de 0,3 % (+0,2 million €) sur un an. En comparaison, l'excédent de financement de la place bancaire de Saint-Barthélemy s'élève à **241,3 millions €**.

Perspectives

La conjoncture économique au début de l'année 2011 demeure incertaine, en dépit de signes de stabilisation, voire de redressement, observés en 2010. Le redémarrage de l'activité mondiale et l'amélioration du climat économique dans la zone Caraïbe ne se reflètent pas encore dans l'économie locale. La nette reprise du tourisme international et le confortement de l'économie nord américaine devraient néanmoins créer les conditions d'un retour à la croissance.

L'activité de crédit, après un bon niveau en 2010, semble s'amoindrir au 1^{er} trimestre 2011 et incite à la prudence. C'est encore la demande des ménages qui tire l'augmentation des encours : si elle se prolonge, la bonne tenue de la consommation confortera la sortie de crise. Le nombre de demandeurs d'emploi, de nouveau orienté à la hausse (+3,3 % sur les cinq premiers mois de l'année), marque cependant les limites d'une reprise qui fera difficilement baisser le chômage.

Le raffermissement de l'activité en 2011 reste conditionné au retour de l'investissement des entreprises. Les crédits à l'équipement des sociétés, qui ont renoué avec la croissance, attestent d'un mieux en la matière, qui devrait être soutenu par l'amélioration entrevue dans certains secteurs. Les entreprises saint-martinoises vont néanmoins devoir poursuivre leur effort d'adaptation pour retrouver des perspectives plus optimistes.

Sur le plan sectoriel, le secteur clé du tourisme offre des perspectives encourageantes confortées par le dynamisme retrouvé des flux touristiques dans la Caraïbe. La mobilisation des acteurs autour du nouveau schéma d'aménagement et de développement touristique 2010-2015 et la politique de diversification des marchés émetteurs devraient permettre de soutenir l'activité. L'instabilité de certaines destinations traditionnelles de la Méditerranée pourrait faciliter ce mouvement.

Le secteur du BTP, et surtout le volet des travaux publics, devrait en revanche rester dans l'expectative en 2011 : le manque de chantiers structurants et les contraintes qui pèsent sur l'investissement public dans un contexte de rigueur budgétaire durable offrent des perspectives délicates.

Le redressement des finances de la collectivité restera à cet égard la priorité en 2011, dans une économie historiquement très dépendante de la commande publique. Cette amélioration passe par le confortement des ressources, initié en 2010 avec la mise en place de la TGCA, et un accompagnement dans la durée de l'État et de l'Europe afin de relever les défis sociaux de l'île.

ANNEXES

Annexe 1 :

Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers de la clientèle

| millions € | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.10/09 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| SOCIETES NON FINANCIERES | 94,7 | 103,8 | 97,0 | 116,9 | 149,6 | 28,0% |
| Dépôts à vue | 76,5 | 84,2 | 78,7 | 72,8 | 100,8 | 38,6% |
| Placements liquides ou à court terme | 18,2 | 19,6 | 18,3 | 44,1 | 48,8 | 10,7% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 18,2 | 19,6 | 18,3 | 44,1 | 48,8 | 10,7% |
| <i>dont comptes à terme</i> | <i>17,8</i> | <i>19,6</i> | <i>18,3</i> | <i>44,1</i> | <i>48,8</i> | <i>10,7%</i> |
| MENAGES | 105,0 | 106,3 | 121,8 | 114,3 | 127,3 | 11,4% |
| Dépôts à vue | 41,1 | 42,5 | 44,7 | 46,2 | 51,8 | 12,3% |
| Placements liquides ou à court terme | 47,4 | 47,9 | 61,0 | 50,7 | 56,7 | 11,8% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 30,0 | 29,6 | 32,0 | 36,4 | 42,0 | 15,4% |
| <i>Livrets ordinaires</i> | <i>13,0</i> | <i>11,6</i> | <i>11,6</i> | <i>14,0</i> | <i>17,4</i> | <i>24,3%</i> |
| <i>Livrets A et bleus</i> | <i>11,0</i> | <i>11,6</i> | <i>13,1</i> | <i>14,9</i> | <i>17,3</i> | <i>15,7%</i> |
| <i>Livrets jeunes</i> | <i>0,4</i> | <i>0,5</i> | <i>0,6</i> | <i>0,6</i> | <i>0,6</i> | <i>4,7%</i> |
| <i>Livrets d'épargne populaire</i> | <i>1,6</i> | <i>1,8</i> | <i>1,9</i> | <i>1,5</i> | <i>1,2</i> | <i>-19,3%</i> |
| <i>Livrets de développement durable</i> | <i>1,2</i> | <i>1,5</i> | <i>2,1</i> | <i>2,5</i> | <i>2,7</i> | <i>8,4%</i> |
| <i>Comptes d'épargne logement</i> | <i>2,8</i> | <i>2,8</i> | <i>2,8</i> | <i>2,9</i> | <i>2,8</i> | <i>-3,4%</i> |
| Placements indexés sur les taux de marché | 17,5 | 18,3 | 29,0 | 14,4 | 14,8 | 2,8% |
| Comptes créditeurs à terme | 17,5 | 18,3 | 29,0 | 14,4 | 14,8 | 2,8% |
| Epargne à long terme | 16,5 | 15,9 | 16,1 | 17,4 | 18,7 | 7,6% |
| dont plans d'épargne logement | 15,4 | 15,1 | 15,3 | 16,6 | 18,1 | 8,6% |
| dont plans d'épargne populaire | 1,1 | 0,9 | 0,8 | 0,8 | 0,7 | -12,8% |
| AUTRES AGENTS | 16,3 | 29,0 | 23,5 | 24,7 | 22,0 | -11,1% |
| Dépôts à vue | 12,8 | 18,4 | 12,7 | 15,2 | 10,8 | -28,9% |
| Placements liquides ou à court terme | 3,5 | 10,7 | 10,8 | 9,5 | 11,2 | 17,3% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 0,5 | 1,1 | 1,2 | 1,4 | 0,3 | -79,2% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 3,0 | 9,5 | 9,6 | 8,1 | 10,9 | 33,9% |
| TOTAL | 216,0 | 239,1 | 242,3 | 255,9 | 298,9 | 16,8% |
| Dépôts à vue | 130,4 | 145,0 | 136,1 | 134,1 | 163,4 | 21,9% |
| Placements liquides ou à court terme | 69,1 | 78,2 | 90,1 | 104,4 | 116,7 | 11,8% |
| Comptes d'épargne à régime spécial | 30,4 | 30,7 | 33,2 | 37,8 | 42,2 | 11,9% |
| Placements indexés sur les taux de marché | 38,6 | 47,5 | 56,9 | 66,6 | 74,5 | 11,8% |
| Epargne à long terme | 16,5 | 15,9 | 16,1 | 17,4 | 18,7 | 7,6% |

Source : IEDOM

Tableau 2 : Les encours de crédits

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | Var.10/09 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|------------------|
| ENTREPRISES | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 12,4 | 15,8 | 21,8 | 27,2 | 50,1 | 84,3% |
| <i>Créances commerciales</i> | <i>0,0</i> | <i>0,6</i> | <i>0,8</i> | <i>0,3</i> | <i>0,3</i> | <i>19,2%</i> |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | <i>2,1</i> | <i>3,8</i> | <i>4,5</i> | <i>5,8</i> | <i>5,4</i> | <i>-5,7%</i> |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | <i>10,3</i> | <i>11,5</i> | <i>16,5</i> | <i>21,2</i> | <i>44,3</i> | <i>109,6%</i> |
| Crédits d'investissement | 28,0 | 31,7 | 52,7 | 44,2 | 50,4 | 14,1% |
| Crédits à l'habitat | 20,5 | 19,4 | 21,3 | 21,9 | 19,1 | -12,7% |
| Encours sain | 61,5 | 66,9 | 95,8 | 93,3 | 119,6 | 28,3% |
| MENAGES | | | | | | |
| Crédits à la consommation | 12,3 | 14,8 | 16,1 | 15,9 | 17,9 | 12,8% |
| <i>Crédits de trésorerie</i> | <i>11,4</i> | <i>13,2</i> | <i>13,5</i> | <i>14,3</i> | <i>16,2</i> | <i>13,4%</i> |
| <i>Comptes ordinaires débiteurs</i> | <i>0,9</i> | <i>1,6</i> | <i>2,6</i> | <i>1,6</i> | <i>1,7</i> | <i>7,1%</i> |
| Crédits à l'habitat | 48,7 | 62,3 | 74,6 | 79,9 | 90,7 | 13,6% |
| Encours sain | 61,3 | 77,2 | 90,7 | 95,7 | 108,6 | 13,5% |
| AUTRES AGENTS et CCB non ventilés | | | | | | |
| Encours sain | 2,8 | 6,4 | 8,3 | 4,6 | 8,1 | 76,9% |
| TOTAL | | | | | | |
| Crédits d'exploitation | 12,4 | 16,2 | 22,2 | 27,5 | 50,3 | 83,0% |
| Crédits à la consommation (yc comptes ord. débiteurs) | 12,3 | 14,8 | 16,1 | 15,9 | 17,9 | 12,8% |
| Crédits d'investissement | 28,0 | 32,4 | 53,3 | 44,2 | 51,0 | 15,3% |
| Crédits à l'habitat | 72,1 | 84,5 | 98,9 | 102,5 | 112,7 | 9,9% |
| Autres crédits | 0,7 | 2,5 | 4,2 | 3,5 | 4,5 | 29,4% |
| Encours sain | 125,5 | 150,4 | 194,8 | 193,6 | 236,4 | 22,1% |

Source : IEDOM

Annexe 2 : Chronologie des principaux événements de l'année 2010

Premier trimestre

Nouveau dispositif d'exonération des charges sociales. Le 1^{er} janvier 2010 le nouveau dispositif d'exonération dégressive des charges sociales prévu par la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer) est entré en vigueur.

Mise en place d'un pôle outre-mer à Bruxelles. Dans le cadre des décisions du premier Conseil interministériel de l'outre-mer, un « pôle outre-mer » a été mis en place au début de l'année 2010 à Bruxelles au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Ce « pôle » est chargé de gérer directement les dossiers les plus importants relatifs à l'outre-mer et de faciliter les contacts des parlementaires et des présidents des collectivités de l'outre-mer auprès des institutions européennes.

Nouvelle mission de l'IEDOM. L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a confié à l'IEDOM une nouvelle mission : le contrôle des conseillers en investissement financier. Conformément aux dispositions du code monétaire et financier relatives au recours à des tiers par l'AMF pour l'exercice de ses pouvoirs de contrôle et d'enquête, un protocole a été conclu entre l'AMF et l'IEDOM le 1^{er} février 2010. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des pratiques appliquées en France métropolitaine où la Banque de France intervient déjà dans un cadre identique.

Déchèterie en service. Le président Gumbs, le sénateur Fleming et le vice-président Aliotti ont inauguré le 2 février la première déchèterie de la collectivité. Les particuliers sont invités à y apporter volontairement leurs déchets recyclables et à participer ainsi activement au respect de l'environnement.

Orientation après le lycée. Le service Jeunesse de la collectivité a organisé les 5 et 6 février : le forum **Cap Avenir d'orientation, de formation et d'emploi dans le but d'aider** collégiens et lycéens à choisir leur orientation. Le CROUS, le RSMA, le GRETA, le CNED, la CCISM, des représentants de l'Université des Iles Vierges Britanniques, de la West Indies University et de l'Université de Tallahassee ont pris part à cette manifestation.

Un siège de député pour les deux collectivités des îles du Nord. Validant la loi de découpage électoral, le Conseil Constitutionnel a créé le 18 février un siège de député commun aux collectivités de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy.

Adaptation de dispositions du Code général des impôts. Le 19 février, le Conseil Territorial a voté l'adaptation de dispositions du code général des impôts de la collectivité de Saint-Martin.

Une mesure en faveur du tourisme. Depuis le 1^{er} août, les visiteurs **Brésiliens n'ont plus besoin d'obtenir la délivrance d'un visa pour** entrer à Saint-Martin. Par arrêté du 14 décembre 2009, les citoyens de nombreux autres pays bénéficient de cette dispense comme l'Argentine, le Venezuela, le Mexique, le Costa Rica, le Panama, les Etats-Unis et le Canada.

Salon de l'entreprise. Le 12 mars s'est tenu à la Maison des Entreprises le premier salon de l'Entreprise. Son objectif est d'apporter aux entreprises, mais aussi aux créateurs et aux demandeurs d'emploi tous les éléments leur permettant de connaître les mesures dont ils peuvent bénéficier. Un exemplaire du Guide de l'entreprise a été remis aux 900 visiteurs.

Signature d'un accord de partenariat aérien. Le 24 mars 2010, les compagnies aériennes Corsairfly et Air Antilles Express ont signé un accord de partenariat. Cet accord permet des offres tarifaires sur les vols et séjours combinés.

Réunion sur la délinquance juvénile. Le 23 mars, pour célébrer l'anniversaire du Traité de Concordia signé en 1648, le Président Gumbs a invité les Conseils exécutifs de Sint Maarten et de Saint-Martin, le lieutenant Gouverneur et le Préfet autour du thème de la délinquance juvénile, de ses effets sur la société et des solutions pour y mettre un terme.

Plan d'apurement des cotisations et contributions sociales. Les entreprises guadeloupéennes ont eu jusqu'au 31 mars 2010 pour bénéficier du Plan d'apurement des cotisations et contributions sociales prévu par l'article 32 de la LODEOM (loi pour le développement économique de l'outre-mer). Le dispositif permet d'une part, la suspension des poursuites et majorations de retard des contributions de sécurité sociale et d'autre part, l'établissement d'un moratoire sur une période de 3 à 5 ans.

Avis d'enquête publique. Par arrêté n° 2010/014/PREF/SADD une enquête publique sur le projet de plan de prévention des risques naturels et prévisibles a été organisée du 31 mars au 30 avril par la Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Deuxième trimestre

Visite de la ministre de l'Outre-mer. Pour son premier déplacement dans les îles du Nord, Marie Luce Penchard s'est rendue le 10 avril à Saint-Martin. Après avoir rencontré les élus locaux, les fonctionnaires d'état et les autres institutionnels, elle a visité un programme d'accession à la propriété dans un quartier de la collectivité.

Budget 2010 de 141,5 millions d'euros. Le budget 2010 de la collectivité a été adopté avec un total de crédits de 141,5 millions d'euros, en baisse de 13 % sur un an.

Le RSA généralisé dans l'outre-mer. L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a été publiée au Journal Officiel du 25 juin 2010.

Plaque d'immatriculation spécifique à Saint-Martin. Saint-Martin dispose désormais de sa plaque d'immatriculation. La nouvelle plaque affiche au centre un tiret précédé de quatre chiffres et suivi de trois lettres. Elle comporte le logo de l'Europe sur fond bleu à droite et l'identifiant territorial de la collectivité du côté gauche. La plaque arrière porte la mention « Collectivité de Saint-Martin ».

Campagne d'information conjointe. Du 10 au 21 mai, le Service Communication de la collectivité et le Government Service de Sint-Maarten ont organisé de concert une campagne d'information portant sur la prévention du risque sismique. Des émissions de radio et des

messages radiophoniques ont été simultanément diffusés sur les deux territoires en anglais et en français et une version en anglais et en néerlandais du mensuel Point Com, baptisé « Civic Supplement » a été distribuée à Sint-Maarten.

Saint-Martin aux conférences des RUP. Le président de la collectivité de Saint-Martin a pris part aux Canaries le 5 mai et à Bruxelles le 27 mai aux réunions consacrées aux trois RUP de l'UE. Lors de la première, les acteurs ont signé un mémorandum qui présente la situation des RUP vis-à-vis de l'Europe. La réunion de Bruxelles dénommée « Forum de l'ultrapériphérie », visait à mieux faire connaître les RUP des autres pays européens.

Approbation du schéma de développement touristique. Le Conseil territorial a approuvé le 24 juin le schéma de développement touristique pour la période 2010-2015. Les Assises Territoriales du tourisme avaient eu lieu le 21 octobre 2009.

Troisième trimestre

Loi sur l'agriculture et la pêche. Le 13 juillet 2010, le projet de loi relatif à la modernisation de l'agriculture et de la pêche a été adopté au Sénat. Cette loi, spécifique à l'outre-mer, vise à aider les professionnels de ces secteurs.

Visite du président du Sénat à Saint-Martin. Le 22 juillet, le président du Sénat s'est rendu à Saint-Martin. Conscient des diverses problématiques rencontrées par la collectivité, il a promis d'être un interlocuteur attentif au devenir de l'île. Il a ensuite posé la première pierre du futur bâtiment de psychiatrie de l'hôpital Louis Constant Fleming.

Nouvel emblème pour la COM. Le 23 juillet, le nouvel emblème de la collectivité dessiné par Claudio Arnell a été présenté au public. Il a été validé fin septembre par un vote formel du Conseil Territorial de la rentrée.

Application de la TGCA. La taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA) s'applique à Saint-Martin depuis le 1^{er} août 2010. Fixée à 2 %, elle frappe l'ensemble des opérations économiques, ventes et prestations de services réalisées sur le territoire de la collectivité.

Passage de l'Ouragan Earl. Le 29 août, le passage de l'ouragan Earl, avec des vents atteignant 169 km/h, n'a pas fait de victimes. Il a en revanche, causé des dégâts considérables sur les bâtiments et les infrastructures en particulier l'hôtel de la collectivité, la gare maritime, le quartier flamand et l'aéroport de Grand-Case. Le président Frantz Gumbs a accueilli Marie-Luce Penchard venant témoigner le soutien de l'Etat à la collectivité et évaluer les dégâts.

Décret sur les politiques de l'Etat Outre-mer. Le décret n° 2010-1048 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat Outre-mer a été publié au Journal Officiel de la République du 3 septembre 2010. Ce décret fixe la composition de la commission qui assure le suivi de la mise en œuvre des mesures prises pour le développement économique et social des collectivités concernées.

Modification du POS en PLU. La collectivité élabore désormais son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement du Plan d'Occupation des Sols (POS). Vu la longueur de la procédure et pour permettre la réalisation à court terme de projets d'intérêt général, elle a choisi la procédure dite de « révision simplifiée du POS ». L'enquête publique a eu lieu du 8 septembre au 8 octobre.

Signature d'une convention cadre. Le 22 septembre 2010, Patrick Karam, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français d'Outre-mer, Frantz Gumbs, président de la collectivité et François Bonaccorsi, directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) ont signé une convention-cadre sur la mise en place de dispositifs spécifiques d'accueil des étudiants saint-martinois dans les académies de l'Hexagone.

Nomination de David Jean TIBILAN. Monsieur David Jean TIBILAN a été nommé Secrétaire Général pour les affaires régionales par arrêté ministériel du 27 septembre 2010. Il a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2010.

Quatrième trimestre

Modification de la TGCA. Le 26 octobre, le Conseil territorial a approuvé plusieurs dispositions modifiant le règlement en matière de **taxe générale sur le chiffre d'affaires (TGCA)** qui sont appliquées depuis le 1^{er} décembre 2010. Elles résultent d'échanges entre les entreprises et les personnes en charge du dossier TGCA à la collectivité et au service fiscal.

Entrée en vigueur du volet de la réforme « Lagarde ». Le 1^{er} novembre, le volet de la réforme « Lagarde » portant sur le dispositif d'accompagnement des personnes est entré en vigueur. Le législateur y poursuit trois objectifs : une commercialisation responsable du crédit à la consommation, une meilleure prévention du surendettement et enfin une amélioration de la protection des surendettés ainsi qu'une accélération et une plus grande efficacité des procédures de surendettement.

Installation du conseil maritime des collectivités des Iles du Nord. Le conseil maritime des Iles du Nord a été installé le 26 novembre par le préfet Simonnet en présence du professeur Christian Buchet, chargé du suivi de la mise en œuvre du Grenelle de la mer et dans ce cadre, de l'installation des comités maritimes.

Arrivée de la TNT. Le 1^{er} décembre 2010, à minuit, passage au numérique de tous les foyers de la collectivité ; au total, **10 chaînes** sont disponibles. Le **groupement d'intérêts public (GIP)** a été mis en place afin de faciliter le passage au tout numérique avant le 30 novembre 2011 : il est chargé d'assister les téléspectateurs, de communiquer sur la TNT et d'aider financièrement les plus démunis à s'équiper.

Signature de la convention fiscale entre l'état et la collectivité. Approuvée le 3 décembre 2010 par les Ministres de l'Economie et du budget Christine Lagarde et François Baroin, la convention fiscale a été signée le 23 décembre entre l'Etat et la collectivité. Elle a pour objectif d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale. Elle concerne l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés ainsi que les ventes et les plus-values, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le contrat de développement. Le 23 décembre 2010, l'état et la collectivité ont cosigné le premier contrat de développement 2011-2013 d'un montant de **81,52 M€**. L'Etat contribue à hauteur de **44 %**, la collectivité **37 %** et l'Europe **17 %**. Ce contrat fixe trois priorités : l'amélioration du cadre de vie, de la cohésion sociale et le développement économique.

Un décret pour l'aide au fret. Le décret (n°2010-1687) du 29 décembre 2010 consécutif à la loi (n°2009-594) du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer permet aux entreprises implantées dans les DOM, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin de bénéficier de l'aide au fret pourvu qu'elles exercent une activité de production, à l'exception des entreprises des secteurs de l'industrie automobile, de la sidérurgie, de l'industrie charbonnière et de la pêche.

Avis favorable aux projets de RSA et de Contrat unique d'insertion. Le 14 décembre 2010, les élus ont émis un avis favorable au projet de décret portant extension et adaptation du RSA à Saint-Martin et au projet de décret relatif au Contrat unique d'insertion dans les DOM, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Annexe 3 : Liste des publications de l'IEDOM

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

L'observatoire semestriel des tarifs bancaires aux particuliers

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Les Notes expresses

- N°101 - Tendances conjoncturelles : 1^{er} trimestre 2011 (*Juin 2011*)
- N°96 - **L'économie de la Guadeloupe en 2010** : premiers signes de reprise (*Mars 2011*)
- N°90 - Premières tendances en Guadeloupe - 4^{ème} trimestre 2010 (*février 2011*)
- N°88 - Endettement et surendettement des ménages à la Guadeloupe (*février 2011*)
- N°87 - Le microcrédit à la Guadeloupe et à St-Martin (*janvier 2011*)
- N°83 - Premières tendances en Guadeloupe - 3^{ème} trimestre 2010 (*octobre 2010*)
- N°82 - Panorama de Saint-Barthélemy (*octobre 2010*)
- N°80 - Panorama de la Guadeloupe (*septembre 2010*)
- N°75 - **L'habitat dans les outre-mer français** (*Avril 2010*)
- N°72 - **Synthèse de l'année 2009 en Guadeloupe** (*Mars 2010*)
- N°69 - Saint-Barthélemy : une économie fondée sur le tourisme haut de gamme (*Mars 2010*)
- N°68 - **L'économie de Saint-Martin** : à la recherche de ses avantages comparatifs (*Mars 2010*)
- N°64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles début 2009 (*Décembre 2009*)
- N°60 - **Les crédits à l'économie guadeloupéenne: caractéristiques, évolution et gestion du risque** (*avril 2009*)

Les Notes de l'Institut d'émission

- Le microcrédit professionnel en outre-mer : de la création de mono-entreprise au développement économique durable (*avril 2011*)
- Les collectivités locales des DROM : des acteurs majeurs du développement économique (*décembre 2010*)
- Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*Mars 2010*)
- L'habitat dans les outre-mer français** (*Février 2010*)
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008** (*Décembre 2009*)
- Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au 1^{er} trimestre 2009 (*Décembre 2009*)
- Le développement économique de Singapour **et de l'Île Maurice** (*Juillet 2009*)
- Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2007 (*décembre 2008*)
- La filière des déchets en Guadeloupe (*octobre 2008*)

Les Notes CEROM en partenariat IEDOM, INSEE, AFD

- Guadeloupe : Une économie en déficit... d'image (*mars 2004*)
- Martinique : L'économie martiniquaise au passage de l'an 2000 : une trajectoire vertueuse ? (*juin 2005*)
- Le tourisme en Guadeloupe : une application de la théorie du cycle du produit (*octobre 2007*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Charles APANON

Guy DELAMAIRE

Fanny EUGENIE

Lorry HAJJAR

Cédric-Guy JOSEPH

Stéphanie MARGOT

Michelle MINATCHY

Eric MORIAME

Dora VANOUKIA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Charles APANON
Editeur: IEDOM

Imprimé par PRIM SAS - Guadeloupe

Achévé d'imprimer en juillet 2011 - Dépôt légal : juillet 2011
Prix : **12,50 €** - ISSN 1632-420X - ISBN 978-2-916119-45-8

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-46-5



9 782916 119465